12e année. — N° 225-226. — 10 Juillet 1936 Prix : 2 francs

la Révolution prolétarienne

REVUE BIMENSUELLE SYNDICALISTE REVOLUTIONNAIRE

CEDIAS BIBLIOTHÈQUE MUSÉE SOCIAL

DANS CE NUMÉRO :

La classe ouvrière reprend confiance en elle
par Pierre MONATTE

■

LE MOUVEMENT GRÉVISTE ET SES VICTOIRES
par M. ROY, CHARBIT, DEVEAUX, THÉVENON
Adrienne MONTÉGUDET, BARRUÉ, LAPLAGNE, LEBLANC

■

Une corporation sacrifiée : Les chauffeurs de taxi parisiens
par Lucien PICOT

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 54, rue du Château-d'Eau — PARIS (10e)

Source gallica.bnf.fr / CODHOS / CEDIAS – Musée social

LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE

Revue bimensuelle syndicaliste révolutionnaire

(Paraissant le 10 et le 25)

◆

CONDITIONS D'ABONNEMENT

FRANCE, ALGERIE, COLONIES

Trois mois	10 fr.
Six mois	20 »
Un an	40 »

EXTERIEUR

Trois mois	13 fr.
Six mois	26 »
Un an	50 »

◆

ADRESSER LA CORRESPONDANCE

concernant la Rédaction et l'Administration à la *Révolution Prolétarienne* 54, rue du Château-d'Eau, Paris-10e

◆

PERMANENCE :

Tous les soirs, de 18 à 19 heures

◆

Téléph. : BOTzaris 21-02

◆

UTILISER POUR LES ENVOIS DE FONDS

notre compte chèques postaux : *Révolution Prolétarienne* 734-99 Paris

SOMMAIRE DU N° 225-226

(25 juin-10 juillet 1936)

LA CLASSE OUVRIÈRE REPREND CONFIANCE EN ELLE ..... Pierre MONATTE.

Le mouvement gréviste et ses victoires

De la volonté, de l'action des métallurgistes est sortie la victoire ..... M. ROY.
Toutes les imprimeries sont désormais sous le contrôle syndical ..... F. CHARBIT.
Dans les T.C.R.P. victoire sans bataille ..... R. DEVEAUX.
Les grèves marseillaises ..... A. MONTÉGUDET.
L'occupation des usines dans la vallée du Gier ..... U. THÉVENON.
Les grèves bordelaises ..... J. BARRUÉ.
Le mouvement gréviste en Seine-Inférieure .. LAPLAGNE.
Les victoires de Saint-Quentin ..... LEBLANC.
Dédié à M. Moutet, défenseur des indigènes et ministre des Colonies ..... J. P.

Notes d'économie et de politique

Point d'histoire... autre point d'histoire ..... R. LOUZON.
Une corporation sacrifiée : les chauffeurs de taxi parisiens ..... Lucien PICOT.

Parmi nos lettres

Lettre de Belgique ..... I. METT.

Livres, revues, journaux

« Le Monde nouveau », par Pierre BESNARD .. R. LOUZON.

Faits et documents

L'accord Matignon. — Les contrats collectifs, Voiture-aviation, Téléphone. — L'accord des grands magasins.

La Ligue Syndicaliste

La Ligue Syndicaliste se propose :

De faire prédominer dans les syndicats l'esprit de classe sur l'esprit de tendance, de secte ou de parti, afin de réaliser le maximum d'action contre le patronat et contre l'Etat ;

De participer à l'œuvre d'éducation syndicale en procédant à l'examen des problèmes pratiques et théoriques posés devant le mouvement ouvrier, et en préconisant la formation de Cercles d'études syndicales ;

De maintenir vivant le précepte de la Première Internationale, d'après lequel l'émancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes.

Collection de la « Révolution Prolétarienne »

PRÉCIS DE GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

par J. F. HORRABIN
traduit de l'anglais par J. PÉRA
(45 CARTES)

Prix : 9 francs — *QUATRIÈME MILLE*

DEUX ANS D'INDOCHINE

UN FLEUVE DE SANG

UNE BROCHURE

Prix : UN franc

Expédiés franco contre un mandat envoyé à notre compte de chèques postaux : *Révolution Prolétarienne*, 54, rue du Château-d'Eau, Paris-10e (Compte n° 734-99 Paris).

La classe ouvrière reprend confiance en elle

Tout le monde est d'accord sur l'importance extraordinaire du mouvement de grèves de mai-juin. On a parlé du plus formidable, du plus gigantesque conflit social qu'ait jamais connu la République. A coup sûr, c'est un mouvement comme on n'en voit que tous les quinze ou vingt ans.

C'est le troisième grand mouvement que je vois. J'avais déjà vu 1906 et 1919-20. L'explosion de 1936 est plus formidable. Au moins le paraît-elle. Peut-être cela tient-il surtout à ce qu'elle a surpris davantage.

Le mouvement pour les huit heures de 1906 avait été préparé pendant deux ans, ayant été décidé au congrès confédéral de Bourges en 1904; on l'attendait donc. Le mouvement de 1919-1920 fut une sorte de revanche de ce qu'on avait enduré tant à l'usine qu'au front pendant les années de guerre; on l'attendait aussi. Mais on n'osait pas attendre, au moins aussi proche et aussi magnifique, l'explosion du mois dernier. Nous nous disions bien, les vieux, que cela viendrait. Tant de misère, tant de contrainte, tant d'oppression devait aboutir à une flambée de révolte. Mais quand ?

Dans son article de l'autre quinzaine, « La vie et la grève des ouvrières métallos », un article qui ouvre et éclaire notre historique du dernier mouvement, S. Galois en a montré la cause profonde et le facteur décisif. L'esclavage dans l'usine moderne, la souffrance accumulée pendant des années, tout ce que le patronat avait réussi à imposer depuis la défaite ouvrière de 1919-1920, sur laquelle étaient venues s'appesantir la rationalisation, puis la crise économique, voilà la cause profonde, la cause essentielle des dernières grèves. Le facteur décisif de leur déclenchement, ça été la venue du gouvernement de Front populaire. Enfin la police ne serait plus au service du patron! Enfin le gouvernement serait, sinon bienveillant, au moins neutre! Du coup, on n'a pas eu la force de supporter plus longtemps. Pas même d'attendre que le nouveau gouvernement soit formé. La grande détente s'est produite.

Ça été la grève de la métallurgie parisienne. Puis son extension à presque toutes les corporations de l'industrie privée. Paris et sa région forment le plus grand centre ouvrier de ce pays, on le méconnaît trop. Non seulement le plus grand centre métallurgiste, mais le plus grand centre de produits chimiques, le plus grand port de France, de beaucoup le plus grand centre de chemin de fer, sans compter tout le reste. De la région parisienne, la grève a gagné tout le pays.

Une même souffrance, jointe à une même espérance, a trouvé son expression dans une forme nouvelle de grève.

Gardons-nous de perdre de vue la cause profonde de ce vaste mouvement. C'est en ayant sans cesse à l'esprit son caractère de force naturelle que nous éviterons d'en laisser rapetisser les résultats. Un tel mouvement n'a pas d'un coup donné tout ce qu'il apportait. Il n'est pas épuisé, ni terminé; il continue : pour défendre ce qui a été obtenu; pour que les corporations en retard arrachent à leur tour leur morceau de pain, leur lambeau de liberté pendant le travail.

Ne perdons pas de vue, non plus, le facteur décisif qu'a été le Front populaire. Pas de méprise non plus de ce côté. Surtout devant les jugements catégoriques, devant les condamnations impitoyables que prononcent un certain nombre de groupes et de sectes oppositionnels. Je ne sais pas si nous l'avons écrit, mais nous avons dit souvent à la veille de ces événements : « Impossible de savoir ce que donnera le gouvernement du Front populaire. Peut-être pas grand'chose. Mais à son abri, nous pourrons reconstruire notre organisation syndicale, c'est-à-dire ramener au syndicat les travailleurs de l'industrie privée et leur redonner confiance en eux. Si nous pouvons faire cela, ce ne sera pas rien. Et quand le Front populaire s'effondrera, s'il s'effondre, il restera une classe ouvrière capable de se défendre, et même de continuer la lutte. Nous ne devons pas nous dresser contre le gouvernement du Front populaire; nous ne devons rien faire pour contrecarrer et empêcher son expérience; nous devons l'appuyer dans toute la mesure de nos forces chaque fois qu'il travaille dans notre sens; nous ne devons rien faire qui puisse permettre, même à tort, de rejeter sur le mouvement syndical la responsabilité de l'échec de cette expérience du Front populaire. »

Nous ne pensions pas que les événements nous donneraient si vite et si largement raison. Par le seul fait de sa naissance, le gouvernement du Front populaire a donné à la classe ouvrière plus que nous n'osions espérer de six mois d'efforts à son abri. Dans son premier mois d'existence, à la suite d'une merveilleuse vague de grèves, il a fait signer les accords Matignon, instituant les contrats collectifs et les délégués d'ateliers, il a fait voter toute une série de lois sur les 40 heures, sur les vacances payées.

Accords et lois ne seront respectés et appliqués que si la classe ouvrière en impose le respect et l'application. Bien sûr. Mais les syndicats ne sont-ils pas là pour cela?

En revenant du Mur

Examinons d'un peu près comment le mouvement est parti. Deux articles de l'*Humanité* nous seront d'un grand service. Le premier est un article, paru le 20 mai, sous la signature de Croizat, secrétaire de la Fédération des Métaux et député communiste. Il fait le récit de la victoire remportée par les métallurgistes de l'usine Bréguet du Havre. On trouve dans ce conflit les principaux caractères du grand mouvement : la grève dans l'usine, l'entretien du matériel, le paiement des deux journées de grève.

Le lendemain du 1er mai, la direction de l'usine Bréguet avait congédié deux ouvriers, deux militants, pour avoir chômé la veille. Des délégations ouvrières se rendent auprès de la

direction pour demander l'annulation de cette mesure. Une semaine se passe; les tentatives de négociations échouent. Le lundi 11 mai, la grève dans l'usine commence. Six cents ouvriers, la totalité du personnel, restent à l'usine la nuit du lundi au mardi. Devant la vigueur du mouvement et la sympathie qu'il trouve dans la population havraise, la direction Bréguet accepte l'arbitrage du député-maire du Havre, M. Léon Meyer. La sentence arbitrale comporte la réintégration des deux ouvriers congédiés, mais elle y ajoute autre chose, le paiement des journées de grève :

Considérant que, depuis de nombreuses années, il est constant dans l'industrie de laisser les ouvriers libres de chômer ou de travailler le 1er Mai, que cette tradition aurait dû d'autant plus être respectée qu'elle s'est produite dans le calme et sans qu'aucune pression de débauchage ait été exercée;

Considérant en conséquence que les raisons pour lesquelles Friboulet et Vachon ont été congédiés ne sauraient être admises;

Décide :

Qu'il y a lieu pour les établissements Bréguet de les réintégrer dans leur emploi;

Considérant, d'autre part, que la manifestation unanime de solidarité à laquelle ont pris part les ouvriers desdits établissements a été la conséquence d'un acte qui n'aurait pas dû se produire;

Dit qu'il y a lieu de ce fait d'opérer le paiement des journées normales des 11 et 12 mai.

Un exemple comme celui du Havre méritait d'être connu. Croizat avait raison de lui donner la publicité de l'*Humanité*. Si l'on peut s'étonner de quelque chose, c'est que les autres journaux ouvriers n'en aient pas fait autant et que cet événement ouvrier significatif n'ait été rendu public qu'avec huit jours de retard.

Cet exemple était-il d'initiative communiste ? C'est peu probable. Le mouvement avait été mené par le syndicat des métaux et par l'Union locale du Havre, à vieille tradition syndicaliste révolutionnaire. Qu'il soit d'inspiration syndicaliste ou communiste, d'ailleurs cela importe peu; ce qui importait, c'était de donner cet exemple et de le faire connaître. Un pareil exemple devait faire des petits. L'idée en était dans l'air. Presque au même moment que les métallos du Havre, ceux des usines Latécoère, à Toulouse, accomplissaient les mêmes gestes.

C'est ce que nous voyons dans un article de Pierre Delon, paru dans l'*Humanité* du 24 mai, donc le matin de la manifestation au Mur des Fédérés. Après avoir rappelé la victoire du Havre, Delon en signale quelques autres, aussi significatives. D'abord celle des usines Latécoère, à Toulouse, réplique trait pour trait de celle du Havre. Là aussi la direction avait renvoyé des ouvriers, trois au lieu de deux, pour avoir fait le 1er mai. Grève de solidarité le 12 mai. Repas servis dans les ateliers par la Bourse du Travail de Toulouse. Arbitrage du maire. Réintégration des trois camarades, reconnaissance du syndicat et des délégués. Il ne manque que le paiement des journées de grève.

Delon signale encore une grève aux usines Bloch, à Courbevoie; cette fois pour une augmentation de salaires. Après 48 heures de grève dans l'usine, avec le ravitaillement assuré par le Front populaire de Courbevoie, un contrat collectif est signé. On obtient un relèvement des salaires, des vacances et les deux journées de grève payées.

Pour terminer, Delon annonce que les ouvriers de chez Nieuport, à Issy-les-Moulineaux, ont revendiqué les mêmes conditions que chez Bloch; dans plusieurs autres usines on a posé des revendications. La conclusion de l'article est à citer :

Dans la région parisienne, les métallos, s'inspirant de ces luttes, sauront imposer à la Chambre syndicale patronale la discussion du contrat collectif de travail.

Cet après-midi, ils se rendront en masse au Mur des Fédérés pour manifester avec leurs camarades de toutes corporations : pour le pain, la paix, la liberté.

Le 24 mai, au Mur, 600.000 ouvriers de la région parisienne défilaient. Les métallurgistes y étaient nombreux. Ils eurent le temps, tout l'après-midi, de commenter les exemples que leur avaient donnés leurs camarades du Havre, de Toulouse et de Courbevoie. Ils sentirent la force de leur nombre.

Une manifestation de l'ampleur de celle du Mur ne pouvait pas ne pas avoir un écho le lendemain dans les usines. Quand on se sent fort dans la rue on ne peut pas continuer à se sentir esclave à l'usine. Quand on a vu, devant le Mur des combattants de la Commune, le président du Conseil de demain lever le poing comme les camarades, comment ne pas croire que, cette fois, le gouvernement n'est plus du côté des capitalistes ?

Le lundi 25 mai, les métallurgistes de chez Nieuport, à Issy, déclarent la grève sur le tas. Ceux des usines Sautter-Harlé débrayent pendant une demi-heure pour appuyer une délégation partie à la direction présenter des revendications; satisfaction est obtenue. Une autre victoire, à Villacoublay. Chez Hotchkiss, à Levallois, débrayage à 2 heures, seize ouvriers ayant été prévenus qu'ils étaient congédiés. A l'usine Lavalette, à Saint-Ouen, les ouvriers passent la nuit dans l'usine.

Le mardi, le mercredi, le jeudi l'effervescence ne cesse de grandir; bientôt toute la métallurgie de la région parisienne est en grève, en grève sur le tas. Les boîtes d'aviation sont parties les premières; toutes les autres ont suivi. Les plus grandes, Renault et Citroën, comme les autres. Le lendemain du Mur, les exemples du Havre et de Toulouse ont été suivis. L'idée de la grève sur le tas, qui était dans l'air depuis un mois, est entrée dans les usines.

Les facteurs secondaires

S. Galois écarte un peu trop facilement quelques facteurs secondaires du mouvement. Les causes profondes jouent rarement seules. Souvent se répète l'histoire de l'étincelle et du tonneau de poudre. Le tonneau de poudre peut exploser à un moment ou à un autre, même ne pas exploser du tout. Il peut y avoir plusieurs étincelles. Il semble bien qu'il y en ait eu plusieurs. Les bourgeois intelligents dont parle S. Galois, et qui ont cru que la grève avait été provoquée par les communistes pour gêner le nouveau gouvernement, ne se sont peut-être pas tellement trompés. De même l'ouvrier intelligent à qui S. Galois a entendu dire qu'au début la grève avait sans doute été provoquée pour gêner ce même gouvernement. Elle trouve que cette rencontre est drôle. Moins drôle sans doute que la tête des patrons et des communistes à voir sauter le tonneau de poudre.

Vous l'avez remarqué, les deux premiers conflits, ceux du Havre et de Toulouse, tous deux dans des usines d'aviation, ont été provoqués par des renvois d'ouvriers ayant fait le 1er mai. La sentence arbitrale du Havre stipule

qu'un tel renvoi rompait avec la tradition de laisser libre le chômage du 1er mai. Ces renvois ressemblent beaucoup à des provocations patronales à la grève. Que dire des seize congédiements de chez Hotchkiss, le lendemain de la manifestation au Mur ? La provocation n'est-elle pas caractérisée ?

Il serait facile de retenir tels ou tels propos, telles ou telles remarques, mais ces trois mesures de renvoi ne suffisent-elles pas à faire penser que le patronat a voulu vraisemblablement saluer la naissance du gouvernement Blum par quelques grèves ? Dans quel but l'a-t-il fait ? En vue d'une opération politique ? Possible. Peut-être aussi pour faire une opération spéculative, une affaire tout court. Les patrons de la métallurgie savent calculer; ils savent même, par une longue expérience, qu'on peut obtenir de l'Etat, ce gros client, un sérieux relèvement des prix de certaines commandes, se traduisant par de copieux bénéfices, en invoquant une modique augmentation des salaires qu'on a été contraint d'accorder sous la menace d'une grève. Le fait que le mouvement soit parti de l'industrie de l'aviation, qui vit uniquement des commandes de l'Etat, est un indice de plus en faveur de cette hypothèse. L'opération politique n'est pas impossible non plus. Glisser quelques grèves sous les premiers pas du gouvernement du Front populaire, creuser devant lui le trou d'une période sans journaux, donc fertile en rumeurs et propice à la panique, et le faire choir dans ce trou en venant au monde, avouez que ç'aurait été un coup de maître pour le grand état-major patronal et pour le trust Hachette. Ce n'aurait été après tout que le recommencement du coup de Clemenceau exploitant la grève des journaux lors des élections de 1919 pour faire élire la Chambre bleu horizon.

Les patrons ont seulement oublié qu'il ne faut pas jouer avec le feu autour d'un tonneau de poudre. Gare à l'explosion ! En effet, différentes choses ont sauté en mai-juin.

Il est difficile de ne pas reconnaître l'intervention des communistes à l'origine du mouvement. Ce serait même commettre une injustice à leur égard. Qu'ils n'aient pas prévu l'ampleur du mouvement, c'est probable. Mais le coup de sonde, c'est bien eux qui l'ont donné. La sonde a rencontré la nappe d'eau souterraine, le courant de souffrance et d'espoir qui cherchait une issue. L'issue trouvée, une vague de grèves inattendue s'est répandue partout.

Reste à savoir ce que voulaient vraiment les chefs communistes. Ils ont une telle habitude de la recherche des sous-produits qu'on est amené à leur prêter des idées de derrière la tête même quand on les voit faire les choses les plus naturelles et les plus utiles. Ont-ils voulu gêner le gouvernement du Front populaire ? Certes, ils l'ont assuré de leur soutien fidèle et sans éclipse. Mais leur réputation de jésuites rouges est si bien assise que leurs assurances les plus fermes sont sujettes à caution et que leur fidélité prête à sourire. Quand on a sauté à pieds joints du « classe contre classe » le plus farouche à la défense des classes moyennes, et du défaitisme révolutionnaire au culte de Jeanne d'Arc et de la *Marseillaise*, il faut s'attendre à ne pas être cru sur parole.

Jusqu'au second tour de scrutin, le gouvernement de Front populaire qu'ils escomptaient, que tout le monde d'ailleurs escomptait, ce n'était pas un cabinet Blum, mais un cabinet radical. Leurs préférences allaient à un cabinet Herriot. Le maire de Lyon, depuis ses voyages à Moscou, a toutes leurs sympathies. Mais dans la nouvelle Chambre, le groupe socialiste est le plus important de la majorité. A lui de former le gouvernement. De suite d'ailleurs, Léon Blum a revendiqué cette tâche et cette responsabilité. Mais si le vrai ou le faux jacobinisme des radicaux s'accorde admirablement avec le néo-blanquisme patriotique des communistes nouvelle manière, il n'en est pas de même du pacifisme genevois des socialistes. En outre, Léon Blum et les socialistes sont moins dociles que les radicaux.

Les communistes ont-ils voulu leur apprendre à être plus dociles ? Ont-ils cherché à faire sentir leur force et signifié qu'il fallait compter avec eux ? Ce n'est pas du tout impossible. Ont-ils simplement poussé aux grèves pour accroître leur influence dans la C.G.T. réunifiée et dans la classe ouvrière ? C'est possible aussi. Mais il se peut encore, n'écartons pas l'hypothèse, qu'ils aient pensé que l'existence d'un gouvernement du Front populaire n'excluait pas les grèves et la poursuite des luttes ouvrières. Ce n'est pas parce qu'il y aura un cabinet Blum ou un cabinet Cachin qu'on ne devra plus faire de grèves. Le gouvernement du Front populaire a ses tâches, les ouvriers et les syndicats ont les leurs.

Si les communistes ont raisonné ainsi, loin de les en blâmer, il faut les en féliciter. Ils ont en ce cas rappelé aux travailleurs qu'ils devaient se garder de laisser endormir leur force propre, qu'ils devaient au contraire poursuivre l'action directe, l'action directement exercée sur le patronat, qu'ils devaient retremper leur arme traditionnelle, celle de la grève. Au moment où l'action indirecte, par la voie gouvernementale, pouvait flatter la paresse humaine et éveiller des illusions, un tel rappel a été opportun et précieux. Nous aurions préféré que ce rappel vînt de la C.G.T. elle-même, mais d'où qu'il soit venu son effet ne peut qu'être bienfaisant. Et dans ce cas, même s'il en découle une certaine gêne pour le gouvernement du Front populaire, celui-ci se doit de la trouver normale et de la regarder comme un stimulant.

Quoi qu'il en soit, il est sûr que la propagande communiste visant à gêner le gouvernement, comme les provocations patronales visant au même but, n'auraient donné que quelques grèves isolées. Nous avons eu un mouvement large et puissant qui ne peut être l'œuvre que de causes profondes. Lorsque ces dernières entrent en jeu, elles emportent tout devant elles; elles font servir à l'intérêt ouvrier jusqu'aux provocations patronales.

Le Front populaire défiguré

Depuis le 6 février, nous remontons la côte. Nous étions descendus, d'année en année, bien bas, si bas que c'est un miracle si les fascistes n'ont pas franchi le pont de la Concorde, envahi le Palais-Bourbon et fait flamber la maison et le régime parlementaires. Le sentiment du danger a fait se ressaisir ce pays.

Nous avons vu se réaliser un certain nombre de choses que nous ne croyions pas aussi prochaines. L'unité d'action impossible avant le danger a été possible après. L'unité syndicale que nous n'osions plus espérer s'est refaite; je me rappelle ma stupéfaction quand je lus sous la plume de Gérôme, dans *Europe* de mars ou

avril 1934, parmi les premiers moyens de résister au fascisme, la réalisation de l'unité syndicale dans le délai d'un mois. Comme il y va ! m'écriai-je. Il a fallu plus d'un an. Mais c'est tout de même Gérôme qui avait raison. L'unité syndicale s'est faite vite, beaucoup plus vite que nous ne pensions.

Mais en se réalisant, unité d'action et unité syndicale ont pris parfois un visage fort peu sympathique. Ce qui a permis à certains qui les avaient appelées de tous leurs vœux de ne plus les reconnaître une fois qu'elles ont été là.

L'unité d'action, le jour où elle s'est faite, a non seulement écarté ses partisans de la première heure, elle a été dominée par ceux qui l'avaient le plus violemment combattue. Qui se souvient que le parti communiste y était hostile à la veille du 6 février, alors que montait le danger fasciste; hostile encore le 6 février même, quand l'A.R.A.C., d'ordre du parti communiste, mêlait ses troupes à celles des anciens combattants et des fascistes place de la Concorde. A moins que... Hostile toujours pendant les six mois qui suivirent le 6 février, repoussant avec grossièreté les propositions d'unité d'action que lui faisaient les socialistes.

Brusquement, un jour, changement de ton, renversement d'attitude; le parti communiste ne se contente pas de rallier l'unité d'action, il en devient le champion, il la prend sous son aile, elle est à lui. Impuissant à résister plus longtemps à la volonté profonde de la classe ouvrière, il se jette à la tête du courant pour l'unité d'action. Moscou a compris, un peu tard, que s'il persistait dans la tactique qui avait conduit en Allemagne à la victoire des nazis, le fascisme s'installerait aussi en France et qu'alors des heures terribles sonneraient pour ce qui reste de la Révolution russe. Mais le jour où l'unité d'action se réalise, où les communistes, au lieu de crier : « Daladier en prison! » se mettent à crier : « Daladier au pouvoir! », comment ne pas faire la grimace et ne pas trouver que l'unité d'action prend une singulière figure ? Pourtant ce n'est pas une raison pour lui devenir hostile.

De même pour l'unité syndicale. Elle ne s'est pas faite, comme nous l'espérions, sous la poussée des partisans qu'elle comptait dans l'une et l'autre C.G.T. L'une des deux avait trouvé moyen de flanquer à la porte tous les éléments qui chez elle se prononçaient en faveur de l'unité; elle avait posé en principe qu'une C.G.T. unique équivaudrait à une C.G.T. de trahison. Brusquement encore, changement de vapeur. Les communistes ne s'opposent plus à l'unité syndicale; ils y poussent; elle se réalise. Elle est faite par ceux-là même qui des deux côtés en étaient les adversaires quelques mois avant. Nous n'allons pas le déplorer. Que l'unité soit faite d'une manière ou de l'autre, c'est secondaire. L'important, c'est qu'elle soit faite. La classe ouvrière y trouvera son compte, le vieux syndicalisme aussi. Ceux qui récemment encore faisaient de l'ironie sur notre conception de l'unité syndicale, « talisman et panacée universelle », se sont-ils demandé ce qui se serait passé lors du dernier mouvement si l'unité syndicale n'avait pas existé. D'abord, il est probable que le mouvement n'aurait pas eu lieu. Mais même s'il était parti, le voyez-vous déchiré entre deux C.G.T., tiré à hue et à dia par des syndicats rivaux ? Au lieu de réussir, il aurait lamentablement échoué.

Comme l'unité d'action, l'unité syndicale est un fruit du 6 février. C'est un résultat de la menace fasciste. Le Front populaire en est un autre.

Presque dès sa naissance, le Front populaire est apparu avec une figure inquiétante. Reportons-nous à un an. Deux questions nous préoccupaient. Les déclarations de Staline, les décrets-lois annoncés.

Manifestation solennelle et grandiose, le 14 juillet. Mais le 16, publication des décrets-lois de Laval sur la réduction des salaires des fonctionnaires et des ouvriers des services publics. Pas de réaction. Sauf celle qui se produira dans la quinzaine, sous la forme de mouvements « sauvages », aux arsenaux de Brest et de Toulon.

Les déclarations de Staline, du 15 mai 1935, « comprenant et approuvant pleinement la politique de défense nationale faite par la France pour maintenir sa force armée au niveau de sa sécurité », sont applaudies par le parti communiste unanime, par Zyromski et tous les Homo-Grumbach du parti socialiste; et naturellement aussi par les radicaux. On sait que les plus jacobins de ces derniers seront, le jour venu, les plus chauvins. Bayet ne le sera pas moins à la prochaine qu'Aulard à la dernière.

Pour le parti communiste, le tournant est rude; c'est l'ordre d'abandonner toute opposition au service de deux ans, en attendant de réclamer celui de trois ans; c'est l'approbation des mesures militaires des gouvernements Doumergue et Laval; c'est le ralliement à la politique de Barthou d'encerclement de l'Allemagne et de guerre préventive. L'ordre est exécuté docilement.

Au chant de la *Marseillaise*, le drapeau tricolore flottant au vent, ce drapeau emblème de la bourgeoisie, symbole d'une période historique dépassée, les communistes, entraînant le Front populaire, vont-ils nous conduire à la guerre, à la soi-disant croisade contre le fascisme et contre Hitler ?

Pour détruire le fascisme en Allemagne, accepterons-nous de l'installer en France ? Rien ne dit qu'il sera détruit en Allemagne. Mais il est probable que la guerre l'installera en France. La guerre met le pays sous la poigne du militarisme. Notre grand état-major a assez regretté de n'avoir pas mieux utilisé la dernière guerre pour qu'il ne rate pas l'occasion que lui fournira la prochaine de s'installer au pouvoir.

Alors, des camarades de plus en plus nombreux se demandent avec inquiétude si le Front populaire n'est pas une sinistre duperie. Au lieu d'un rassemblement pour la résistance à l'aggravation des conditions de vie ne va-t-il être qu'un rassemblement pour la capitulation devant les décrets-lois ? Au lieu d'un rassemblement pour la paix et pour la résistance au fascisme, qui est par essence un nationalisme, un nationalisme porté à l'exaspération, le Front populaire n'est-il que le prélude à l'union sacrée de la prochaine guerre ?

Ces inquiétudes sont légitimes. Mais elles posent une grave question : un grand mouvement peut-il être détourné facilement de son but par les chefs qu'il s'est donnés, ou plutôt qui se sont donnés à lui ?

Les masses ébranlées par la menace fasciste

(1) Voir l'*Ecole Emancipée* du 24 mai.

du 6 février 1934, les ouvriers, les paysans et les petits bourgeois qu'a mobilisés le Front populaire, les centaines de milliers de manifestants qui répondent à chacun de ses appels dans la région parisienne, les millions d'électeurs qui ont envoyé une majorité au Parlement, tout ce vaste peuple s'est mis en branle pour de grandes idées simples et fortes; il désire que cessent les querelles entre chefs, entre partis, entre mouvements; il est animé de la mystique de l'unité d'action et de l'unité tout court; il veut de tout cœur ce que le Front populaire lui dit vouloir : le pain, c'est-à-dire la résorption du chômage, la solution de la crise économique, une solution quelle qu'elle soit; la paix, c'est-à-dire pas plus de guerre contre l'Allemagne d'Hitler que contre personne; la liberté, c'est-à-dire ne pas plus tomber sous la matraque nazie que sous la fiole d'huile de ricin fasciste, et nous pouvons ajouter : sous la justice administrative de Staline.

Y aurait-il donc une volonté du rang distincte de la volonté des chefs, une pensée des troupes du Front populaire différente de la pensée ou de l'arrière-pensée des partis qui dirigent ce Front ?

Les révolutionnaires qui dénoncent depuis des mois le Front populaire n'aperçoivent pas cette distinction. Elle est réelle cependant. Ce n'est pas le Front populaire qu'il faut condamner, mais les partis, ceux des partis qui veulent mener le Front populaire vers un objectif différent de celui qui est annoncé. Evidemment un grand mouvement peut être détourné de sa route. Facilement ? Je ne le crois pas. Ce sera difficile et même impossible si les masses joignent à l'ardeur la clairvoyance.

Que faire ? Il faut marcher avec les masses, à leur pas; et non s'éloigner d'elles. Elles nous surprendront plus d'une fois; elles nous obligeront même à courir. N'est-ce pas ce qui vient de se produire avec le dernier mouvement de grève ? Elles nous ont non seulement obligé à courir, elles ont ramené de très loin, de diablement loin, des camarades dégoûtés par les luttes entre tendances de ces dernières années.

Sans le Front populaire, la dernière explosion de grèves n'aurait pas eu lieu. Avouons qu'il prend une figure moins inquiétante.

Résultats importants

Pouvait-on obtenir plus ? Certains se le demandent. Je me demande, au contraire, si nous pourrons faire entrer en application tout ce qui a été obtenu. Le mouvement ne s'est pas terminé avec les grèves. Il continue à l'intérieur des usines pour la défense du contrat collectif et par la désignation des délégués d'atelier. Le plus difficile reste à faire.

Chez les métallurgistes parisiens, le souvenir n'était pas perdu de l'occasion manquée de 1919 de faire signer par le patronat un contrat collectif. Ils ne voulaient pas manquer une seconde occasion. En 1919, les patrons avaient joué habilement entre les diverses tendances ouvrières pour aboutir à ne rien accorder. Si bien qu'une belle grève de 150.000 métallos finit dans la pagaye la plus complète. Profitant de ce que les syndicats parisiens des métaux n'étaient pas exactement informés des discussions qui avaient eu lieu entre la Fédération des Métaux et le Comité des Forges et de l'accord intervenu pour la mise en application des 48 heures sans diminution de salaire, les patrons parisiens, avec M. Richemond à leur tête, réussirent ce premier coup : faire traîner la conclusion du contrat régional et mettre le désaccord entre la Fédération des Métaux et les syndicats parisiens; temps gagné et possibilité de manœuvrer; dans les rangs des grévistes, bousculant les militants des syndicats, un courant se forma défendant ce point de vue : Il ne s'agit pas de revendications corporatives; il s'agit de faire la révolution. Hélas ! la révolution ne fut pas faite, mais le contrat collectif ne fut pas signé non plus; la grève finit en débandade.

Les métallos parisiens n'ont pas voulu recommencer 1919; ils n'ont pas permis à M. Richemond de recommencer son tour de force. Le contrat collectif, cette fois, est signé. Mais les discussions ont été laborieuses. L'accord Matignon est du 7 juin; la signature du contrat des métallos parisiens n'est venue qu'une semaine après. Pourparlers rompus, puis repris. Les obstacles ont été surmontés. Les salaires des catégories les plus défavorisées ont été relevés sensiblement; les journées de grève n'ont pas été payées, mais les patrons ont dû consentir des indemnités dures à avaler. « Il faut savoir finir une grève », a dit Thorez aux communistes parisiens, en particulier à ceux des métaux. Il est plus important encore de savoir éviter les traquenards patronaux.

Autrefois, nous avions de grosses préventions contre les contrats collectifs. Nous pensions qu'ils servaient de frein aux minorités agissantes. Nous avons appris qu'il était un frein plus puissant, celui de la lourde masse. Pour avancer, il faut amener celle-ci à un niveau au-dessous duquel on ne puisse la faire descendre. Ce niveau, c'est la convention, c'est le tarif syndical, un point d'appui solide. L'avance sera peut-être moins importante pour la minorité qualifiée, encore n'est-ce pas sûr, mais elle se fera d'ensemble, pour tous. Le professionnel dans la métallurgie, notamment, était arrivé à ne se défendre guère mieux que le manœuvre. De là la nécessité du contrat collectif. Un détail m'a surpris dans le contrat parisien : la multiplicité des catégories de salaires. N'y a-t-il pas là un moyen de maintenir ou de porter la division parmi les ouvriers ? Nos camarades des métaux devraient bien nous donner leur avis là-dessus.

L'accord Matignon comporte en outre l'institution des délégués ouvriers; c'est une conséquence du contrat collectif; pour veiller à l'application du contrat, il faut à l'usine, travaillant avec leurs camarades, des délégués qui soient les représentants du syndicat.

Parmi les anciens de la métallurgie, l'idée des délégués d'atelier a soulevé longtemps des craintes; la crainte qu'ils ne deviennent fréquemment les représentants du patron et que les syndicats de maison ne remplacent le syndicat de toute la corporation. Nulle chose n'est sans inconvénient ; les craintes des anciens avaient quelque fondement; cependant le souvenir laissé par les délégués d'atelier de la période de guerre les avait heureusement contrebattues.

Si les syndicats et si les ouvriers y veillent, surtout si les délégués restent au travail avec leurs camarades, les avantages dépasseront de beaucoup les inconvénients. Nous aurons le véritable syndicat de masse; le contrat collectif

appelle le syndicat de masse ; les délégués d'atelier seront autant de représentants, de piliers du syndicat sur le lieu de travail.

C'est ainsi que s'explique la montée prodigieuse des effectifs de la C.G.T. Au dernier Comité confédéral, le 16 juin, on donnait le chiffre de 2.600.000 syndiqués. La montée continuera quelque temps, disait-on, puis il se produira un déchet. Aujourd'hui les 4.000.000 sont atteints. Ils seront dépassés. Un déchet se produira sans doute, mais il sera largement compensé par les couches nouvelles de salariés qui formeront leurs syndicats. L'industrie privée qui n'avait pas 10 % de syndiqués en aura 75 % avant peu, grâce au contrat collectif.

Le mouvement dernier a été le mouvement de l'industrie privée. La C.G.T. a sagement opéré en demandant aux organisations de services publics de ne pas affaiblir ce caractère et de se réserver pour une autre heure.

Un autre aspect du mouvement, c'est qu'une jeunesse ardente vient de s'affirmer. De tous côtés l'écho en parvient; du côté des magasins comme du côté de la métallurgie. Dans tel grand magasin il fallait voir, m'assure-t-on, comment une jeune équipe menait son millier de grévistes. N'a-t-on pas rapporté ce mot d'un grand patron de la métallurgie : « Pas étonnant que nous ayons été battus; nous avions pour chefs des hommes de 70 ans, alors que les représentants des ouvriers n'avaient pas plus de 30 ans. »

Pouvait-on obtenir plus ? Ne diminuons pas la victoire qui vient d'être remportée. Ce qui a été obtenu est énorme. Contrat collectif, délégués ouvriers, 40 heures, vacances payées, cela représente un relèvement du niveau de vie pour des couches nombreuses de la classe ouvrière; pour veiller au respect de ce qui a été promis, notre mouvement syndical se renforce au delà de toutes nos espérances.

Une forme nouvelle de la grève a été trouvée. Le patronat avait réussi à émousser la vieille. Une nouvelle a été imaginée. Tout de suite elle a fait fureur, jusque dans les corporations les plus inattendues. Le patronat réussira peut-être à l'émousser à son tour. Mais de nouvelles formes surgiront, nous en sommes sûrs.

Les juristes peuvent dire qu'ils ne considèrent pas cette forme de grève comme quelque chose de légal. La grève, la vieille grève aussi, a été regardée longtemps comme n'étant pas conforme aux règles et aux principes de la loi civile française. Elle a conquis son droit péniblement, douloureusement, à coup de grèves illégales, d'années de prison et de fusillades. Le fait précède toujours la loi. La grève-occupation est un fait que la loi reconnaîtra un jour prochain, sans qu'il soit besoin de le payer si cher.

C'est la révolution qui commence ? Je ne suis pas aussi ambitieux. Il me suffit de penser que c'est une classe qui reprend confiance en elle.

Pierre MONATTE.

LE MOUVEMENT GRÉVISTE ET SES VICTOIRES

Dans la Région parisienne

De la volonté, de l'action des métallurgistes, est sortie la victoire

Ce n'est pas sans une certaine satisfaction que l'on constate que les métallurgistes ont renoué avec les bonnes traditions du mouvement ouvrier, et qu'une fois de plus ils ont été les animateurs d'une des plus grandes batailles sociales que le prolétariat français ait livrées contre sa bourgeoisie. Il y a aujourd'hui quelque chose de changé, il faudra bien que le capitalisme en tienne compte s'il ne veut pas être balayé définitivement. Il s'ouvre pour lui une période d'adaptation qui le conduit inévitablement à abdiquer une partie de ses privilèges. L'expérience qui commence entame un édifice qui, depuis trop longtemps, trônait comme une provocation perpétuelle à l'égard du travail.

Les premières luttes

Le lundi 11 mai, nos camarades de chez Bréguet, au Havre, faisaient la grève sur place. Le 14 mai, chez Latécoère, à Toulouse, le personnel réalisait la même opération. La raison de ces démonstrations était motivée par la volonté qu'avaient les travailleurs de faire respecter le droit syndical; ils luttaient pour la réintégration de plusieurs des leurs qui avaient été chassés de l'usine parce qu'ils avaient chômé le 1er mai. Les directions de ces usines étaient intransigeantes, il a fallu la démonstration de force des travailleurs pour les faire capituler.

Un tel exemple devait être suivi par nos camarades de chez Bloch qui à leur tour, pratiquant de la même manière, consolidaient leur position syndicale à l'intérieur de l'usine en arrachant de nouvelles revendications.

L'élan était donné, la contamination de cette forme d'action allait entraîner dans la lutte la presque totalité des métallurgistes de la région parisienne. Le 22 mai, Nieuport, le 28 Hotchkiss, Lavalette, Farman, etc..., puis d'un seul coup, les usines Renault avec leur 36.000 ouvriers et ouvrières; Citroën avec ses 24.000, prenaient leur place dans la bataille. A cette époque, cela faisait plus de 100.000 travailleurs qui revendiquaient des conditions meilleures d'existence.

La lutte pour le contrat collectif était commencée, rien ne devait arrêter un tel mouvement, seul le succès devait y mettre un terme. La Chambre syndicale patronale désemparée acceptait pour la première fois de discuter le contenu d'un contrat collectif régional. Elle posait comme condition préalable l'évacuation des usines. Des engagements étaient pris par le syndicat ouvrier d'inciter les travailleurs à reprendre le travail partout où ils recevraient satisfaction en ce qui concerne les revendications particulières à leur usine. En vertu de ces décisions, le personnel des usines Renault reprenait le travail le 29 mai, Citroën suivait ainsi

que de nombreuses entreprises. Ce qui permit de dire à M. le Président du Conseil qu'un commencement de réalisation étant accompli, plus rien ne devait empêcher la délégation patronale de prendre contact avec la délégation ouvrière.

Le début des pourparlers

Le dimanche 31 mai les premiers pourparlers eurent lieu, ils se continuèrent les 1er et 2 juin. On est obligé de reconnaître que si la discussion fut toujours courtoise, l'on sentait percer sous certains arguments l'antagonisme de classe qui, inévitablement, reprenait droit de cité, tellement les intérêts défendus par les uns ou par les autres étaient dissemblables.

Tout de même, on était arrivé à se mettre d'accord sur un certain nombre de questions, entre autres la reconnaissance du droit syndical et d'opinion, les délégués du personnel et leurs attributions. Les sous-commissions des salaires et des questions diverses, de leur côté, travaillaient d'arrache-pied pour aboutir dans le délai le plus court.

A la Commission plénière du 3 juin, la délégation patronale nous faisait savoir par la bouche de son représentant le plus qualifié, M. Richemond, que les conditions à l'ouverture des pourparlers n'étaient pas respectées par le syndicat ouvrier, que de nouvelles usines étaient en conflit et qu'en conséquence, la discussion était suspendue. Il indiquait que la délégation patronale s'était dérangée par déférence pour M. le ministre du Travail, ce qui prouvait nettement la volonté du patronat de ne pas aller plus loin dans les pourparlers engagés.

La lutte rebondit

On ne provoque pas en vain la misère des ouvriers. Aussitôt que les métallurgistes eurent connaissance de cette situation, une colère bien compréhensible s'empara d'eux et à nouveau les gars de chez Renault, Citroën, etc., débrayèrent en affirmant hautement qu'ils ne reprendraient le travail qu'autant que le contrat collectif serait signé.

Cet exemple donné par les métallurgistes était contagieux. Il gagna les autres corporations de la région parisienne. Puis dans tout le pays ce fut une vague de grèves qui déferla. La lutte pour l'amélioration des conditions d'existence des ouvriers prenait une forme jusqu'à présent inégalée dans l'histoire de notre mouvement syndical.

L'action des travailleurs s'affirmait puissamment, ils entendaient ne plus être des esclaves, mais des hommes qui ont le droit de bénéficier de tous les avantages que procure le travail.

Pendant ce temps, il y avait la passation des pouvoirs entre le gouvernement défunt de M. Sarraut et celui sorti du Front populaire. Immédiatement en place, le nouveau président du Conseil ainsi que les ministres du Travail et de l'Intérieur se préoccupèrent de la façon dont on pourrait mettre un terme aux conflits du travail qui devenaient de plus en plus nombreux.

Ils prirent l'initiative de réunir les représentants de la C.G.T. avec ceux de la Confédération générale de la Production Française. Pour la première fois on assista à ce spectacle : les oligarchies de notre pays étaient obligées de traiter sur un pied d'égalité avec les représentants du mouvement ouvrier.

L'accord du 7 juin

Après quelques heures de discussion, un accord était signé par les deux parties; il reconnaissait pour les ouvriers le libre exercice du droit syndical et d'opinion, l'institution des délégués permanents du personnel et la conclusion immédiate d'un contrat collectif par industrie. D'autre part, il indiquait qu'il devrait être procédé à un rajustement des salaires anormalement bas et qu'ensuite une fourchette d'augmentations de 7 à 15 % devrait, suivant une échelle décroissante, venir compléter les salaires ainsi rajustés.

L'accord du 7 juin comportait aussi l'engagement, de la part de la délégation patronale, d'appliquer les lois sociales au fur et à mesure que ces dernières seraient votées. Quand on pense qu'il s'agit de la semaine de quarante heures payées quarante-huit, des vacances payées, et de l'obligation qui est faite désormais aux employeurs d'avoir un contrat collectif qui régira leurs rapports, sous toutes leurs formes, avec leur personnel, on se demande quelles ont été les raisons profondes qui les ont incités à modifier ainsi leur position.

Il n'y a pas si longtemeps, le journal *l'Usine* du 5 mars 1936 indiquait : « On ne peut que se féliciter de voir que certaines personnalités politiques reconnaissent la bonne volonté du patronat et l'importance de son action. Mais si elles considèrent qu'il peut faire beaucoup pour accélérer la fin du chômage, qu'elles lui fassent donc confiance et ne lui imposent pas des mesures à caractère nettement démagogique, telles que la suppression des heures supplémentaires, la semaine de quarante heures, la création d'un fonds national de chômage, etc., qui ne peuvent avoir d'autre résultat que de consolider et d'augmenter le chômage. »

Aujourd'hui, renversement de la vapeur, l'équilibre des forces étant inversé, on se fait patelin, en affirmant que l'on respectera les lois et qu'on ira jusqu'au bout de l'expérience sans rien faire pour l'entraver.

Des promesses de ce genre, la classe ouvrière en a connu pas mal, c'est pour cela qu'il est indispensable que le mouvement syndical ait le contrôle par son activité vigilante sur l'application de ces lois.

Les métallurgistes veulent leur contrat

Il serait vain de vouloir dissimuler que les travailleurs de la métallurgie de notre région n'ont pas accueilli avec des transports de joie les pourcentages d'augmentation contenus dans l'accord Matignon. Il a fallu faire un travail de persuasion pour arriver à convaincre un certain nombre de camarades que cet accord représentait la première étape dans la voie de toutes leurs revendications. Mais ce qu'ils voulaient par-dessus tout, c'était la signature de leur contrat collectif par la Chambre syndicale patronale.

Le 9 juin les conversations reprenaient au ministère du Travail, pendant ce temps, les usines continuaient à être le local d'habitation des ouvriers et chaque jour leur nombre devenait plus important. Ce qui indiquait clairement que nos camarades ne reprendraient le travail qu'avec le contrat collectif.

Le 11 juin, une grosse divergence opposa les deux délégations à la sous-commission des salaires, alors que le contrat collectif pour les ouvriers de l'aviation venait d'être signé avec des avantages sérieux en ce qui concerne les minima de garantie, on se trouvait, nous, devant des propositions insuffisantes de la part des représentants patronaux.

Nous sentions nettement que les ouvriers n'accepteraient pas ces tarifs. En effet, quelques heures plus tard, l'assemblée des délégués des usines les repoussa. Allions-nous échouer si près du but ? A l'assemblée plénière qui se tint le soir, la délégation ouvrière insista pour que la sous-commission des salaires se réunisse le lendemain matin pour trouver un terrain d'accord.

Le vendredi 12 juin, dans la soirée, le contrat collectif était signé, les métallurgistes de la région parisienne venaient de remporter une grande victoire.

L'organisation syndicale sort grandie de cette bataille. La Fédération des Métaux avait au 1er mars, date de la réalisation de son unité, environ 40.000 adhérents, elle en possède aujourd'hui 500.000. Toutes les espérances lui sont permises, à une condition cependant, c'est qu'elle mène une politique d'organisation qui sache maintenir cette grande masse d'adhérents dans son sein. Le syndicalisme est aujourd'hui une plus grande force, il nous appartient d'œuvrer pour en faire l'une des armes décisives de la libération totale des travailleurs.

M. Roy.

Toutes les imprimeries sont désormais sous le contrôle syndical

Le Livre parisien a connu aussi, au cours de ce mois de juin 1936, une importante vague de grèves qui a dressé contre leurs patrons près de 10.000 ouvriers répartis en plus de 200 imprimeries.

La caractéristique essentielle de ces grèves est qu'elles ont été surtout l'œuvre des non-syndiqués. Ce sont, en effet, les non-syndiqués (payés à des taux inférieurs au tarif syndical ouvrier, et subissant une discipline patronale plus lourde que dans les imprimeries occupant des syndiqués) qui ont donné le signal de l'occupation des ateliers, suivis bientôt par l'ensemble des grosses boîtes parisiennes et s'étendant à la grande banlieue, jusqu'à Versailles, Etampes, Melun, Coulommiers, etc.

Dans beaucoup de cas ces grèves ont été déclenchées avant même que le cahier de revendications ait été présenté aux patrons. Ce n'est qu'après avoir arrêté le travail et occupé les ateliers que les grévistes accouraient au syndicat pour savoir ce qu'il fallait réclamer. Preuve que, même chez ceux qui avaient semblé l'ignorer jusque-là, le syndicat est apparu comme le défenseur naturel des ouvriers.

Les syndicats se sont mis immédiatement au service des ouvriers en grève, et dès le 4 juin — la grève ayant commencé le 2 juin — ils signaient un accord provisoire avec les maîtres imprimeurs donnant 15 % d'augmentation à tous les salariés jusqu'à concurrence des tarifs ouvriers. Il faut dire que cet accord n'a pas donné pleine satisfaction à tous les grévistes. Nous avons assisté à cette situation paradoxale — mais qui s'est répétée, croyons-nous, dans d'autres industries — que les ouvriers inorganisés se montraient plus exigeants que les militants syndicaux, qui ont joué surtout un rôle de conciliateurs et même de freineurs.

Etait-il possible d'arracher davantage ? Il est permis de le penser, en voyant l'empressement que les patrons ont mis à accorder des augmentations, surtout quand on sait avec quel dédain ils repoussaient avant la grève les revendications syndicales.

En effet, il y a à peine deux mois, les syndicats parisiens du Livre adressaient au syndicat patronal une demande d'entrevue pour l'établissement d'un contrat collectif, comprenant la semaine de 40 heures, le salaire hebdomadaire et les vacances payées.

A ces propositions raisonnables, les patrons ont répondu par une fin de non-recevoir inflexible, disant notamment :

« En raison même de l'exagération de la demande, spécialement au point de vue salaires, il n'est pas possible d'entrer en discussion. »

L'occupation des imprimeries a donc agi sur l'esprit des patrons beaucoup plus fortement que toutes les sollicitations antérieures qui restaient platoniques.

Je dis, plus haut, qu'un accord est intervenu le 4 juin; ce sont les patrons qui ont sollicité l'entrevue qui aboutit à cet accord. Et il n'a pas dépendu d'eux que cette entrevue n'ait pas eu lieu plus tôt.

Mais cette première augmentation ne bénéficiait qu'aux non-syndiqués. Les syndiqués, on le comprend sans peine, ne pouvaient demeurer passifs et se contenter des mêmes salaires qu'auparavant.

Aussi, à la date du 1er juillet, d'accord avec le syndicat patronal, le tarif syndical est-il rehaussé de 50 centimes de l'heure, ce qui le porte à 7 fr. 50.

Des dispositions sont prises pour que d'ici la fin de l'année aucun ouvrier ne soit payé au-dessous de ce tarif.

Il est prévu également que par l'application de l'échelle mobile, les salaires suivront les fluctuations du coût de la vie sur la base des indices officiels.

L'énorme importance de ces accords réside dans le fait qu'ils placent, désormais, toutes les imprimeries parisiennes sous le contrôle du syndicat. Des imprimeries importantes, qui appliquaient des salaires inférieurs au tarif syndical depuis plus de trente ans, et où par conséquent les ouvriers syndiqués ne pouvaient travailler, sont à présent sous l'influence syndicale, puisque leur personnel a adhéré en bloc à l'organisation.

Chez les travailleurs des journaux, des avantages substantiels sont également obtenus. Il faut noter que cette catégorie de travailleurs est liée par une convention qui lui interdit toute revendication de salaires, ceux-ci étant réglés automatiquement par le jeu des indices officiels du coût de la vie. Qu'importe ! les patrons des journaux, qui ont le « bon droit » pour eux et qui sont sûrs, paraît-il, de l'appui de M. Salengro, — lequel n'admet pas la violation des conventions — accordent une augmentation de 4 francs par jour à tous leurs ouvriers et des vacances un peu plus longues que celles prévues par la loi récemment votée.

Ainsi, les salaires des linotypistes et correcteurs sont portés à 61 fr. 95 de jour et 72 fr. 50 de nuit, et l'augmentation obtenue s'ajoutera aux salaires de base pour le calcul des indices.

Les vacances payées s'élèvent, pour cette année, à 15 jours ouvrables, c'est-à-dire 15 jours intégralement payés; l'an prochain, elles seront de 18 jours.

Les travailleurs du Livre ne se contentent pas des augmentations obtenues; ils organisent partout leurs comités d'atelier et élisent leurs délégués. Ils dressent, au cœur de l'entreprise, la puissance ouvrière en face de la puissance patronale. Leurs délégués interviennent, non seulement sur les questions d'hygiène et de sécurité, mais ils veillent aussi sur le respect des lois sociales et des règles syndicales. Ils vont, en outre, s'efforcer d'arracher le contrôle sur l'embauchage et le débauchage.

C'est par le fonctionnement régulier de ces comités d'atelier et par l'activité de leurs délégués que seront conservés et consolidés les avantages acquis au cours de ces dernières semaines.

✦

Quand on écrira l'histoire de cette période on dissertera sans doute beaucoup sur son caractère. Victoire politique ? Victoire syndicale ? Consolidation du réformisme ? Négation des possibilités révolutionnaires ? On aura le temps, plus tard, d'épiloguer là-dessus.

Disons, pour aujourd'hui, que nous venons d'assister à un magnifique réveil de la combativité ouvrière. Réjouissons-nous de ce que les ouvriers, les employés de toutes catégories ne se soient pas arrêtés à la formule trompeuse de l' « Union de la Nation française », qu'ils ne se soient pas davantage préoccupés de leurs « alliés » des classes moyennes et qu'ils se soient dressés partout contre leurs exploiteurs, petits ou grands, de droite ou de gauche. Classe ouvrière contre classe patronale, voilà la réalité que rien ne peut effacer.

Réjouissons-nous donc de ce que le sentiment de classe reste vivace au cœur des travailleurs et qu'il n'ait nullement été atteint par les soporifiques « néo-nationalistes » distillés par les communistes depuis de longs mois.

F. Charbit.

◇◆◇

Dans les T. C. R. P. victoire sans bataille

La corporation des T.C.R.P. vient de remporter un succès sans précédent dans ses annales syndicales.

Elle a profité d'une situation révolutionnaire et de l'état d'esprit porté à l'action de tous les camarades.

Il faut dire qu'un grand mécontentement régnait dans les dépôts et les ateliers, la S.T.C.R.P. se moquait royalement de son personnel, refusant d'appliquer les décisions prises par le Conseil général de la Seine et tenant tête d'une façon provocante au Syndicat.

Cette situation ne pouvait durer, la direction

syndicale était en butte aux attaques des syndiqués qui demandaient une attitude plus énergique vis-à-vis du patronat.

Devant ces attaques, le Bureau syndical prit nettement position en faveur du redressement de la situation et décida, d'accord avec le Conseil syndical, la tenue d'un Congrès revendicatif et d'action qui se tint le 5 juin.

C'est à ce congrès, qui fut magnifique et dont la préparation par les sections syndicales de dépôt et d'atelier fut bien poussée, que se déclencha l'offensive contre la S.T.C.R.P.

Les positions d'action étaient si bien prises dans les esprits que pour beaucoup de délégués l'ultimatum à la société ne devait durer que 24 ou 48 heures au maximum.

Il fallut toute l'autorité des militants du Conseil et du Bureau pour faire comprendre aux camarades délégués au Congrès, que ce laps de temps était insuffisant au Conseil général et à la Société pour étudier le cahier de revendications qui était présenté.

Se rangeant à l'avis du Bureau, le Congrès décida d'accorder une semaine de délai à la Société et au Conseil général pour étude et réponse.

Un meeting fut décidé pour le jeudi 11 juin, salle Japy, il devait fixer définitivement la position du personnel vis-à-vis des problèmes ainsi posés.

Devant cette menace précise et sans équivoque des travailleurs des T.C.R.P., la firme Mariage et les conseillers généraux, chapitrés par le gouvernement, firent droit à l'ensemble des revendications qui leur étaient présentées.

Parmi les nombreuses questions dont le règlement tenait à cœur au personnel, celle des temporaires passait en premier.

La Société embauchait des temporaires dont les conditions de travail et de traitement devenaient un danger pour la situation du personnel titulaire.

Cette question a été réglée à l'avantage de tout le personnel.

Sur les conditions de travail, la suppression des plates-formes centrales sur les autobus était une des revendications les plus sérieuses, ce système de plates-formes aggravant considérablement le travail des receveurs.

Sur ce point, satisfaction complète.

De nombreux révoqués des grèves antérieures, se voyaient déduire pour l'avancement, leur temps de révocation, là encore nous avons satisfaction; c'est une bonne claque à la Société, qui fut si sévère dans la répression contre les militants syndicalistes.

En 1932 le Conseil général de la Seine ne versa que 45 % d'une somme qu'il devait au personnel de la S.T.C.R.P., aujourd'hui il est mis en demeure de payer les 55 % restant dus.

Un nouveau règlement de caisse des retraites voté depuis 1927 par le Conseil général de la Seine, n'avait jamais été appliqué; devant la menace d'une grève les différents ministres intéressés se mettent d'accord pour appliquer ce que nous réclamons depuis dix années.

Enfin, sur l'extension du droit syndical, nous avons satisfaction : nos sections syndicales sont reconnues et les délégués responsables voient leurs pouvoirs beaucoup plus étendus.

A ces principales revendications viennent s'ajouter une trentaine d'autres de moindre importance, mais toutes réglées ou en cours de règlement à l'avantage du personnel.

C'est donc une victoire totale que les camarades des T.C.R.P. viennent de remporter.

C'est la revanche contre toutes les brimades de la S.T.C.R.P., c'est une leçon donnée aux conseillers généraux et aux préfets d'avoir pour l'avenir le respect de leur parole et de leur signature.

L'avenir appartient au syndicalisme révolutionnaire. De puissants syndicats, une C.G.T. solide, à l'abri des cuisines politiciennes, permettront aux travailleurs de conquérir d'autres avantages qui leur donneront le bien-être, la liberté et la paix.

R. Deveaux.

En Province

Les grèves marseillaises

Les magasins

En ce jeudi 11 juin, la ville présente un aspect inaccoutumé. C'est une ville de dimanche, sans magasins ouverts, sans journaux, sans taxis...

Une population joyeuse et animée emplit les rues, se portant par groupes devant les magasins qui n'ont pas encore baissé les tabliers de fer, acclamant les groupes nouveaux venus. Beaucoup de femmes et de jeunes filles sur la Canebière. Les vendeuses des grands magasins, les ouvrières des ateliers de couture qui viennent de trouver leurs boîtes closes et se pressent pour lire les affiches apposées sur les portes par les soins de la direction. Boka, les Galeries Lafayette, les Magasins Réunis, Bazé, n'ont pas ouvert ce matin; le personnel est en congé payé. Mieux vaut consentir quelques sacrifices plutôt que de laisser ce même personnel occuper les magasins. Cependant, quelques maisons de la rue Saint-Ferréol ne se décident pas à fermer. Les vendeuses massées sur la Canebière — de très jeunes filles pour la plupart — s'y portent en foule. J'admire la vigueur qu'elles mettent à haranguer leurs camarades hésitantes. Rien ne sera capable de résister à une telle fougue. Moins d'un quart d'heure après, en effet, la maison Schull a bouclé ses portes, suivie de près par les magasins Bouchara.

Place Saint-Ferréol, chez West End, le tailleur chic, les employés sont derrière les grilles. « Nous avions pressenti le coup, me disent-ils, et nous avons occupé les lieux avant qu'on ne nous mette dehors. — Vous êtes nombreux ? — 170 en comptant les femmes de service qui sont là aussi. — Vos revendications ? — Dans l'ensemble, nous demandons 15 % d'augmentation... »

Les messageries

Je continue par le quartier du vieux port où les employés des Messageries Hachette occupent deux vastes magasins de manutention. L'effervescence est grande là aussi. L'effervescence et aussi l'indignation. « Il faut apprendre aux lecteurs de la *R.P.*, me dit un délégué du comité de grève, que Bourrageas ment lorsqu'il affirme que nous avons boycotté la sortie de ses journaux. Nous avons d'ailleurs fait raison de cette calomnie par une affiche que vous avez pu lire. Nous continuerons la grève aussi longtemps qu'il le faudra pour l'amélioration de nos salaires, mais nous ne nous livrerons à aucun acte de sabotage. » Et il ajoute : « Ne croyez-vous pas que Bourrageas ne tient pas tant que cela à ce que ses journaux sortent ? Une population sans informations est plus accessible à la panique. Et la panique il s'en trouvera toujours pour la créer. » J'incline assez à partager l'opinion du camarade.

La métallurgie

Par la rue de Rome, je gagne le Grand Chemin de Toulon, où les ouvriers des Forges et Chantiers tiennent magnifiquement depuis neuf jours.

Jusqu'alors, mes conversations avec les grévistes ont eu lieu à travers les grilles des magasins clos. Cette façon de s'entretenir avec les prisonniers volontaires ne me plaît guère. Je voudrais entrer chez eux, les voir vivre, visiter la maison qu'ils ont su se créer dans ces lieux inhospitaliers, me mêler à

leurs jeux et à leurs danses. J'ai bien cru que les métallurgistes ne m'aideraient pas à réaliser ce rêve. Le délégué à la porte se montrait intransigeant. « La *R.P.* ? Connais pas. Montrez votre carte de journaliste. — Mais je ne suis pas journaliste, camarade, je suis institutrice ici à Marseille. Voilà ma carte de syndiquée qui en fait foi. » Le copair s'attendrit. « C'est bon, dit-il enfin, tu peux entrer. »

Le seuil franchi, je me trouve face à une pancarte impressionnante, portant les noms des membres du comité de grève et les attributions de chacun. Il y a une commission des réfectoires, une commission des dortoirs, une importante commission des sports. Dans un coin de l'immense cour, un phonographe nasille une valse à la mode. Des couples d'ouvriers tournent. Une partie de boules acharnée se dispute à côté. Le coiffeur opère dans un cagibi de fortune près des lavabos. L'ensemble est d'une propreté étonnante, si l'on tient compte de la vétusté des lieux. Le camarade qui m'accompagne m'introduit dans une petite pièce à la fois dortoir et bureau. Un ouvrier dort étendu à même un banc de bois à haut dossier, un autre est couché à terre sur une mince couverture. Mon compagnon s'excuse de me montrer une salle en désordre. Le seul désordre, en vérité, ce sont ces hommes écrasés de fatigue, étendus là, dans des conditions si peu propres à les reposer...

J'interroge. « Combien d'ouvriers ici ? — 650. — Tous en grève ? — Tous à l'usine pendant le jour. Le soir, nous laissons les vieux ouvriers et les apprentis rentrer chez eux. — Quelles sont vos revendications ? — Le rajustement des salaires des manœuvres, notoirement inférieurs à la moyenne des salaires pratiqués à Marseille ; une augmentation générale de 12 % ; 37 fr. 50 par jour pour les manœuvres ; 5 fr. 25 l'heure comme salaire de base pour les diverses catégories d'ouvriers spécialisés. — Le moral ? — Excellent. Tu peux t'en rendre compte en jetant un coup d'œil dans la cour. Pas une défection depuis le début. Tous sont joyeusement résolus. Le ravitaillement est assuré par un petit restaurant voisin et la caisse de grève est suffisamment pourvue pour que le patron soit fatigué avant nous.

« Ici, nous travaillons pour la guerre, comme tu sais, et il y avait justement des commandes pressées lorsque le mouvement s'est déclenché. Nous avons de bonnes raisons de croire que le patron viendra assez vite à composition; il se pourrait même que le conflit soit réglé ce soir. » Il l'a été effectivement, les ouvriers ont obtenu les prix indiqués ci-dessus, la reconnaissance des délégués d'usine et deux semaines de congé payé.

« Et votre syndicat, où en est-il ? A Marseille, vous passiez pour l'une des boîtes où l'on ne tolérait pas les syndiqués. — C'est exact, les quelques camarades adhérents au syndicat de la métallurgie ne devaient pas attirer l'attention sur eux s'ils tenaient à ne pas quitter la boîte. Mais aujourd'hui ces temps sont révolus. Les deux tiers de notre effectif sont déjà au syndicat; les autres y viendront. »

Le taxi

Je quitte les métallurgistes devenus maintenant tout à fait fraternels et par le Prado à demi désert je gagne les ateliers et garages Mattei, en grève depuis cette nuit.

Pour ceux de nos camarades qui l'ignorent, Mattei est le maître incontesté des transports en commun de la région provençale. Ses cars sillonnent toute la région entre Avignon et Toulon; la moitié des taxis marseillais lui appartiennent.

Première station à l'entretien. Là je suis introduite de suite. Je traverse les immenses laveries aujourd'hui désertes et sèches.

« Quelles catégories d'ouvriers avez-vous ici ? — Les mécaniciens, les laveurs, les graisseurs, les conducteurs chargés des manœuvres à l'intérieur, en tout 80 personnes environ. »

Les salaires ? Affreusement bas et d'une inégalité criante. Le grand principe de Mattei : diviser pour régner. Cette inégalité a été la principale cause du déclenchement de la grève. C'est ainsi que les mécaniciens sont divisés en deux catégories : la première, au salaire journalier de 36 francs; la deuxième, pour un même travail, ne dépasse pas 28 à 30 francs.

Les laveurs sont payés de 28 à 32 francs pour 8 heures de travail de nuit. Ils doivent fournir leurs instruments de travail et ne touchent ni vêtements de protection ni indemnités compensatrices.

Mon jeune conducteur, qui a 21 ans, gagne 18 francs par jour comme mastiqueur. « Et j'ai ma vieille mère à ma charge, me dit-il, et il me faut prélever sur ces mirifiques appointements 7 francs de frais de nettoyage par semaine pour mes seuls vêtements de travail. »

Les ouvriers sont responsables de tous les accidents à l'intérieur du garage. Une fausse manœuvre est toujours à craindre dans un espace aussi mesuré. Un conducteur a eu 150 francs à rembourser la semaine dernière pour avoir accroché l'aile d'un car. Ceci à prélever sur un salaire journalier de 29 francs.

Au dépôt des cars et taxis, où les grévistes me conduisent en voiture, l'animation est grande. Juché sur la grille d'entrée, un haut-parleur envoie une puissante *Internationale* aux quatre points de l'horizon. Des centaines de taxis, de camionnettes, embouteillent soigneusement l'entrée. Le bruit a couru en ville que des conducteurs croix de feu (c'est une espèce abondante chez Mattei, surtout parmi les contrôleurs) avaient tenté de sortir les cars malgré l'ordre de grève. Les petits propriétaires de taxis syndiqués sont là pour les en empêcher.

Dans l'imposant garage, où manœuvreraient sans peine des régiments, règne un ordre sévère et une propreté minutieuse. Les grands cars s'alignent en rangées strictement parallèles, devant eux les taxis moins imposants mais tout aussi bien rangés.

Une allée centrale ménagée entre les voitures conduit à un petit bureau où le délégué du syndicat des taxis me reçoit. « Nous demandons 40 % de la recette journalière, me dit-il d'abord, au lieu des 30 % actuels. Nous voulons, en outre, une diminution du prix de l'essence et une augmentation de 100 % sur le minimum mensuel garanti. Et, bien entendu, la reconnaissance de nos délégués syndicaux et le contrat collectif. Les chauffeurs des petits propriétaires sont en grève eux aussi, vous les avez vus devant la porte avec leurs voitures; ils réclament 50 % de la recette journalière. Enfin, les petits propriétaires de taxis syndiqués se sont joints au mouvement, ils demandent une diminution du droit de stationnement et du prix de l'essence. Ils protestent aussi contre les 275 numéros de taxis donnés gratuitement à M. Mattei par l'ancienne municipalité, alors qu'eux ont dû débourser de 25 à 50.000 francs pour avoir le droit de conduire les voyageurs. »

Les autocars

Les conducteurs de cars, avec lesquels je m'entretiens ensuite, veulent l'unification des salaires.

Les inégalités qui dressent les chauffeurs les uns contre les autres doivent cesser. « Pourquoi des salaires de 250 francs par semaine et d'autres de 215 francs seulement ? Pourquoi certains touchent-ils 250 francs de prime mensuellement et d'autres 150 ? Nous voulons 275 francs de salaire hebdomadaire pour tous les conducteurs, une prime uniforme de 250 francs par mois. » Je leur fais remarquer qu'il eût peut-être mieux valu demander une augmentation supplémentaire de salaire et la suppression de cette prime, laissée à la seule appréciation du patron et de ses créatures dévouées, les contrôleurs. Les chauffeurs ne sont pas de mon avis. Passons. « Nous demandons également que nos heures de présence soient réduites à 9 au maximum (actuellement elles peuvent aller jusqu'à 14 et 15), qu'il nous soit appliqué un tarif spécial pour toutes les heures supplémentaires, une indemnité de 10 francs par repas pris hors de la maison et la revision de certains horaires.

— Et vos syndicats ils ont dû grandir en passant la nuit ? — Je te crois. Hier nous étions 50 syndiqués chez les conducteurs, ce matin nous nous trouvons 200. Au syndicat des taxis, il y a cinq ou six mois il n'y avait pas un chauffeur de la firme Mattei, aujourd'hui les trois quarts sont syndiqués. »

J'aurais bien d'autres questions à poser, mais les délégués grévistes qui me renseignent sont sur les dents. On les appelle de tous côtés. Il faut organiser le repas du soir, le couchage, répondre à mille questions, mettre de l'ordre dans la maison, enfin !

Je m'en vais en remerciant. Le haut-parleur chante toujours l'*Internationale* (Mattei en aura la malerage). Un délégué à brassard rouge, placé près des pompes à essence, crie de cinq minutes en cinq minutes : « Camarades, ne fumez pas, c'est dangereux. » Ce qui fait dire à un gréviste gouailleur : « Il est pire que le patron celui-là avec sa défense de fumer. »

A la Bourse du Travail

Une auto de service (service des grèves, drapeau rouge de rigueur) m'emporte vers la Bourse du Travail où l'affluence grandit d'heure en heure.

Ce matin, les vendeuses, les midinettes l'emplissaient de leur ramage. Maintenant, le vestibule et la grande salle Ferrer sont livrés aux travailleurs de l'hôtellerie. Le secrétaire du bâtiment que je joins péniblement dans une petite salle n'a que peu de temps à me donner lui aussi. « A l'heure actuelle, nous comptons 25.000 grévistes dans le bâtiment, me dit-il. Les salaires sont extrêmement bas dans notre corporation. Nous demandons qu'ils soient relevés au niveau des salaires parisiens : c'est-à-dire qu'un manœuvre doit passer de 28 à 40 francs, un maçon de 35 à 48 francs et un terrassier de 32 à 42 francs. Nous demandons, en outre, que toute journée commencée soit payée en entier, lorsqu'on abandonne le chantier pour cause de mauvais temps, et le remboursement des frais de déplacement.

« Nous avions environ 3.000 syndiqués de toutes catégories au commencement de la grève; depuis le début du mouvement, les adhésions affluent au rythme de 8 à 900 par jour. Aujourd'hui, nous étions 20.000 au meeting qui s'est tenu derrière la nouvelle Bourse du Travail. » Et il conclut : « Le patronat du bâtiment est tenace, il ne cédera pas facilement, nous le prévoyons, mais nous saurons l'y contraindre. »

L'hôtellerie

Une visite au Comité de grève des travailleurs de l'hôtellerie pour finir.

La Bourse est pleine à ce point que ces derniers ont dû se réfugier dans un bistrot proche. C'est au fond d'une étroite salle encombrée de consommateurs que je découvre les délégués grévistes. La plupart d'entre eux n'ont pas dormi depuis 48 heures; ils présentent des signes indéniables de fatigue, cependant ils se mettent aimablement à ma disposition.

« Il faut signaler en premier lieu l'admirable élan de notre élément féminin, me disent-ils. Les serveuses ont répondu à l'appel de grève avec une unanimité touchante. » Les déléguées me confirment l'information : « Ce ne sont pas les femmes qui lâcheront, ajoutent-elles. »

En gros, les travailleurs de l'hôtellerie réclament un salaire moyen de 40 francs par jour et la journée de 8 heures.

Je pose la question de la suppression des pourboires. « Il n'en peut être question encore, déclare mon interlocuteur. Au moins n'aurons-nous plus à reverser une partie de ces pourboires au patron comme cela se pratique encore dans maints établissements.

— Le mouvement est-il général ? — Oui, dans les grosses boîtes. C'est ainsi que la Réserve Basso, Ragueneau, le Bœuf-Mode, l'hôtel Noailles, d'autres encore, ont été occupés dès le premier moment. »

Par la Canebière aux « terrasses mortes », je gagne le vieux Port où le propriétaire du Mont-Ventoux furieux contre les garçons insurgés vient, m'a-t-on dit, de leur supprimer le courant. C'est vrai. Ils sont là, une vingtaine peut-être, assemblés autour d'une table qu'éclaire une bougie falote. La grande salle aux recoins discrets, à la décoration somptueuese, aux sièges mols et bas est plongée dans une demi-obscurité. La bougie crée des ombres fantastiques qui se perdent dans les moulures du plafond.

Belles dames élégantes et fardées, maquereaux de haut vol, clients habituels de la maison, vous ne vous saoulerez pas ici ce soir. Enfermés les cristaux précieux, bouclées les liqueurs chères. Ceux qui tiennent les clés sont les mêmes qui vous les versent d'habitude. Ils sont là assis à votre place, mais c'est de la bière en bouteilles qu'ils boivent dans des verres grossiers, et c'est dans la pénombre qu'ils discutent de leurs affaires; de pauvres petites affaires de 40 francs par jour, pas même le prix d'un de ces soupers chics que vous prenez ici plusieurs fois par semaine.

Professions diverses

12, 13, 14, 15 juin et jours suivants

Je continnue à aller par la ville et à interroger les grévistes sur le tas. Je ne puis tout rapporter ici, il y faudrait trois ou 4 numéros de la *R. P.*

Des misères que je savais, mais que je réalisais assez mal, m'apparaissent dans toute leur étendue : telle celle de ces ouvrières d'une fabrique de lits métalliques qui, péniblement, monotonement, interminablement tournent la roue d'une machine à fabriquer le grillage métallique des sommiers. Huit heures de ce mouvement et 14 francs de salaire journalier. Celles-ci et leurs compagnons de travail hommes occupent l'usine, mais ils ont laissé à une délégation, prise pour une part en dehors de chez eux, le soin d'élaborer leurs revendications. Ils ne savent pas ce que l'on demandera pour eux.

Telles encore, ces ouvrières en couronnes de perle enfermées dans leur sinistre atelier et revendiquant 3 fr. 25 de salaire à l'heure. « Combien donc

receviez-vous jusqu'alors ? — De 2 fr. 25 à 2 fr. 75 au maximum. »

Réaction bourgeoise

A mesure que les jours passent l'atmosphère de la ville change. Il y a eu d'abord l'époque idyllique où la magnifique réaction ouvrière semblait impossible à vaincre. Les bourgeois se terraient. La Canebière était pleine de « bleus ». Les ouvriers flânaient, mains aux poches, sourire aux lèvres. De formidables parties de boules se disputaient chaque jour sur les terrains de la Bourse. L'atmosphère était optimiste et bon enfant.

Puis le patronat, un moment désemparé, se ressaisit et reprend la lutte. A Marseille il la reprend avec les moyens particuliers à la région : des équipes de gangsters grassement payés chargés d'assommer les travailleurs dans la rue. Après quelques escarmouches préliminaires (brutalités sabianistes exercées sur des garçons de café coupables de fermer leur établissement, passage à tabac de vendeurs de journaux), l'équipe commence à travailler à plein sur la Canebière, aux environs de la Bourse partout où les grévistes se rassemblent. Leurs provocations constantes créent une atmosphère d'une nervosité telle que les incidents graves peuvent éclater d'un moment à l'autre. C'est le moment que choisit Prax, le président de la Chambre de Commerce marseillaise, pour lancer dans le *Marseillais* son appel au drapeau tricolore.

Les bourgeois, rassurés par la mâle attitude de Carbone et Spirito (qui donc a versé la caution formidable, plusieurs centaines de mille francs, grâce à laquelle les deux héros importateurs en fraude de fromage italien ont pu être remis en liberté et défendre la propriété menacée ?), reparaissent. De petits crevés, de gracieuses jeunes personnes, des rombières croulantes portent les trois couleurs en pochette, en écharpe, en éventails, en corsage. J'en ai vu une qui retenait son face-à-main par un ruban tricolore large de trois doigts. Le ridicule ne tue pas quoi qu'on ait dit. Tous ont des airs insolents copiés sur Carbone et Sabiani. Ils reprennent la rue que ces salopards d'ouvriers leur avaient un moment enlevée.

Le bâtiment

22 juin

Le bâtiment a satisfaction et cesse la grève.

C'est un très gros succès. Aucune des corporations marseillaises en grève n'avait l'importance numérique de celle-ci : 25.000 grévistes.

Les maçons de diverses catégories, manœuvres et spécialistes, obtiennent entre 5 fr. 90 de l'heure et 8 fr. 70; les terrassiers, de 5 fr. 50 à 7 fr. 80; les carriers, de 5 fr. 80 à 6 fr. 45; les asphalteurs, de 5 fr. 56 à 6 fr. 84. Le salaire des manœuvres surtout est considérablement amélioré. Il varie maintenant entre 38 et 42 francs, alors qu'avant la grève il n'excédait JAMAIS 28 francs.

Le syndicat est passé de 3.000 à 15.000 adhérents en douze jours.

25 juin

Fin de la grève Mattei et de la grève des taxis. Satisfaction complète.

L'hôtellerie aussi a terminé la grève ainsi que les grands magasins. Revendications acceptées dans l'ensemble, mais les mises à pied sont considérables dans ces deux dernières corporations. Chez les serveuses elles atteignent 50 %.

Enfin, depuis lundi, les inscrits sont entrés dans le mouvement paralysant entièrement le trafic du port. Je reviendrai sur cette grève pas encore solutionnée à l'heure où j'écris.

Adrienne MONTÉGUDET.

L'occupation des usines dans la vallée du Gier

A la veille de la réalisation de l'unité syndicale plusieurs grèves avaient éclaté dans la région de la Loire; plusieurs avec succès, notamment celle des Aciéries de la Marine qui valut aux ouvriers des augmentations de salaires, un contrat collectif, des délégués d'atelier élus et... un syndicat de 2.000 membres dont les effectifs se sont encore renforcés par la suite aux dépens du syndicat chrétien.

L'on sentait déjà, à cette époque, que les ouvriers reprenaient confiance en eux-mêmes. Mais il a fallu le succès du Front populaire, et surtout le magnifique mouvement des métallurgistes parisiens pour que se produise cette grande détente que S. Galois place avec juste raison à l'origine de l'occupation des usines par les ouvriers.

Cette nouvelle forme d'action qui entraînait l'unanimité des travailleurs d'une usine a fortement impressionné les ouvriers et l'opinion publique. Peu à peu, comme instinctivement, le mouvement a gagné toutes les régions et toutes les industries.

Au moment de la signature des accords dits de Matignon, des usines étaient déjà occupées dans la Loire, mais les ouvriers ne songèrent pas un instant que ces accords les engageaient en attendant la signature de contrats collectifs dans leur région. Ils n'étaient intéressés qu'au vaste mouvement qui avait pris naissance à Paris et ils étaient poussés à y participer. Voilà pourquoi, même après l'application de l'accord de Paris, les occupations d'usines se sont multipliées à la suite du refus des patrons de discuter un cahier de revendications complet.

Près de Saint-Chamond, aux Forges de Lavieu et aux Aciéries du Nord, les ouvriers arrachèrent ainsi d'importantes améliorations, bien supérieures à celles prévues par l'accord Matignon.

A Rive-de-Gier, trois jours après la signature de l'accord, les métallurgistes occupèrent les usines pour, non pas appliquer les clauses de l'accord de Paris, mais pour faire aboutir l'ensemble de leurs revendications.

Le mouvement s'étendait chaque jour dans la région stéphanoise, gagnant toutes les branches d'industrie. Le textile, si longtemps en sommeil n'était pas en retard, et les femmes n'étaient pas les moins ardentes dans la lutte.

Les patrons, espérant mettre fin à cette agitation, acceptèrent alors l'offre d'entrevue que leur avait fait parvenir la C.E. de l'U.D. après sa réunion du 12 juin.

Pour la première fois les représentants des grandes associations patronales se trouvaient en présence pour discuter d'égal à égal, de leurs intérêts (17 juin).

Le but de la réunion était l'application des accords de Paris. Du moins les patrons en voulaient rester là. Ils s'engagèrent à les appliquer partout et à entrer en pourparlers avec les représentants des syndicats ouvriers pour l'établissement de contrats collectifs. Sur l'insistance de la délégation ouvrière ils acceptèrent de rappeler, à partir du 17 juin, les augmentations qui seraient accordées par la suite, au moment de la signature des contrats.

Serait-ce la fin des conflits ? Oui dans quelques petites boîtes où l'occupation des usines avait été faite à la suite du refus du patron d'appliquer intégralement les clauses de l'accord de Paris. Non dans d'autres, où les ouvriers ne comprenaient pas les concessions de l'U.D. et voulaient obtenir satisfaction pour l'ensemble de leurs revendications avant de reprendre le travail.

A Rive-de-Gier, dans la métallurgie, un accord put cependant être signé le lendemain, 20 juin, de l'entrevue de Saint-Etienne, après sept jours de grève.

Non sans difficultés, certes. La rétroactivité des

augmentations insérées dans les contrats collectifs, les ouvriers ne comprenaient pas ça. Ils préféraient des certitudes, de vraies augmentations acquises avant la reprise du travail.

Du côté patronal, on voulait s'en tenir strictement à l'accord de Paris. Cependant ces patrons de combat, qui n'avaient consenti à discuter avec les représentants des syndicats que sur ordre du délégué du Comité des Forges, avaient hâte de terminer le conflit. Ils acceptèrent un léger rajustement à la base pour les manœuvres, et accordèrent une indemnité de grève assez conséquente : 6 fr. 50 pour les jeunes de moins de 16 ans, 8 francs pour les célibataires, 13 francs pour les hommes mariés, et, en plus, les pères de famille auraient leurs indemnités pour charges de famille doublées et intégralement payées pour le mois de juin.

C'était une victoire. Les patrons avaient dû subir l'entrevue avec les délégués des syndicats et de l'U.D.; ils payaient les journées de grève. Les ouvriers, drapeaux et musique en tête, leur couverture sous le bras, quittèrent les usines pour se rendre au meeting et à la manifestation. Combien étaient-ils ? 5, 6.000, ou plus, car leurs camarades de plusieurs usines en activité les avaient rejoints. A la manifestation toute la population, groupée sur les trottoirs ou aux fenêtres, les acclama frénétiquement. Jamais à Rive-de-Gier on n'avait eu cette impression de force calme, invincible qui nous serrait le cœur et nous laissait pleins de confiance et d'enthousiasme pour les luttes qui continuent ou qui vont surgir.

Maintenant c'est au tour du bâtiment, le textile, les verriers ayant aussi obtenu satisfaction.

A Saint-Chamond, l'occupation des usines s'effectua le mardi 16 aux Aciéries de la Marine, au moment même où le mouvement s'étendait dans la teinture, le textile, le lacet.

Une entrevue générale, puis deux autres entrevues, par corporation, eurent lieu le 20 à Saint-Chamond entre représentants des patrons et délégués ouvriers. Dans le textile-teinture un accord fut signé. Il était bien moins avantageux que celui des métallurgistes de Rive-de-Gier. Mais 90 % des ouvriers l'ont repoussé pour continuer la lutte et obliger les patrons à prendre en considération leur cahier de revendications. Dans la métallurgie, la rupture eut lieu dès le début de l'entrevue, le délégué du Comité des Forges voulant s'en tenir à l'application des accords de Paris et de St-Etienne.

La lutte continue donc à Saint-Chamond, englobant 4.500 métallurgistes et plus de 1.200 teinturiers.

Un Comité central de grève fonctionne pour chaque branche d'industrie chargé de la direction de la lutte et l'approvisionnement des grévistes.

Les municipalités n'ont rien voulu donner. A Saint-Etienne et à Rive-de-Gier la municipalité assurait le ravitaillement des grévistes.

Le moral est bon cependant. Ici on joue aux boules, là à la belote. De temps en temps chants, concert, acrobaties, cortèges funèbres (enterrement de La Rocque). Partout un ordre parfait : garde, rondes. Personne d'étranger à l'usine ne peut entrer. Au signal convenu, rassemblement instantané. Ici on reste nuit et jour; là on fait poste; mais personne ne se plaint. On se sent fort, on a confiance.

Il y a peu d'espoir de voir terminer le conflit de Saint-Chamond avant la signature du contrat collectif. A moins qu'à une nouvelle entrevue, les patrons fassent de très sérieuses concessions; ce qui est peu vraisemblable. D'ailleurs les métallurgistes de la région n'y perdront pas.

Que conclure de tout cela ?

Attendons pour bien saisir la portée de tous ces conflits. Respirons un peu d'abord et sortons de cette atmosphère de bataille et d'enthousiasme qui pourrait fausser une jugement trop hâtif.

Je ne retiens pour aujourd'hui que ce fait : la classe ouvrière a repris confiance, assez semble-t-il, pour que l'on puisse se préparer à aller plus loin, et envisager dans un avenir proche, une occupation des usines non pour jouer aux boules, mais pour travailler.

Pour que le mouvement actuel aboutisse aux fins qu'il nous laisse espérer, il faut, bien entendu, que bien des conditions se réalisent. Mais nous avons une arme puissante : une C.G.T. de 3 millions, des usines où les ouvriers sont syndiqués à 80 et 100 %, nous avons la volonté de lutter, une volonté ferme. Que la confiance reste. Que chacun, au gouvernement, dans les partis, à la tête des syndicats surtout, ait une conscience nette des tâches imposées par les luttes actuelles et la préparation de nouvelles luttes plus générales (plus politiques, si l'on veut accorder à ce mot son sens large); que chacun dans sa sphère ne fasse rien pour détruire la confiance et porte ses efforts vers le même but, et bientôt il pourra être question de prendre la succession du capitalisme déchu et effondré.

(*22 juin.*) U. THÉVENON.

◇◆◇

Les grèves bordelaises

Dans la Gironde (Bordeaux, sa banlieue, Bassens, Pauillac) le mouvement revendicatif a débuté avec un certain retard sur Paris. Il a présenté les mêmes caractéristiques : occupation des usines et chantiers, dépôt de cahiers de revendications portant sur le droit syndical, le contrat collectif et l'augmentation des salaires. Les grèves se sont succédé, des entreprises reprenant le travail après satisfaction alors que d'autres entraient en lutte. Le maximum de la grève a été atteint dans la semaine du 14 au 21.

Voici un bref historique : le 5 juin la Société aérienne de Bacalan (650 ouvriers) fait la grève sur le tas. Ce conflit devait finir le 10. Suivirent les entreprises métallurgiques les plus importantes (Bègles Aviation, Chantiers de la Gironde, Motobloc, etc.). Le bâtiment s'ébranla le 9 (grevé des 350 ouvriers de l'aéroport de Mérignac). A cette date 2.000 employés des magasins de nouveautés et à prix uniques étaient depuis un jour en grève forcée : le 8 devaient se tenir d'importantes réunions corporatives des employés. Craignant sans doute l'occupation des magasins, les directions fermèrent en annonçant que les jours de fermeture seraient payés. Cette « grève » affectait les 8 grands magasins de Bordeaux. La direction des Galeries Lafayette accepta, la première, les propositions ouvrières, suivie rapidement par la totalité des magasins fermés et le samedi 13 le conflit était terminé.

Cependant les grèves s'étaient multipliées. Le jeudi 11 : 22 grèves et 10.000 grévistes (produits chimiques, chiffons, confiserie, chaudronnerie, etc...). Le 12 : 50 grèves, 12.000 grévistes (bâtiment, charbons, chaussures, huileries, papier de bois, ciment, pétrole, etc...). Le 13 : 80 conflits, 16.000 grévistes; parmi eux, 1.500 dockers occupant tous les chantiers du port. Ce conflit dure encore à la date du 21 et tout trafic est suspendu. Le 15 on comptait plus de 120 conflits et près de 19.000 grévistes : la grève était générale dans les fabriques de chaussures et affectait de nombreuses petites entreprises, certaines ne groupant qu'une dizaine d'ouvriers. Durant cette semaine (15-21) le nombre des grévistes est resté stationnaire : de nouvelles entreprises débrayant, mais d'autres rentrant. La grève est devenue générale vers le 18 dans le bâtiment, les scieries, les constructions métalliques; elle a affecté pendant une journée les transports automobiles Citroën. Enfin le fait le plus saillant est la grève générale des tramways urbains et de banlieue et des autobus, effective depuis le 19 à 22 heures. Le personnel des trams réclamait, outre la suppression des 10 %, un aménagement des salaires. La Compagnie refusait l'augmentation. La mairie de Bordeaux — Marquet soi-même ! — se rangea à l'avis de la Compagnie et par une arithmétique effarante tenta de prouver aux Bordelais que l'augmentation des salaires entraînerait un relèvement du prix du billet supérieur à... 50 % (15 à 18 sous au lieu de 10 !!!) Le personnel avait accepté l'arbitrage du ministre Bedouce; la sentence devant finalement n'être rendue que le lundi 22 à 15 heures, l'assemblée générale du personnel se refusa à accepter ce

nouveau délai et la grève est générale depuis le 19 au soir (usines et dépôts occupés par les 2.200 grévistes).

Donc en Gironde, à la date du 21 juin, les conflits sont loin d'être apaisés. Il est très difficile de porter un jugement d'ensemble. Il est hors de doute que les revendications ouvrières ont reçu ou vont recevoir satisfaction. Et je ne parle pas des nombreuses corporations (employés de banque, livre, etc...) où des contrats collectifs sont élaborés, acceptés par les patrons, ou en discussion. On ne peut encore établir un bilan des adhésions syndicales : le chiffre en est considérable. Outre l'accroissement formidable des syndicats de la métallurgie, du bâtiment, il faut signaler les créations de multiples organisations dans des corporations jusqu'ici réfractaires au syndicalisme (produits chimiques en particulier, chiffons, laveurs de vitres, blanchisseries, etc...). On peut grossièrement estimer à plus de 25.000 le nombre des adhésions. Ces chiffres ne sont qu'approximatifs et il faut attendre le retour à l'équilibre pour dresser un bilan bien précis.

(*21 juin.*) J. Barrué.

◇◆◇

Le mouvement gréviste en Seine-Inférieure

A vrai dire, il s'agira surtout dans ces quelques notes des mouvements revendicatifs qui se sont développés au Havre et dans ses environs immédiats. Pour Rouen et son centre industriel nous ne pourrons donner que les indications publiées par la presse locale. Car le mouvement gréviste actuel a été si général et si profond que les militants n'ont pas eu la possibilité de se renseigner sur ce qui se passait à quelques kilomètres d'eux. Leur activité tout entière a été prise par les grèves de leur propre localité et ils n'ont pas toujours eu les moyens — même dans leur rayon d'action — de tout voir et de tout contrôler.

D'abord quelques indications sur la situation du mouvement ouvrier havrais au moment du déclenchement des grèves. L'Union locale reconstituée groupait au 1er janvier un peu plus de 9.000 adhérents. Elle possédait une organisation solide, animée par les militants des anciens syndicats autonomes du port. Elle comprenait quelques syndicats de masse : Port, fonctionnaires, cheminots, gaz, etc... Sa situation financière était des plus florissantes. Son recrutement et sa propagande se poursuivaient normalement. On peut dire que l'Union locale, tant par le nombre de ses adhérents que par son autorité, comptait parmi les plus actives et les mieux équipées de la C.G.T.

Aussi a-t-elle pu, malgré un travail considérable et l'afflux soudain de nombreux syndicats nouveaux comptant plusieurs milliers de syndiqués, faire face à la situation. Jamais, même aux jours les plus durs, elle n'a été débordée par les événements. Certes, la situation a été souvent pénible. Le bureau de l'Union était constamment envahi par une foule de néophytes du syndicalisme qui voulaient entreprendre leur mouvement avant d'avoir formé leur syndicat. Mais tout cela finissait par se tasser; avec de l'autorité et le sens de l'organisation on arrive à tout.

Presque toutes les catégories de travailleurs ont été en mouvement. Fait remarquable, ce sont surtout les corporations où le pourcentage des syndiqués était faible qui ont marché à fond et qui ont obtenu des résultats importants. Citons l'exemple de la métallurgie. A la veille des grèves son syndicat ne comptait que quelques centaines d'adhérents. Un premier mouvement est déclenché aux usines *Bréguet*. Les locaux sont occupés, la résistance s'organise, la victoire s'ensuit. D'autres usines entrent dans la danse, l'enthousiasme grandit; les militants peu habitués aux mouvements de foule dans cette corporation se haussent à la hauteur du mouvement. Les victoires s'ajoutent aux victoires. Pendant ce temps le recrutement s'organise. En quelques jours des milliers d'adhésions arrivent à la permanence du syndicat. Le samedi 6 juin un meeting est organisé à 18 heures. 6.000 métallos environ sont là. L'enthousiasme est grand. Ceux, qui la veille encore ne connaissaient pas l'organisation syndicale, sont les plus disciplinés. J'ai eu l'occasion — ayant parlé à ce meeting — de me rendre personnellement compte du dynamisme qui régnait dans la salle. Le Syndicat de la Métallurgie avait à ce moment distribué plus de 5.000 bulletins d'adhésion. Si l'on considère qu'au Havre il y a environ 8.000 métallos, on peut se rendre compte des progrès considérables accomplis. Et depuis le 6 juin le mouvement n'a fait que s'accentuer; le siège du syndicat est devenu une ruche. On peut penser que la Métallurgie, au Havre, possédera bientôt un syndicat de masse.

Dans le bois, un mouvement analogue s'est produit. Terrain entièrement neuf; il n'y avait pas de syndicat. Des chantiers ont été occupés, des organisations sont nées. Les établissements « Multiplex » ont été occupés pendant dix jours.

Mêmes constatations aux produits chimiques, dans le textile, chez les garçons de cafés et de restaurants, chez les employés d'assurances, dans les magasins, chez les marchands de journaux qui viennent de constituer un syndicat de 130 membres.

Les employés de magasins, dont le syndicat ne groupait qu'une cinquantaine de membres, ont marché à 95 %. Pendant une journée les grands magasins ont été désertés, « Prisunic » a été occupé. Le syndicat a grandi en nombre et en influence. Il ne lui reste plus qu'à s'organiser définitivement et à lutter contre un syndicat « neutre » qui tente de se former. Mais les travailleurs ont appris à connaître le chemin de la Bourse du Travail, ils ne s'en écarteront pas.

Dans les combustibles liquides aussi le mouvement a été important. La maison Desmarais Frères a été occupée pendant plusieurs jours. Organisation parfaite dans ce coin en raison des graves dangers que présentait l'occupation d'une usine de pétrole. Rien n'a été relevé contre les ouvriers. La population, d'ailleurs, en a marqué sa satisfaction.

On ne peut songer, évidemment, à entrer dans le détail de tous les mouvements qui se sont déroulés au Havre et dans sa banlieue, que l'on sache que le mouvement a été quasi général. Il a touché la presque totalité des corporations. N'oublions pas de citer les syndicats du port qui, sans se mettre en mouvement et avec la seule force de leur organisation, ont obtenu de substantielles améliorations de salaires.

L'Union locale du Havre, partie après la reconstitution de l'unité syndicale avec 9.000 membres, ne doit pas être loin maintenant d'avoir atteint les 25.000 adhérents.

◇◆◇

Pour Rouen et sa banlieue le mouvement a ressemblé à celui du Havre. La situation a atteint la preque totalité des corporations. Dans le textile, le charbon, la métallurgie, les chantiers navals, la teinturerie, la céramique, le port, le bâtiment, les tramways, l'énergie électrique, les grands magasins, des succès ont été obtenus et le recrutement syndical a été intense.

A Bolbec, Gruchet-le-Valasse et Saint-Eustache-la-Forêt, centres textiles, le mouvement a été total.

A Fécamp, toutes les industries ont été touchées. Le personnel des maisons de salaisons vient d'obtenir satisfaction; celui des huileries et savonneries vient à son tour de cesser le travail.

Les réunions se multiplient dans toute la région. Ce soir, 16 juin, au Havre doit se tenir un immense meeting de métallos : on compte sur 8.000 présents. Les employés des compagnies d'assurances mettent la dernière main à la formation de leur syndicat. Les nouvelles organisations procèdent à la mise au point de leur cahier de revendications.

Bientôt le mouvement ouvrier sera une force considérable.

R. Laplagne.

Les victoires de St-Quentin

Le mouvement marque un réveil magnifique du prolétariat de Saint-Quentin et de la région; il a englobé toutes les entreprises de toutes les industries. Les ouvriers se rendent compte qu'ils ne pourront maintenir les avantages acquis que par l'organisation; c'est pourquoi ils rejoignent les syndicats réunifiés. L'union locale, qui comptait environ 1.200 membres, a enregistré plus de 5.000 adhésions nouvelles. La spontanéité et l'ampleur du mouvement, l'aplomb des ouvriers et des ouvrières ont produit une grosse impression sur le patronat.

Les ouvriers de l'usine à gaz, qui gagnaient 2 fr. 65, ont obtenu 1 franc d'augmentation après une heure de grève. Dans le textile, la métallurgie, l'ameublement, l'alimentation, après quelques jours d'occupation des usines, les grévistes obtiennent des augmentations de 7 et de 10 %. Dans le bâtiment, malgré la très faible activité de la construction, les ouvriers obtiennent également 7 à 10 % avec fixation du salaire minimum à 3 francs pour les manœuvres. Il faut ajouter que c'est surtout le taux d'augmentation de 10 % qui va jouer, car les salaires étaient devenus fort misérables, c'est-à-dire étaient en dessous de 3 fr. 75 et 3 fr. 60, chiffres au-dessus desquels jouera l'augmentation de 7 % pour le bâtiment et la métallurgie.

Les traminots, les plus exploités des exploités, ont dû occuper le dépôt durant une semaine pour obtenir satisfaction : 10 % et le respect de la journée de huit heures, ce qui obligera la Compagnie à embaucher deux douzaines d'employés en plus. Jusqu'à ce jour les journées de 11 et 12 heures étaient pratique courante pour un salaire de 21 francs !

A signaler l'active solidarité de la coopérative « La Fraternelle » qui a organisé un service de ravitaillement des grévistes.

Et maintenant ce n'est pas terminé, non seulement parce que le mouvement continue à s'étendre dans la région, mais surtout parce qu'il va falloir appliquer les 40 heures et que là le rôle des syndicats va se trouver plus ingrat.

L'opération réussira si elle est menée tambour battant.

LEBLANC.

Dédié à M. Moutet, défenseur des indigènes et ministre des Colonies

Au Maroc, le « mouvement » a commencé par l'occupation de la Compagnie Sucrière (Casablanca), puis les phosphates — où il semblerait que les ouvriers ont été roulés — puis le bâtiment, l'ameublement et un peu les transports. Sur d'autres points, grands garages par exemple, les revendications ont été satisfaites sans qu'on en vienne au conflit aigu. Dans l'ensemble, on peut estimer que, tant au point de vue des conditions du travail (huit heures enfin admises) que des salaires, la situation des ouvriers européens et marocains israélites va être améliorée.

Quant aux ouvriers marocains musulmans, c'est beaucoup moins sûr. Non pas qu'ils n'aient pas marché dans le mouvement. Au contraire, ils auraient plutôt été les premiers. Mais alors que les ouvriers européens et israélites se heurtent à une résistance patronale faible sous la neutralité de l'autorité, eux, les musulmans, ont devant eux l'opposition systématique et agissante de la même autorité ...sous la neutralité — au moins en apparence — du Front populaire.

Exemple : une corporation purement indigène, celle des balayeurs de Casablanca, se met en grève. Ça n'a pas traîné : le même jour, les types sont rassemblés, chargés sur des camions et envoyés dans le Souss. (On reconnaît bien là la manière de Peyrouton.) La chose ne paraissant pas soulever d'émotion, je demande à un « jeune socialiste » juif, peu intelligent mais intuitif et surtout malin, ce qu'ils attendent pour protester : « *Mais les balayeurs*, me répond-il, *c'est tous des indigènes. Les indigènes, on s'en fout ! Ils ne font pas partie du Front populaire !* » Evidemment, je répète que mon jeune militant est peu doué pour les idées et peu éclairé, mais en fait tout se passe comme si ce jeune borné intuitif avait raison, avait exactement saisi la situation.

Dans les corporations où les ouvriers musulmans ne sont pas seuls, mais travaillent avec des ouvriers européens, ou sous leur commandement (bâtiment, ateliers, etc.), la même opposition de l'autorité à l'élément indigène se fait sentir. Dès la première occupation (Compagnie Sucrière), l'autorité a fixé sa tactique. Elle laissa les Européens tranquilles, mais, pour les Musulmans, très rapidement elle exigea leur sortie sous menace d'occupation militaire du local. Les grévistes accordèrent ladite sortie indigène. Et depuis lors, c'est ce qui se produit presque sur tous les chantiers : le mouvement européen est toléré, les indigènes doivent sortir. Hier soir 17 juin, les abords de la place de France étaient occupés par la flicaille, la place de France elle-même était entièrement noire de flics et de gendarmes (personne n'aurait cru qu'il y en avait autant à Casablanca) ; c'était pour faire sortir, par petits paquets de cinq, les indigènes occupés dans les grands immeubles en construction. Le but gouvernemental est net : démontrer aux « Arabes » qu'ils ne sont les égaux ni des Européens ni des Juifs, que ce qui est permis aux Européens et aux Juifs leur est interdit.

Encore une fois, je ne sais pas comment le Front populaire officiel réagira officiellement, mais pour l'instant, par son silence et par l'approbation d'une partie au moins de sa masse, les choses se passent comme s'il y avait accord tacite entre lui et l'autorité sur le point de la discrimination.

Naturellement, comme j'ai prononcé, ou plutôt écrit, le mot de *juif*, on va dire que je suis antijuif. Non ! Mais il ne faut pas se boucher les yeux par un optimisme systématique. En France, il est ridicule de parler des Juifs, parce qu'il n'y a pas de mouvement juif, parce que — en dehors des périodes de persécution — les gens qu'on appelle « juifs » n'ont pas à défendre de revendications spéciales en tant que juifs. Mais au Maroc, oui. Indigènes juifs et musulmans sont loin d'être sur un pied d'égalité avec les Européens. Ils ont donc, tous ces indigènes, des revendications *spéciales* à faire valoir. Or, il se passe un phénomène bizarre. Au lieu de se grouper sous le drapeau « indigène » pour conquérir l'égalité, cette masse indigène, infériorisée en tant qu'indigène, se scinde : une petite minorité (juive), croyant pouvoir arriver plus vite que la masse ou pour toutes sortes raisons historiques, se *désolidarise* de la masse indigène et reprend à son compte le terme « indigène » comme un terme de mépris... Et cette petite minorité, avec une intuition vraiment remarquable, a, il y a environ cinq mois, trouvé dans le Front populaire la voie qu'elle cherchait. En sorte que le parti socialiste marocain est devenu un parti juif, un parti dont la masse cherche, sous un vocabulaire socialiste, à défendre non des revendications socialistes, mais des revendications juives, c'est-à-dire antiarabes. Il y a là un danger certain pour le socialisme, pour l'anti-impérialisme et pour le Maroc.

Pour terminer, il faut signaler que, pour les indigènes, Peyrouton vient de décréter un « minimum de salaire » — et en se félicitant publiquement que cette grande réforme ait été octroyée sans agitation de la masse intéressée (hum ! hum !). Ce minimum admirable de salaire est fixé à... 4 francs par jour ! Les salaires urbains étant en général au-dessus, ça n'avance pas à grand'chose. Quant aux colons qui payent en général moins (j'en connais un qui donne 2 fr. 50 — et ce n'est pas par noirceur d'âme), qui les obligera à donner plus qu'ils ne peuvent ?

J. P.

NOTES D'ÉCONOMIE ET DE POLITIQUE

Point d'histoire

Tout le monde raconte qu'en déposant et faisant voter en un tournemain les lois sur le contrat collectif (et les délégués d'atelier), sur les congés payés et sur la semaine de quarante heures, le gouvernement Blum n'a fait qu'appliquer le programme du Rassemblement populaire.

C'EST ABSOLUMENT FAUX.

De ces quatre mesures, *aucune ne figure au programme du Front populaire,* tel que celui-ci a été publié par tous les journaux à l'époque de son élaboration et qu'il vient d'être réaffiché sur les murs de Paris par les soins du Parti communiste (1).

Trois de ces mesures : contrat collectif, délégués d'atelier, congés payés sont totalement ignorées dudit programme.

Quant à la semaine de 40 heures, le programme du Front populaire la rejette, sinon expressément, du moins implicitement. Ce programme porte en effet seulement : « *réduction de la semaine de travail* ». Or, comme dès le moment où il fut élaboré, les *40 heures* étaient depuis longtemps une revendication entrée dans le domaine public, qu'elles figuraient expressément au programme de la C.G.T. et que, sauf erreur, les délégués de la C.G.T. à la commission du programme du Front populaire demandèrent avec insistance l'insertion de cette formule qui « leur était chère », le fait qu'elle n'y figurât point indique suffisamment qu'on n'acceptait qu'une réduction de travail plus courte : probablement la semaine anglaise obligatoire.

Ajoutons qu'aucune de ces quatre mesures ne figurait davantage dans les projets de loi que le groupe parlementaire communiste avait décidé de déposer à la rentrée sur le bureau de la Chambre (2).

C'est donc à l'*Action Directe* et exclusivement à l'action directe, à la formidable pression exercée sur le gouvernement et le Parlement par l'occupation des usines, que sont dus le dépôt et le vote des lois sur le contrat collectif, les congés payés et la semaine de 40 heures — les trois premières lois déposées durant cette législature et votées à la quasi-unanimité, bien qu'aucune ne figurait au programme ni de la majorité, ni de la minorité.

◇◇◇

Autre point d'histoire

Si donc aucune des revendications formulées et imposées par l'action directe des occupants d'usine ne figurait au programme du gouvernement, par contre trois d'entre elles : contrat collectif, semaine de 40 heures, congés payés, figuraient au « plan » de la C.G.T. Malheureusement, elles y figuraient d'une manière beaucoup trop accessoire, en « parents pauvres », au lieu d'en être le point central, et c'était là la critique essentielle que notre *R.P.* a fait au « plan » (3).

Quant à la quatrième revendication, celle des délégués d'atelier, elle ne figurait pas au plan de la C.G.T. C'est sur la nécessité de l'ajouter que Chambelland fit porter son intervention au congrès de Toulouse, et Jouhaux, dans sa réponse, ne s'y opposa point. Il soumit cependant son acceptation à la condition que les délégués d'atelier soient les délégués du syndicat. A l'épreuve des faits, cette condition n'a pas été maintenue par la C.G.T. Il était vain, en effet, de penser que dans un pays où jusqu'à hier le nombre des syndiqués de l'industrie privée était infime, où la démocratie ouvrière est profondément enracinée et où, par suite, pas un ouvrier n'admettrait d'être représenté auprès du patron par une organisation à laquelle il n'appartient pas, où enfin les délégués ouvriers déjà existants (comme les délégués mineurs) sont des délégués élus par l'ensemble des ouvriers et non par le syndicat seul, — il était vain de penser qu'on pouvait instituer des délégués exclusivement syndicaux.

De tout cela, que faut-il conclure ?

Il faut en conclure deux choses.

D'une part, c'est que même lorsque les dirigeants du syndicalisme sont contaminés par l'idéologie bourgeoise de l' « intérêt général » et les utopies des différentes variétés de « techniciens » et d' « intellectuels », le syndicat, de par sa composition sociale et sa structure, conserve néanmoins un contact suffisamment étroit avec les intérêts ouvriers, pour être obligé de les exprimer, au moins subsidiairement, tandis que les partis politiques, qu'ils soient « populaires » ou « prolétariens » ont soin de les éliminer de leurs programmes, tout au moins de leurs programmes immédiats, les seuls qui comptent.

L'autre conclusion est que seul le Syndicalisme Révolutionnaire est en plein accord avec les besoins réels de la classe ouvrière, que seul il se trouve prévoir et pousser au premier plan les revendications qui doivent surgir au moment favorable, du plus profond de la classe ouvrière. Il ne peut en être autrement. Seul le Syndicalisme Révolutionnaire est entièrement *réaliste* parce que seul il est entièrement et exclusivement basé sur la seule réalité sociale : la *lutte de classes.*

R. LOUZON.

---

(1) Les articles de ce programme relatifs à la classe ouvrière sont tous contenus dans le paragraphe intitulé : *Contre le chômage et la crise industrielle.* En voici l'énumération complète : institution d'un fonds national de chômage; réduction de la semaine de travail sans réduction du salaire hebdomadaire; appel des jeunes au travail par l'établissement d'un régime de retraites suffisant pour les vieux travailleurs; plan de grands travaux.

(2) En voici l'énumération d'après l'*Humanité* du 27 mai : l'ouverture de grands travaux pour résorber le chômage; la réparation des injustices causées par les décrets-lois; la protection de la maternité et de l'enfance; le développement du sport par l'octroi d'un crédit de 1 milliard, l'ouverture d'un fonds national de chômage; la revalorisation des produits agricoles; la révision des baux à ferme; l'amélioration des conditions de métayage; l'organisation d'un système d'assurance contre les calamités; l'amnistie générale; la réforme démocratique du système des impôts; l'assainissement de la vie publique par l'interdiction aux fonctionnaire et aux titulaires de mandats électifs de faire partie de conseils d'administration de sociétés anonymes; la désignation d'une commission chargée d'enquêter sur l'origine de la fortune de certains hommes politiques (Tardieu, Laval, Bouisson, Fiancette, etc.); la mise en vigueur de la carte d'identité fiscale votée par la Chambre, etc...

(3) Voir les articles de Chambelland sur *le Plan de la C.G.T.* et *le Plan syndicaliste* des 10 décembre et 25 décembre 1934.

Une corporation sacrifiée : les chauffeurs de taxi parisiens

On connaît l'effervescence qui s'est manifestée récemment et qui se manifeste encore chez les chauffeurs de taxi. Il est même permis de dire que cette importante corporation est en état d'agitation continuelle. Une organisation syndicale déficiente, la division qui y règne en maîtresse, un patronat rétrograde et rapace, la crise économique sont autant de facteurs défavorables qui accablent toutes les catégories de conducteurs.

Une « erreur » qui coûte cher

Pour se faire une idée de la situation actuelle des chauffeurs de taxi, il est indispensable de rappeler un fait déjà ancien parce qu'il est la cause initiale des malheurs de la corporation. On se rappelle l'attitude du Parti communiste et de la C.G.T.U. à l'égard des assurances sociales. Si, dans la plupart des corporations, la campagne acharnée des communistes et des unitaires contre ce qu'ils appelaient alors la loi d'esclavage et de mouchardage, eut des résultats assez limités, il n'en fut pas de même chez les conducteurs de taxi.

Jusqu'au premier juillet 1930, ceux-ci avaient bénéficié, tout comme les autres travailleurs, des avantages concédés par les lois sociales en vigueur. C'est à cette époque que le patronat du taxi, véritable patronat de combat, organisé à cent pour cent dans le consortium de l'Union des loueurs pensa à utiliser à son profit le secours inespéré qui lui arrivait de la principale organisation ouvrière. Il existait bien alors un syndicat confédéré, mais son influence était à peu près nulle. Tout-puissants dans la corporation, les unitaires n'eurent aucune peine à convaincre les chauffeurs qu'ils allaient être victimes d'une escroquerie camouflée. C'est alors que les patrons jugèrent le moment propice et se décidèrent à agir, Ils tinrent à leur personnel roulant ce langage: « Vous ne voulez pas être affiliés aux assurances sociales, votre syndicat dénonce et combat la loi, nous-mêmes, nous nous passerons volontiers de payer nos cotisations. En vérité nous sommes tous bien d'accord. Seulement, comme vous êtes des salariés, nous sommes tenus de nous conformer à la loi. Mais nous avons trouvé le moyen de la tourner; voici un contrat qu'il vous suffira de signer; il n'y aura rien de changé dans vos habitudes de travail. » Et tous les chauffeurs signèrent le fameux contrat.

Une véritable catastrophe. D'un seul coup, les chauffeurs venaient de perdre le bénéfice des assurances sociales, des allocations familiales, de l'allocation de chômage, de la loi de 1898 sur les accidents du travail, de la limitation de la journée de travail, de l'assistance judiciaire, etc., etc... Mieux, la solvabilité des conducteurs suppléa dans des cas multiples aux faillites des compagnies d'assurance. Par surcroît un grand nombre de chauffeurs perdirent les sommes d'argent remises aux employeurs sous forme de cautionnement. Dès lors, les syndicats œuvrèrent à faire annuler le contrat par les tribunaux compétents. Ils y réussirent en partie. Toutes les jurisprudences furent d'accord pour déclarer nul l'acte écrit liant ouvriers et patrons. Mais les patrons tournèrent encore la difficulté. Il leur suffisait d'apporter quelques légères modifications dans le texte, de le soumettre de nouveau sous menace de renvoi à la signature des chauffeurs, pour que la même comédie se perpétue devant les tribunaux. Ainsi, en 1936, c'est-à-dire six ans après le fait d'armes unitaire, la qualité de salarié n'est pas encore restituée aux chauffeurs. Un projet de loi Marquet déposé par Frossard sur le bureau du Parlement et destiné à liquider un litige qui s'éternise, a bien été voté par la Chambre quelques jours avant sa séparation. Hélas, il est encore en suspens devant le Sénat. Ajoutons cependant qu'un décret du ministre du Travail fait bénéficier les chauffeurs de taxi, des assurances sociales à partir du premier janvier 1936.

Le syndicat unifié

D'abord, une précision qui en dira long sur la valeur de l'organisation ouvrière. De mémoire de chauffeur de taxi, il ne s'est jamais trouvé de syndicalistes à la tête du syndicat. Toujours les politiciens en ont, à leur profit, accaparé la direction. Un des plus beaux spécimens nous est fourni sans conteste avec l'ex-député affairiste Fiancette, ancien cocher de fiacre, aujourd'hui sénateur. Depuis 1922, les communistes y règnent en maîtres absolus. La fusion syndicale a laissé les staliniens à la tête de l'organisation unifiée.

Si peu avertis qu'ils soient des questions sociales, les travailleurs finissent toujours par découvrir où se trouve leur véritable intérêt. En la circonstance, les chauffeurs de taxi furent servis par le revirement des unitaires lorsque ceux-ci revendiquèrent enfin le bénéfice des assurances sociales. Alors les chauffeurs ne comprirent plus ou plutôt ils comprirent trop bien. En foule ils abandonnèrent leur syndicat au point qu'au mois de février dernier, au moment de la fusion, le syndicat unitaire ne comptait pas plus de 2.500 adhérents à jour de leurs cotisations, sur un total de 22.000 corporants. Encore faut-il compter dans ce nombre 1.800 petits propriétaires affiliés à l'assurance du syndicat et syndiqués obligatoirement. Quant aux chauffeurs travaillant dans les compagnies ou chez les loueurs, ils ne sont, dans le syndicat, par rapport à l'importance des effectifs corporatifs, qu'une infime minorité, alors que, syndicalement parlant, ils devraient constituer l'élément le plus représentatif. Contrairement à ce qui s'est produit ailleurs, l'unité syndicale n'a contribué en rien au renforcement du syndicat. Les fautes graves, les erreurs multiples et énormes se paient.

Les autres organisations

L'unité corporative, avons-nous dit, reste à faire. C'est si vrai qu'à l'heure présente plusieurs organisations qui se réclament du syndicalisme, se disputent la clientèle ouvrière. D'abord il existe un syndicat des « Artisans du taxi » qui groupe quelques centaines de chauffeurs, propriétaires de leur voiture et qui l'exploitent eux-mêmes. Ce syndicat, qui, jusqu'à la fusion avait pratiqué l'unité d'action avec les bolcho-syndicalistes se refuse maintenant et catégoriquement à envisager la fusion avec la section syndicale des petits propriétaires du syndicat unifié, tant que cette catégorie de conducteurs qui en réalité ne sont au service d'aucun patron, ne sera pas pourvue d'une direction et d'une administration absolument autonomes. C'est, en somme, un point de vue qui se soutient.

En second lieu, cinq ou six cents autres conducteurs adhèrent aux « Chauffeurs français ». Cette

organisation xénophobe qui groupe en majorité des chauffeurs de maisons bourgeoises et dont le siège est rue Lauriston, comprend également une section de conducteurs de voitures de place.

Quand nous aurons ajouté que le reste des effectifs corporatifs organisés est divisé en clans, en amicales de toutes sortes et de toutes tendances, œuvrant chacun dans leur propre secteur et pour leurs intérêts particuliers, on aura une idée approximative du regroupement syndical à opérer.

Enfin, un syndicat jaune qui n'a qu'à se servir des innombrables gaffes commises pour finir de jeter la pagaïe, mène la vie dure au syndicat unifié. Ouvertement subventionné par les patrons, ce syndicat de briseurs de grèves qui se dit indépendant diffuse mensuellement parmi les chauffeurs, dix mille numéros d'un journal qui malmène durement les dirigeants unifiés.

La liste ne serait pas complète si nous ne faisions pas une mention spéciale à l'organisation patronale, qui, elle ne se contente pas de se défendre, mais au contraire attaque continuellement.

L'action syndicale

Cette image pessimiste de l'organisation syndicale des chauffeurs de taxi suffit à elle seule à expliquer tous les échecs subis par ces derniers. L'aggravation constante de leurs conditions de travail, l'abaissement continu de leurs salaires a pour cause essentielle l'absence d'une solide organisation syndicale. Etant donné le peu d'influence du syndicat ouvrier, il en résulte fatalement que l'action syndicale au lieu de se dérouler sur le terrain de la lutte de classes et de l'action directe se déroule exclusivement dans les antichambres ministérielles, dans les bureaux des préfectures de police et de la Seine. Il est inutile d'insister sur la valeur positive du syndicalisme à la sauce bolcheviste. Tous les vrais militants syndicalistes sont fixés à ce sujet. Mieux que partout ailleurs les chauffeurs de taxi en ont fait la triste expérience. Sans doute, à maintes reprises, les communistes ont provoqué maints embouteillages. Bien souvent les journaux en ont parlé. C'était d'ailleurs le seul but recherché. Mais quel rapport avec la lutte contre le patronat ? Souventes fois si des grèves ont éclaté, ce furent toujours les petits loueurs qui en furent victimes, parce que beaucoup plus vulnérables que le puissant Consortium. Du reste jamais on ne s'attaque à lui. Même pendant la grève de février 1934, qui dura 31 jours, rien ne fut réclamé aux employeurs. Les quelques avantages obtenus par les chauffeurs au cours de ce conflit, proviennent d'une diminution de la taxe de stationnement consentie par la ville de Paris et ristournée aux conducteurs par les patrons. Toute l'action du syndicat est dirigée contre les pouvoirs publics. Sur cinquante tracts édités et diffusés par les soins du syndicat tous, sans exception, attaquent la Préfecture de police et en particulier Guichard, directeur de la police municipale, fasciste notoire paraît-il, affilié d'Action française.

Mais, dira-t-on, si la situation syndicale des chauffeurs de taxi est vraiment à l'image de celle qui est définie ici, si leur syndicat est à ce point impuissant, comment se fait-il que la corporation est en état d'effervescence continuel ? La réponse est bien simple. C'est que, comme il a été dit plus haut, les patrons attaquent continuellement; il faut le dire parce que c'est la vérité, ils jouent avec le syndicat comme le chat joue avec la souris. Méchants patrons qui dérangez les bureaucrates syndicaux et les empêchez de se livrer aux joies du commerce de l'épicerie et de la marée fraîche ! Le syndicat, lui, se défend tant bien que mal, assurément plus mal que bien. Ce qui ne l'empêche pas du reste de proclamer qu'il est toujours sur la brèche, et que plus que jamais il est révolutionnaire. Bluff, fanfaronnades, démagogie, pour conserver la poignée de fidèles qui le suivent encore.

Les conséquences de la crise

Si, en grande partie, la carence et la faiblesse de l'organisation syndicale sont responsables de la misère actuelle des chauffeurs, il faut tenir compte des conséquences néfastes de la crise économique dans la corporation. Il n'est pas exagéré d'affirmer qu'actuellement et pour certaines catégories de conducteurs, le salaire journalier est équivalent de l'allocation d'un ouvrier en chômage complet. A la Société des taxis Citroën par exemple, on peut évaluer le salaire réel d'un chauffeur pour les trois premiers mois de l'année 1936, de 20 à 25 francs par jour maximum. Ce n'est pas là, tant s'en faut, un cas isolé. D'ailleurs à elle seule la Société Citroën occupe environ 2.500 conducteurs.

La clientèle a diminué dans des proportions considérables. Les quelques chiffres qui suivent se passent de commentaires et doivent être tenus pour exacts. En 1931, à l'époque où l'exposition coloniale ouvrit ses portes, 22.000 taxis circulaient dans Paris. Chacun de ces taxis enregistrait journellement 25 prises en charge; ce qui représente un chiffre global de 550.000. Actuellement, 15.000 voitures seulement restent en circulation; de plus, chacune d'elle ne conduit plus par jour que 18 clients. Précisons encore que le prix moyen des courses était en 1931 de 6 francs. En 1936, la moyenne des prises en charge est ramenée à 5 fr. La clientèle a donc disparu dans les proportions de 50 %, chiffre qui explique la multiplication des entreprises en faillite depuis six années.

Les salaires et la concurrence patronale

Pour déterminer le salaire journalier d'un chauffeur de taxi, prenons comme base de calcul 100 francs de recette-compteur, c'est-à-dire sans les pourboires. Ce chiffre doit être voisin de la moyenne générale. Or sur ces 100 francs, 55 vont à la compagnie ou au patron; les 45 qui restent constituent la part du chauffeur. Seulement, comme c'est ce dernier qui paie le carburant et que 100 francs de compteur exigent une consommation d'essence de 20 litres à 8 fr. 25 le bidon de 5 litres, il reste en définitive au chauffeur 12 francs nets plus les pourboires qu'il faut évaluer à 12 % = 24 francs. Sans doute, ce salaire n'est pas uniforme, il est au contraire extrêmement variable, suivant la consommation des voitures et surtout le type châssis et le modèle carrosserie.

Bien que considérée comme un service public et soumise à des règlements de police spéciaux, l'exploitation de la voiture de place est restée jusqu'ici, entièrement libre. La libre concurrence y joue à plein. C'est d'ailleurs une des causes de la diminution des salaires. Depuis dix ans, la concurrence acharnée que se font les loueurs pour accaparer la clientèle, a abouti à la mise en circulation de voitures luxueuses, confortables et très rapides. La différence de consommation d'une voiture d'un modèle récent et d'une voiture modèle 1925 est de 5 litres. Sur ce chapitre seulement, diminution de 8 francs sur le salaire quotidien.

Conjointement à la concurrence sordide des loueurs, il faut mentionner les agissements des constructeurs d'automobiles. Le pavé parisien convient admirablement à leurs besoins publicitaires. Depuis la fin de la guerre, Citroën, Renault et Peu-

geot se livrent entre eux à une guerre sans merci. Il semble bien que c'est ce dernier qui, pour l'instant du moins, marque des points et semble devoir l'emporter.

Tant qu'a duré la période de prospérité, cette concurrence n'avait sur les salaires qu'une influence limitée. La clientèle, alors abondante, remettait d'elle-même les choses au point.

Il n'en est plus de même aujourd'hui. La stagnation des affaires empêche dans une certaine mesure le renouvellement fréquent du matériel roulant.

La dernière guerre des tarifs

La concurrence à coup de matériel neuf étant par trop onéreuse les patrons pensèrent à se disputer la clientèle à coups de tarifs réduits. D'où l'effervescence actuelle qui règne dans la corporation et qui est loin d'être calmée. C'est d'abord le Consortium qui donne le signal en apposant sur ses voitures la fameuse étoile blanche, aujourd'hui disparue. La clientèle qui empruntait ces voitures, et ce, pour un périmètre très élargi, n'était plus tenue de payer les retours. De même le tarif de nuit entrant en vigueur à 23 heures était reporté à 1 heure du matin. Naturellement, là encore, diminution de salaires. Seulement, même parmi les chauffeurs, les avis étaient partagés quant à l'adoption de l'étoile blanche; les uns étaient pour, les autres, contre. Une fois de plus les patrons avaient réussi à dresser les chauffeurs les uns contre les autres. Le syndicat comme toujours fit grand tapage et menaça de ses foudres la Préfecture de police qui avait donné l'autorisation d'apposer les fameuses étoiles et laissa entendre qu'il allait priver les Parisiens de taxis. Des conférences interminables eurent lieu au ministère du Travail qui ne donnèrent naturellement rien. Entre temps des bagarres éclataient entre chauffeurs de jour et chauffeurs de nuit.

Mais voici qu'une autre manœuvre allait faire oublier l'étoile blanche. Salvaor, innovateur de la T.S.F. sur les taxis, va sortir des « Celtaquatre » à tarif réduit. Branle-bas dans le camp patronal. Dans le camp ouvrier, bien qu'averti depuis longtemps, on est une fois de plus pris au dépourvu. Les « mignonnettes » sortent à une cadence rapide. Bénéficiant de par leur tarif réduit de la faveur de la clientèle, d'autres loueurs se mettent également à en sortir. En quelques jours sept cents Celtaquatre sont déjà en circulation et raflent toute la clientèle. Les autres chauffeurs sont mécontents.

Le syndicat édite des tracts sur lesquels figurent des mots d'ordre effarants : abolition immédiate de l'étoile blanche, arrestation de toutes les Celtaquatre en circulation. Naturellement, Guichard en prend pour son grade. Lui seul est le responsable. On l'accuse d'avoir laissé marquer des voitures qui n'ont pas la grandeur réglementaire. On découvre subitement un état de choses qui dure depuis toujours. Le syndicat va jusqu'à réclamer la suppression des incriptions et insignes apposés sur les voitures qui, dit-il, sont des causes d'accidents (*sic*). Les dirigeants syndicaux organisent des meetings où les chauffeurs se rendent en foule. On y conspue largement Guichard, Boillot, secrétaire du syndicat jaune, et le secrétaire du syndicat des Artisans qui est traité de vendu parce qu'il ne dit pas comme les communistes. Surtout on crie : « Les soviets partout ! » Les chauffeurs attendront en vain des décisions claires; rien ne viendra. Pendant ce temps, les patrons, eux, prennent des décisions autrement catégoriques. Ils décident de combattre la maison Salvaor sur le terrain qu'elle a choisi. Ils baisseront le tarif, eux aussi.

Au cours des meetings qui se sont tenus salle Ferrer et à la Grange-aux-Belles, le syndicat lance enfin le mot d'ordre d'une grève de démonstration de 24 heures, pour protester contre la mise en service de voitures à tarif réduit qui diminue de 50 % les salaires déjà extrêmement bas. Le 27 avril la grève est totale; 99 % des taxis sont restés dans les garages. Le même jour, 5 à 6.000 chauffeurs sont présents au meeting organisé à Huyghens par le syndicat. On y parla de tout, excepté de l'action à mener. A vrai dire, tout le monde s'attendait à des décisions énergiques. Seulement voilà, ceci se passait entre les deux tours de scrutin des élections législatives. Et l'on vit les politiciens à l'œuvre. A aucun prix il ne fallait faire grève, pour ne pas effaroucher les classes moyennes qui allaient faire triompher le Front populaire. On s'évertua à freiner l'ardeur des militants; les bureaucrates syndicaux assurèrent qu'ils ne tomberaient pas dans le piège que leur tendaient les patrons et que les chauffeurs se devaient d'éviter les provocations. On entendit des arguments contre la grève vraiment étonnants. Un secrétaire permanent de la fédération des Transports n'est-il pas venu affirmer à la tribune que le 6 février 1934 si les chauffeurs de taxi n'avaient pas été en grève, les fascistes ne seraient pas descendus place de la Concorde. Mais on en entendit bien d'autres.

Ici un point important est à souligner. Le jour de la grève de vingt-quatre heures, le jour même du meeting à Huyghens, les compagnies et les loueurs n'avaient pas encore réduit le tarif. Or, pour des raisons tactiques qu'il s'est bien gardé de préciser, le même secrétaire fédéral a conseillé aux chauffeurs de reprendre le travail le lendemain matin, même au tarif réduit. Non seulement il a conseillé la reprise du travail, mais il l'a ordonnée. Le lendemain, en effet, c'était chose faite. Les chauffeurs avaient laissé leurs voitures aux garages, juste le temps nécessaire pour peindre les drapeaux des compteurs et coller des papillons sur les carreaux destinés à indiquer à la clientèle une réduction massive des tarifs, puisque les nouveaux prix étaient même inférieurs à ceux appliqués par Salvaor. Ces nouveaux tarifs restèrent en application pendant plus de quinze jours. On peut dire que pendant ce laps de temps, les chauffeurs de taxi ont travaillé pour rien. Sur certaines courses, en effet, la diminution atteignait 50 %. En moyenne elle était de 33 %. Ainsi pendant plus de quinze jours les compagnies et les loueurs, pour battre un concurrent, se sont servis des salaires des chauffeurs avec le consentement du syndicat. Cependant, des yeux se sont ouverts et quelques purs n'ont pas admis que les intérêts des ouvriers ne viennent qu'après les intérêts électoraux.

A la suite de multiples conférences qui se sont poursuivies au ministère du Travail et aux deux préfectures, les diverses parties intéressées s'étaient mises d'accord sur un tarif intermédiaire. Sous la pression des patrons et avec l'approbation du syndicat, le préfet de police signa une ordonnance instituant un tarif uniforme, quel que soit le modèle de la voiture mise en service. Malgré tout, le salaire des chauffeurs se trouvait amputé de 7 à 8 francs par jour.

Mais, à la date du 1er juillet, une convention collective est intervenue, qui modifie les termes de l'accord dont nous venons de parler.

Nous examinerons une prochaine fois les termes de cette convention.

Lucien Picot.

LETTRE DE BELGIQUE

Les élections législatives ont illustré avec clarté l'œuvre néfaste de l'union nationale. Il faut se rappeler que les socialistes ont motivé leur participation au pouvoir par la nécessité de barrer la route au fascisme. Or, après une année de collaboration, le P.O.B. perd plus de 100.000 voix et l'aile fasciste se trouve brusquement augmentée et consolidée, rexistes et frontistes ayant obtenu 37 sièges à la Chambre.

Ces résultats ne sont nullement surprenants pour quiconque a voulu regarder la situation en face, car l'œuvre du gouvernement dit de rénovation n'a en aucune façon tenu compte des intérêts vitaux des travailleurs; au contraire il a fait retomber toute la charge de la dévaluation sur les épaules des ouvriers. Malgré la présence des ministres socialistes, les salaires et indemnités de chômage n'ont pas été relevés, même au taux misérable existant avant la dévaluation.

Comment les dirigeants du P.O.B. n'ont-ils pas prévu ce développement logique des événements ? Sans doute comptaient-ils sur leur habileté coutumière de dominer la classe ouvrière par des promesses et aussi par des représailles de la lourde machine bureaucratique. N'ont-ils pas, à la veille des élections, exclu les éléments les plus énergiques et les plus radicaux du parti, le groupe de l'Action Socialiste révolutionnaire, le camarade Dauge en tête?

Mais il y a des époques où les mensonges et les vagues promesses n'agissent plus. Et c'est ce que les leaders du P.O.B. n'ont pas compris. En effet, dans le *Peuple* du 23 mai, nous lisons en première page et en caractère gras : « En mars 1931 les socialistes ont chassé les banquiers du gouvernement. Depuis équilibre budgétaire, grands travaux, résorption du chômage favorisent la reprise des affaires. Ouvriers, industriels, commerçants, exportateurs, paysans bénéficient d'une situation saine. Grâce au ministre socialiste Delattre, 8.000 vieillards qui ne touchaient rien auront leur pension. Plusieurs milliers verront leur pension augmentée. »

Le langage du *Peuple* change quelque peu au lendemain des élections; dans l'éditorial du 26 mai nous lisons : « ...on pouvait conjecturer que cette politique de rénovation serait par un redoublement de confiance populaire poursuivie, accentuée, élargie. C'était sous-évaluer l'importance qu'une partie des masses victime des crises et sacrifiée par elles allait attribuer, non pas à ce qui a été tenté et réalisé, mais à ce qui reste à faire. »

Pourtant la leçon électorale n'était pas suffisante; la consolation avait vite été trouvée, les socialistes étant devenus à la suite de la scission dans le parti catholique, la plus forte fraction du Parlement. Désormais, c'est cette pitoyable consolation qu'on essaye de mettre en avant.

D'autre part, les résultats des élections ont encouragé la bourgeoisie qui se montre intransigeante. Elle voudrait arriver à rejeter les socialistes, malgré leur sagesse, du gouvernement futur. Le roi négligeant les règles parlementaires qui veulent que Vandervelde soit appelé le premier, convoque Van Zeeland pour former le cabinet. Ce n'est qu'après le refus de Van Zeeland qu'il convoque Vandervelde, et ce, à titre consultatif seulement, pour lui établir un rapport de la situation.

Durant toute la crise ministérielle le P.O.B. s'efforça de prouver que son programme ne différait pas tellement de celui des catholiques et des libéraux. Le *Peuple* du 8 juin écrit dans son éditorial : « Nous confrontons plus loin le programme socialiste, démocrate-chrétien et libéral. Cette comparaison permet de conclure que ces trois secteurs de l'opinion ont des revendications communes. La Nation ne comprendrait pas au moment où la démocratie est menacée et où le pays veut travailler dans l'ordre et la tranquillité, que des conflits de personnes ou de partage de portefeuilles s'opposent à la réalisation d'un programme commun voulu par les trois quarts du pays. »

C'est au moment où la « lutte des places » atteint son apogée qu'une voix plus saine et plus forte s'élève dans le pays, celle de la classe ouvrière, dont les intérêts comptaient si peu dans toutes les combines ministérielles. En effet, le 3 juin, la grève éclate au port d'Anvers.

La vague de grèves

Comment fut-elle accueillie par les dirigeants ? L'organe officiel du P.O.B. déclare à ce propos : « La grève sans préavis et sans négociations préalables devait nécessairement mettre en danger le contrat collectif qui, jusqu'à présent constituait la meilleure garantie pour les salaires. » Le secrétaire du Syndicat des Transports d'Anvers invitait les travailleurs organisés à ne pas se livrer à un acte qui pourrait constituer le *suicide de l'organisation*. Le même *Peuple* écrit : « Des conversations avec les grévistes il ressort qu'ils réclament une augmentation de 14 francs sur leur salaire actuel de 57 francs par jour. » Ce même journal publie un manifeste du Syndicat des Transports dont nous reproduisons quelques passages : « Ouvriers du port, pas de suicide ! Il y a des gens qui vous excitent à arrêter le travail au port. Nous ne voulons pas connaître à Anvers les mêmes conséquences désastreuses que celles qui se produisirent après la grève de Dunkerque. Nous avons un règlement qui doit être respecté. Ceux qui veulent la grève ne se préoccupent pas des conséquences. Ouvriers du port, écoutez vos dirigeants. »

Le 5 juin, le *Peuple* change de ton, et nous y lisons notamment ceci : « Les responsabilités ne sont pas toutes du même côté, certains patrons ont donné l'exemple en matière de rupture de contrat. Delattre constate que les grévistes formulent des revendications dont certaines devraient être appliquées en vertu des clauses du contrat. » En même temps le quotidien socialiste fait la mise au point suivante : « Certains journaux ont publié des chiffres qui font croire que les salaires des dockers anversois sont très élevés. On a cité des salaires de 57 à 60 francs par jour, mais on a omis d'ajouter que les dockers ne travaillaient que trois à quatre jours par semaine et qu'ils ne touchent pas d'allocations de chômage pour les autres jours. » Le *Peuple* omet de dire lui-même que ce renseignement erroné se trouvait également dans ses propres colonnes.

La grève des dockers d'Anvers fut le prélude d'une formidable vague gréviste dont la profondeur et l'étendue peuvent être comparées à celle que vient de traverser la France.

Après Anvers ce fut le pays de Liége. Les ouvriers de la Fabrique Nationale d'Armes de Herstal occupèrent l'usine le 12. A ce moment la crise gouvernemental subsistait toujours, mais cela n'empêche pas le gouvernement démissionnaire de prendre des mesures contre l'occupation. Voici par exemple une note publiée dans le *Temps* et qui, jusqu'à présent, n'a pas été démentie par le P.O.B. : « En conséquence, à 14 h. 30, la gendarmerie, armée de masques à gaz, a commencé les opérations pour déloger les grévistes. Le gouvernement démissionnaire, *statuant à l'unanimité, socialistes compris*, a autorisé en effet la gendarmerie à employer le gaz lacrymogène si besoin était. »

Cependant la grève se poursuit et s'étend. Le 13 juin 35.000 mineurs et métallurgistes cessent le travail dans le bassin liégeois. Le 15 juin commença la grève générale des mineurs décidée la veille par la Centrale Nationale. Parmi les revendications figurent un minimum de 43 francs de salaire par jour pour les ouvriers travaillant à la veine, la semaine de 40 heures, les vacances payées. Et tandis que les grèves s'étendent, le *Peuple* prêche la modération. La manchette du 15 dit : « Grèves révolutionnaires, non. Grèves de misère, oui ».

Le 16 on peut lire : « Il faut rester dans la légalité. Mais il faut sortir de la misère. » De quelle misère parlent ces messieurs les dirigeants ? N'ont-ils pas déclaré à la veille des élections que le pays tout entier bénéficiait de la prospérité ?

Les jours suivants la grève éclate à Gand, au Borinage, dans le Centre, elle atteint déjà toute l'industrie métallurgique. De nombreux services publics s'y joignent. A Liége, les charbonnages sont arrêtés, certains grands magasins également; dans les faubourgs liégeois et hennuyers de nombreux petits commerçants ferment en signe de solidarité.

La bourgeoisie comprend qu'il ne s'agit plus de plaisanter, elle hâte la constitution du cabinet qui comprend 6 socialistes et donne des portefeuilles responsables à ces derniers. Et c'est déjà le nouveau gouvernement qui envoie les auto-mitrailleuses à Liége, cependant que les gendarmes chargent la foule en plusieurs endroits. C'est à ce moment que l'ex-leader ouvrier *Spaak* (ministre des Affaires étrangères) lit son message à la radio dans lequel il dit entre autres : « Le gouvernement fait confiance à la classe ouvrière, il faut que celle-ci ait confiance dans le gouvernement. » Les jours suivants le mouvement s'étend en Flandre dans le textile et la métallurgie, et à Bruxelles dans diverses industries. Le 19 le nombre de grévistes atteint 350.000. Le gouvernement d'union nationale envoie ses gendarmes qui tuent deux personnes dans le Hainaut. Le *Peuple* du 20 juin porte la manchette suivante : « On empêche les ouvriers d'occuper les usines, mais on laisse les gendarmes envahir les maisons du peuple. » Nous nous permettrons de poser la question au *Peuple :* Qui est-ce ON ? N'est-ce pas le gouvernement où siègent des ministres socialistes? Ne sont-ils pas responsables des représailles dirigées contre les grévistes au même titre que leurs collègues ? Il nous semble inutile de punir certains chefs de gendarmerie quand on ne revendique pas la responsabilité des actes d'un gouvernement entièrement responsable ? Etes-vous au pouvoir, messieurs du P.O.B. ? Cette question est celle que se posent des milliers de travailleurs en Belgique et ailleurs. Les ministres appartiennent aux mêmes Internationales politiques et syndicales que les grévistes, est-il possible d'être à la fois membre d'une de ces deux internationales et d'envoyer la gendarmerie et l'armée contre les ouvriers en grève ?

◇◆◇

Au moment où nous écrivons cet article, la grève bat son plein à Bruxelles, notamment chez les employés de banque, dans les grands magasins, dans certaines compagnies d'assurances. Le 24 la grève des métallos de la région anversoise a commencé. Le textile de Verviers est également en grève. La centrale du personnel enseignant a déposé un cahier de revendications. Nous essaierons dans notre prochaine lettre de donner un aperçu de ces mouvements ainsi que des résultats obtenus.

Pour le moment marquons notre étonnement que la presse ouvrière française accorde si peu d'attention aux événements belges. Croit-on en France ces grèves déjà terminées ?

I. METT.

Lazarévitch en prison

Lazarévitch, qui s'était beaucoup dépensé pendant les grèves, y récoltant même une blessure à la main, a été arrêté le 20 juin, à Anderlecht (Belgique), à la suite d'incidents qui se produisirent au moment où il transmettait l'ordre de grève aux ouvriers d'une usine.

Il est inculpé de rébellion et bris de clôture, et passible, de ce fait, de 16 jours à un an de prison.

Mais ce n'est pas tout. Lazarévitch, se préparant à partir pour Paris à la veille des grèves de Belgique, avait liquidé son logement, de sorte qu'il se trouvait sans domicile légal au moment de son arrestation. Cela constitue un nouveau délit pour le gouvernement de M. Van Zeeland.

Nous protestons énergiquement contre cette arrestation et les raisons iniques avec lesquelles on essaie de la justifier.

Et nous en appelons au prolétariat français, qui vient justement de faire entendre raison à son patronat par la méthode même qui a valu l'arrestation de Lazarévitch, pour qu'il proteste contre la violation de ce droit imprescriptible pour le travailleur : le droit de grève.

Nous lui demandons sa solidarité effective pour cet authentique combattant ouvrier tombé sur le territoire belge.

Le prolétariat français victorieux peut et doit sortir Lazarévitch de prison.

Ainsi, des télégrammes de protestation, émanant des organisations syndicales surtout, doivent être adressés au gouvernement belge.

Voici celui que nos amis Hagnauer, Delsol, Maurice et Louise Chambelland, Charbit, Nicolas, Magdeleine Paz, Pierre Monatte, Marcel Martinet, Robert Louzon ont adressé à Mme Vandervelde, pour la Ligue des droits de l'homme, et à Mertens, pour la Centrale syndicale belge :

Apprenons avec émotion arrestation et maintien en prison préventive Nicolas Lazarévitch.

Certains qu'il n'est coupable que de dévouement à cause ouvrière, comptons sur solidarité et fermeté des militants syndicaux belges. En attendant que justice soit rendue à Nicolas Lazarévitch, demandons fin de détention préventive.

La Chambre syndicale typographique parisienne se joint également à cette protestation.

Nous demandons aux camarades responsables d'organisations syndicales d'imiter ces exemples pour que Nicolas Lazarévitch soit rendu à la liberté.

La classe ouvrière ne méritait pas ça

M. Salengro, ministre de l'Intérieur du Front populaire, a fait au Sénat, le 7 juin, la déclaration suivante :

> « **Le gouvernement est résolu à assurer l'ordre public et si, demain, des occupations de magasins, de bureaux, d'usines, de fermes étaient tentées, le gouvernement, par tous moyens appropriés, entend y mettre un terme.** »

De son côté, Léon Blum a déclaré approuver cette déclaration.

C'est la condamnation du magnifique mouvement de juin.

La classe ouvrière ne méritait pas ça et nous espérons que la C.G.T. saura le faire comprendre au gouvernement de Front populaire.

REVUE ANARCHISTE
51, rue Saint-Sauveur, Paris (2e)
Le n° 25 est paru

Le numéro : **2 francs**
Abonnement annuel : **15 francs**

PARMI NOS LETTRES

Les mutilés n'ont pas passé à l'action directe

D'un camarade mutilé de guerre :

Ce qu'ils ont bien fait de passer à l'action directe, les prolétaires. Non, ce qu'ils ont bien fait ! Il suffit, pour s'en rendre compte, de considérer ce qui est arrivé à ceux qui ne sont pas passés à l'action, qui s'en sont remis au « gouvernement » du soin de leur rendre « justice ». Par exemple, les mutilés. Ah ! là là, ce que nous sommes roulés ! On croyait dur comme fer que le premier geste du gouvernement socialiste allait être d'abolir les multiples prélèvements qui ont amputé les pensions, surtout les prélèvements multiples résultant des décrets-lois Laval. Ça, c'était tellement dans le programme Front populaire que ça paraissait du tout cuit. Rien du tout ! La loi que Blum a fait voter en grande pompe ne touche en rien aux prélèvements; elle ne vise qu'un point ridiculement petit : l'absence d'abattement à la base dans le calcul de l'impôt sur le revenu du pensionné.

Ainsi sont consacrés par la Chambre socialiste 1936 les prélèvements divers tolérés par la Chambre gauche 1932; ainsi la Chambre socialiste sanctifie et perpétue à jamais une abominable division parmi les pensionnés, tentée timidement par Laval: la division entre invalides titulaires de la « carte du combattant » et les autres, avec pensions différentes pour les uns et les autres, le même degré d'invalidité étant plus payé au titulaire de la carte (par exemple un officier de marine n'ayant pas quitté Bizerte — « front de mer ») qu'à un militaire de grade égal non titulaire de la même carte (par exemple un mobilisé accidenté à l'arrière en service commandé).

Encore une fois, que les prolos ont bien fait de ne pas s'en remettre au gouvernement tutélaire !

L' « expérience Blum »

Un camarade nous écrit :

Qu'est-ce que vous pensez de l' « expérience Blum » ?

Moi, je crois qu'avant tout il faut distinguer : il y a deux choses dans ce que les gens appellent, en gros, ladite « expérience ».

D'une part, le mouvement ouvrier qui n'a rien à voir avec une expérience. C'est, sur une échelle grandiose, le mouvement ouvrier classique : des gens qui veulent vivre, et qui l'exigent, en dehors de toute idée politique et économique, avec seulement cette idée très lointaine derrière la tête que si les patrons font la culbute, eh bien on ne pleurera pas et on se débrouillera toujours pour les remplacer. Ça, c'est la lutte de classe, classique. Ce n'est pas savant et c'est solide.

Mais l' « expérience Blum » : donner largement à bouffer à la classe ouvrière sous le régime capitaliste, remettre en marche la machine capitaliste, dont le moteur est le profit, en diminuant ledit profit, ça c'est savant, mais ça me paraît terriblement aventureux... Si ça réussissait, il faudrait dire que nous sommes tellement loin du régime capitaliste tel que nous le décrivons que toute la critique socialiste ne tient pas.

Et quand Blum déclare, paraît-il, que l'augmentation des salaires se fera sans hausser parallèlement le prix de revient pour la raison que le salaire n'entre que pour une faible partie dans ce prix, dans la bouche d'un socialiste c'est encore invraisemblable. Qu'un bourgeois dise cela, je comprends : il voit d'une part son installation payée une fois pour toutes, et de l'autre les salaires, et il peut avoir l'illusion que le travail humain n'entre que pour une faible part dans son produit. Mais un socialiste sait que le capital fixe c'est aussi du travail humain; si le prix de ce travail humain augmente, le prix de ce qui en est amorti dans chaque objet augmente aussi, et le prix final de l'objet augmente dans la même proportion. La seule chose, c'est que, dans l'immédiat, *le capital fixe s'amortit au prix ancien du travail humain, mais cela cesse ensuite d'être vrai; il s'amortit à un prix se rapprochant de plus en plus des nouveaux prix du travail humain à mesure que s'écoule la période d'amortissement, pour s'amortir exactement au prix nouveau du travail dès que cette période d'amortissement est écoulée. Mais tant de facteurs psychologiques militent pour la hausse accélérée que cette courbe de hausse rationnelle est en fait sensiblement raccourcie, et je ne suis pas bien sûr que Blum lui-même croie aux propos qu'on lui prête.*

Attendons-nous donc à une augmentation des prix au moins égale à celle des salaires.

Et même du point de vue capitaliste, on comprend mal que Blum repousse cette perspective comme indésirable. Au contraire, la hausse des prix des choses, les dettes restant fixées au même chiffre, ne peut qu'avoir un effet d'allégement pour le capitaliste par diminution du poids relatif des dettes. C'est un peu, en somme, une partie de ce qu'apporterait la dévaluation du franc. Il est vrai que cette dévaluation, Blum n'en veut pas non plus. Alors là, on ne comprend plus du tout ! Ne frapper ni les bourgeois ni les rentiers, tout en favorisant l'antagoniste des bourgeois et des rentiers : le prolétariat — vraiment, c'est très mystérieux...

LE CONGRÈS SOCIALISTE DE HUYGHENS

Non, non et non, de ce jour ne date pas « une ère nouvelle dans l'histoire du monde » comme l'écrit un journaliste socialiste trop prompt à citer Gœthe.

Ce ne fut pas à proprement parler un Congrès, mais bien plutôt une manifestation en l'honneur de Léon Blum. La clôture de la discussion après le discours de celui-ci, les acclamations enthousiastes, les chants et les flons-flons, le montrent abondamment.

A part une infime minorité, le Parti socialiste, tout à la joie du succès parlementaire, abandonne l'esprit critique et lui préfère la mystique. Mieux, on aspire à l'unanimité dans l'euphorie du triomphe, au monolithisme dans les appréciations sur le gouvernement. Il semble que les éminentes qualités de Léon Blum interdisent toute discussion sur les problèmes qu'il aura à résoudre. Aussi toute objection d'ordre politique est-elle transférée immédiatement sur le terrain psychologique, et interprétée comme une marque d'hostilité à l'égard du chef du Parti.

Ou je connais bien mal celui-ci, ou cette sorte d'abdication n'est pas de son goût. Le Parti socialiste en est encore à comprendre que différenciation politique et fraternelle camaraderie ne sont pas incompatibles, et que « la louange n'a de valeur qu'aux pays où la critique est permise », comme disait Beaumarchais.

Naturellement, la tribune d'un Congrès socialiste est libre, et la démocratie formelle y trouve son compte. Mais l'esprit des congressistes d'une part, l'escamotage des questions essentielles d'autre part, aboutissent à une sorte de dictature intellectuelle des leaders. Ce qui est extrêmement grave pour l'avenir.

Du point de vue doctrinal et idéologique, ce Congrès a été très pauvre. Seuls Marceau Pivert et Marcelle Pommera tentèrent de sortir les délégués de l'atmosphère ministérialiste. Les problèmes pratiques : affaires étrangères et finances ne furent pas traités. Car enfin on ne peut prétendre que le discours de Léon Blum ait apporté à ces questions la moindre réponse !

Une motion d'unanimité fut votée qui contient

des choses excellentes, mais taît des choses essentielles. Elle fut complétée par une déclaration de « la gauche révolutionnaire » qui sacrifiant à l'irrésistible désir d'unanimité éprouva cependant le besoin de prendre une assurance sur l'avenir.

Une discussion sordide sur l'attribution des sièges à la C.A.P. vint d'ailleurs ruiner l'effet psychologique créé par la résolution d'unanimité. Pendant la suspension de séance que nécessita cet incident, le triste cabotin Montéhus vint pousser une goualante (invité par qui ?) : il ne dut qu'à la politesse exagérée des congressistes de ne pas recevoir le coup de pied au derrière qu'appellent ses palinodies.

Et c'est ainsi que ce congrès-concert se termina sur deux fausses notes.

Lucien Hérard.

Aux armes, citoyens !

(*Sur l'air de la* Marseillaise.)

Donc, en U.R.S.S., ils vont avoir aussi une constitution démocratique. La liberté de la presse, la liberté de parole et même (ça paraît inconcevable) la liberté individuelle seront garanties là-bas, noir sur blanc. Ces gens-là ne savent rien se refuser quand ils s'y mettent et ils viennent de s'offrir, pour leur constitution, une de ces débauches de liberté, je ne vous dis que ça. Jusqu'aux Etats de l'Union qui sont libres d'adhérer ou non à l'U. R. S. S., ce qui veut dire que, si ceux de ces Etats qui détiennent le pétrole, par exemple, se découvraient un matin un violent désir et de puissantes raisons de revendiquer leur indépendance totale, personne n'y verrait d'inconvénient, personne. C'est écrit dans la Constitution. Reconnaissez qu'il ne peut y avoir que les communistes pour concevoir des idées de liberté aussi pures, aussi élevées, aussi désintéressées et, disons le mot, aussi absolues.

Pendant des années, quelques mauvais esprits dépourvus de tout idéal ont pu se demander où l'U. R. S. S. voulait en venir avec sa dictature du prolétariat. Pendant des années, ceux-là ont critiqué la plupart des actes du gouvernement soviétique avec aigreur, entêtement et parti pris. Ils ont estimé que les provocations policières et le mouchardage ne constituaient pas des méthodes de gouvernement, ils se sont élevés contre la séquestration de certains hommes qui offraient la garantie d'un jugement indépendant, ils ont protesté contre les déportations en masse et se sont indignés de voir ces troupeaux de paysans, hommes, femmes, enfants, arrachés de leurs villages et qu'on promenait, jusqu'à ce qu'ils claquent, d'un chantier à l'autre, désemparés, mal vêtus, hâves, hagards, épuisés et inutiles. Aujourd'hui, tout le monde a compris : les plus naïfs aussi bien que les plus coriaces. L'U.R.S.S. préparait simplement l'avènement de la vraie liberté communiste sur toute l'étendue de son territoire. Voilà qui éclaire d'une façon lumineuse l'histoire d'une grande cause. Si l'attitude des communistes de notre pays nous a souvent paru déconcertante, si leurs contradictions nous ont semblé incohérentes et précipitées, c'est que nous n'avons pas toujours su y reconnaître le seul acheminement possible et sûr vers l'affranchissement définitif. Nous comprenons à présent qu'ils ne puissent plus faire un pas sans chanter la *Marseillaise*, qu'ils s'extasient avec un attendrissement béat sur les mandements de certains évêques, qu'ils s'efforcent dans les villes où des troupes sont casernées de gagner les bonnes grâces de l'armée et des officiers, qu'ils expriment à tout propos leur immense amour pour notre France éternelle, qu'ils confondent dans un même culte Jeanne d'Arc et Rouget de Lisle et réservent leur vertueuse indignation et leurs coups de gueule autoritaires de flics assermentés aux esprits incorrigibles toujours prêts à faire preuve d'indépendance et de non-conformisme. Car plus que jamais la discipline reste la plus belle expression de la liberté communiste et l'indépendance un vice bourgeois de tendance anarchique. Ils sont comme cela. Encore un peu de liberté aussi bien comprise et tout le monde finira par être au pas, au pas cadencé aux accents de la *Marseillaise* et au pas, camarade, au pas, pour le jour où le peuple asservi d'à côté s'élancera en masses serrées derrière ses chefs, altérés de sang et de carnage, contre l'U.R.S.S. devenue le champion de la démocratie et de la liberté communiste.

Vous comprenez bien qu'il serait très malséant qu'une vieille démocratie comme la nôtre ne prenne pas part à la danse ce jour-là et laisse froidement la plus parfaite et la plus idyllique des démocraties se débrouiller toute seule contre l'attaque du fascisme des purs aryens. D'autant plus que l'U.R.S.S., en dépit de son armée nombreuse qui n'en craint aucune autre pour le défilé et le pas de parade, en dépit de ses maréchaux qui ont des bobines aussi sympathiques et intelligentes que l'élite des guerriers d'état-major de n'importe quelle autre nation, pourrait très bien rester sur le sable. Il y a toujours là-bas trop de gens de qui on n'est pas suffisamment sûr, trop de paysans et d'ouvriers qui n'ont pas su apprécier avec l'esprit de sacrifice qu'il aurait fallu le régime préparatoire à la liberté communiste, trop de travailleurs qui restent imperméables à la religion de saint Stakhanow et qui n'attendent que la première occasion de donner la mesure de leur attachement indéfectible à la démocratie unique.

Parlez-en, renseignez-vous. Ce n'est pas impossible et ça vous ouvrira l'esprit sur bien des choses. Peut-être même sur la Constitution. Alors vous comprendrez que nous ne serons pas de trop, nous les enfants de la patrie, pour défendre la liberté chérie, le jour où l'étendard sanglant sera levé. Il est bien entendu que pour les objecteurs de conscience et pour ceux qui ne chanteront pas en chœur, il y aura les fossés de Vincennes avec la ressource de serrer les dents une suprême fois, devant douze fusils bien alignés.

Tout de même, les communistes auraient pu trouver autre chose que la *Marseillaise* pour nous faire marcher encore une fois.

Romagne.

Etre révolutionnaire
ce n'est pas avoir
peur de la vérité

Un révolutionnaire lit et
DIFFUSE

"Ce qu'est devenue
la Révolution russe"

« Le Monde Nouveau »

par Pierre BESNARD

C'est avec un grand retard que nous rendons compte de ce livre. La raison en est que les événements se pressent si vite que presque tout le temps et l'espace dont nous disposons sont absorbés par l'actualité et qu'il n'en reste souvent plus pour s'occuper des choses, autrement importantes cependant, dont traite dans *Le Monde Nouveau* le secrétaire de la C.G.T.S.R.

Faire la révolution n'est rien, ou presque. Organiser les lendemains de la révolution de telle manière que le prolétariat ne soit pas frustré de ce qu'il espérait conquérir par la révolution est autrement difficile — et c'est la seule chose, en définitive, qui compte. Faire une révolution n'est, en effet, pas très difficile puisque, rien que pour prendre les cas les plus récents, le peuple français a fait 89, 1830, 48, le 4 septembre 70; le peuple allemand a fait le 9 novembre 18, le peuple russe février et octobre 17, toutes révolutions qui ont été victorieuses; mais garder le profit d'une révolution est, pour le peuple, très difficile, puisque du profit de toutes ces révolutions, de *toutes*, le peuple qui les avait faites a été dépouillé au lendemain même de sa victoire.

Or, c'est ce sujet capital : comment organiser la société post-révolutionnaire de manière à ce que la révolution serve à autre chose qu'à établir de nouvelles formes de tyrannie et d'exploitation, que traite Besnard dans l'ouvrage dont il s'agit.

◇◆◇

Je dirai immédiatement que ce livre m'a profondément déçu. Il m'a déçu parce que, comme nombre d'ouvrages de ce genre, et sans doute pour les mêmes motifs, il escamote les deux questions essentielles: Comment chacun se trouvera-t-il amené à faire sa part de production ? Comment le travail de chacun se trouvera-t-il rémunéré ?

Besnard nous dit bien en effet que la production sera organisée par les syndicats et que ceux-ci seront secondés dans leur tâche par nombre d'organismes annexes : comités d'atelier, conseils d'usine, conseils de gestion, offices de toutes sortes dont Besnard décrit dans le détail — et c'est en cela que consiste tout le livre — le rôle et la fonction, mais tous ces organes ne sont, pour l'auteur, que des organes de coordination et de régularisation; ils coordonneront et régulariseront la production, indiquant ce qu'il faut produire ici et là... mais *qui fera produire ?* Qu'est-ce qui obligera chacun de nous à produire ? Là est la question essentielle, et à laquelle il n'est point fait réponse.

C'est très gentil de dire : « Les comités d'atelier devront diriger la production de l'atelier, les sections techniques étudieront l'organisation et l'exécution du travail, le syndicat associera et coordonnera les efforts des entreprises, etc... », mais qu'est-ce qui se passera à la base ? En vertu de quoi chaque travailleur suivra-t-il les « directives » du comité d'atelier, appliquera-t-il les « études » du comité technique, coordonnera-t-il ses « efforts » et ceux de ses camarades avec ceux des autres entreprises ? Par contrainte (voilà le grand mot lâché), ou autrement ?

C'est de la réponse que l'on donnera à cette question que tout le reste découle. Si on esquive cette réponse, comme le fait Besnard, on établit un mécanisme de transmissions qui est peut-être doué de toutes les qualités, mais qui est condamné à ne jamais fonctionner parce qu'il manque... le moteur; c'est une usine électrique réduite au tableau de distribution. On a établi ce que chacun devrait faire, mais il n'y a rien pour faire faire à chacun ce qu'il doit faire.

Pour la distribution des produits, qui n'est d'ailleurs que l'autre aspect du même problème, l'ouvrage de Besnard présente la même lacune : il y manque l'essentiel.

Dans l'organisation proposée par Besnard, les syndicats et leurs annexes s'occuperont exclusivement de ce qui concerne la production; à côté d'eux, des « communes » et fédérations de communes s'occuperont, elles, de ce que Besnard appelle l' « administration », et qu'il définit ainsi : tout ce qui intéresse les individus en dehors de leur travail, notamment la distribution des vivres et objets de toutes sortes (1).

Mais comment se fera cette distribution ? Selon quelles règles sera opérée la répartition des vivres et objets ? Besnard nous indique soigneusement que les organes de distribution devront éviter qu'on ait besoin de faire la queue; c'est un détail très intéressant, mais combien plus important il serait de savoir : à quoi chacun aura-t-il droit ? Question aussi essentielle que celle du moteur de la production, et qui, comme celle-ci, est malheureusement pareillement escamotée.

◇◆◇

Parlons nettement ! Il y a une illusion qu'admettent souvent, plus ou moins implicitement, bon nombre d'anarchistes — Besnard, je crois, n'est pas de ceux-là — c'est celle du travail-sport et de la prise au tas.

Du moment que l'exploitation capitaliste et l'autorité étatique seraient supprimées, le travail de

(1) Pourquoi faut-il des « communes » pour cette besogne d'administration, et non les unions locales de syndicats ? Quelle nécessité y a-t-il de maintenir côte à côte deux organes distincts : d'un côté les syndicats, leurs unions et leurs fédérations, — de l'autre les communes et leurs fédérations ?

Est-ce simplement par respect verbal de la tradition anarchiste, Kropotkine et autres ayant baptisé « communes » les groupements élémentaires de la société anarchiste ? Mais, pour Kropotkine, la commune n'était autre qu'une organisation des producteurs et, si mes souvenirs sont exacts, Kropotkine a exposé lui-même, quelques années avant la guerre, dans l'article « Anarchie » de l'*Encyclopédie du Mouvement Syndicaliste* de Griffuelhes et de Pouget, que la « commune » c'était désormais pour lui uniquement l'union locale des syndicats.

D'une façon générale, je ne parviens pas à comprendre cette obstination que certains mettent à maintenir une autre organisation sociale à côté de celle des producteurs. Il n'est rien de social qui ne soit lié à la production. La distribution des produits, aussi bien que leur transport, n'est qu'une branche de la production; l'exercice des activités les plus « désintéressées », comme la musique ou le sport, nécessite des instruments, des aménagements de terrains, etc., donc de la production. Dès lors, pourquoi ne pas vouloir laisser aux organes de la production, les syndicats, organes qui naturellement comprendront toute la population puisque « qui ne travaillera pas ne mangera pas », le soin de l' « administration » ? Certes, il y a de nombreux problèmes qui concernent à la fois plusieurs corporations, mais c'est précisément pour eux qu'il existe des organes *intercorporatifs*, les union de syndicats.

Je crains bien que cette volonté de maintenir la commune à côté du syndicat, le groupement des « citoyens » à côté de celui des producteurs, ne soit autre qu'un reste de croyance dans la nécessité de l'Etat. Or, si l'homme a besoin d'organisation pour pouvoir produire collectivement et se partager les produits de cette production collective, il n'en a pas besoin en dehors de cela, si ce n'est pour opprimer ses semblables. Organisez donc la production et, pour le reste, laissez les hommes en paix !

production deviendrait *ipso facto* quelque chose d'extrêmement agréable que chacun s'empresserait d'exécuter pour son propre plaisir. A partir de la Révolution, on travaillerait comme certains dès aujourd'hui font du football ou de la musique : par agrément. Et ce sport serait si agréable que la quantité de produits qui s'en trouverait fabriquée égalerait ou dépasserait de quoi satisfaire les appétits de tous.

Dans une telle société, les questions posées plus haut n'auraient évidemment plus de raison d'être. Il n'y a plus besoin de « moteur » pour qu'on soit obligé de travailler, chacun porte son propre moteur en lui, dans son propre besoin physiologique de travailler. Des organes de transmission et de coordination peuvent suffire, tout comme ils suffisent maintenant dans les sports, où il y a bien des clubs et des comités pour organiser les matches de football, mais où il n'est pas besoin de prévoir ce qui obligera les amateurs de football à jouer au football. De même, il n'y a plus besoin de prévoir de règles de distribution des produits, puisque lorsque tout le monde se sera servi en pain, en vin, en tissus de soie, en autos et en avions, il en restera encore dont on ne saura que faire.

Mais s'il n'en est pas ainsi, si l'on n'admet pas la conception trop commode du paradis terrestre, si on estime que, très longtemps encore, sans doute, travailler sera, dans la plupart des cas et pour la plupart des hommes, même après disparition de toute exploitation, un effort pénible que chacun voudra, en ce qui le concerne, réduire au minimum, il faut que l'organisation sociale soit telle que chacun se trouve, pour vivre, obligé de travailler.

Or il n'existe, à ma connaissance, que deux manières dont les hommes peuvent être contraints au travail : ils peuvent l'être par la contrainte physique ou l'être par la contrainte économique; la contrainte par le commandement des hommes, ou la contrainte par la nécessité des choses.

La contrainte physique, la contrainte par commandement, c'est celle de l'esclave antique, du salarié moderne et du serf soviétique. Les producteurs travaillent parce que d'autres les y obligent par la force, leur commandant d'exécuter tel travail, de telle manière, en tel temps. Si le travailleur n'exécute pas l'ordre reçu, il sera, l'esclave, bâtonné, le salarié capitaliste ou le serf soviétique, privé de « travail », c'est-à-dire tenu par la force à l'écart de tout moyen de produire, et par suite dans l'impossibilité de subsister.

Différente de cette contrainte est la contrainte économique. Celle-là est celle de l'agriculteur à économie domestique qui doit travailler pour faire pousser le blé qui le nourrira lui et sa famille, celle aussi de l'artisan qui produira non directement pour sa consommation, mais pour *échanger* sa production contre les autres produits qui lui sont nécessaires pour vivre. Tous ceux-là sont dits des « travailleurs indépendants », non point qu'ils ne sont pas *obligés* de travailler, mais parce qu'ils ne travaillent pas en vertu d'ordres reçus. Leur indépendance n'est pas absence de contrainte, mais la contrainte, dans ce cas, ne provient pas des hommes, mais des choses.

Les trois grands fondateurs du socialisme, Saint-Simon, Fourier et Owen, ceux que l'on a appelés les « utopistes » — avec raison parce qu'ils avaient l'illusion de croire qu'une société égalitaire pourrait s'instituer par la simple force de la propagande et de l'exemple — mais qui furent des réalistes admirables par l'analyse qu'ils firent des conditions auxquelles les modes d'organisation qu'ils préconisaient devaient satisfaire pour être viables, s'étaient déjà, sur ce point capital de la contrainte, divisés en deux camps. Deux camps qui sont restés dans leurs lignes essentielles, ceux entre lesquels se sont réparties depuis lors toutes les écoles socialistes au sens large du mot : proudhoniens, collectivistes, anarchistes, syndicalistes, communistes, etc...

Pour Saint-Simon, le régime socialiste sera le régime de la contrainte physique, dit aussi « régime autoritaire ». Toute la production est réglée selon un plan, et chacun doit obligatoirement faire, telle qu'elle a été décidée et ordonnée par des organismes adéquats, la besogne qui lui est prescrite par le plan. C'est le régime dont la Russie a fait, dans les temps modernes, la première expérience.

Pour Fourier et Owen, le socialisme est au contraire le régime du travailleur indépendant ou, plus précisément, de « groupes de travailleurs » indépendants. Les groupements de producteurs produisent librement, indépendamment de toute autorité autre que la leur propre, et ils échangent entre eux librement, selon des proportions librement débattues entre eux, les produits de leur travail. C'est la conception qui devait plus tard être reprise par Proudhon et Kropotkine entre autres.

◇◆◇

Or, rien dans la description du *Monde Nouveau* que fait Besnard n'indique l'existence de groupements indépendants de producteurs échangeant leurs produits; il n'y est parlé que d'une administration d'ensemble, réglant, dirigeant et organisant d'un seul bloc la production. Dès lors, cela implique nécessairement, qu'on le veuille ou non, l'adoption d'un régime autoritaire de la production, l'obligation pour chacun, pour chaque travailleur et chaque groupe de travailleurs, d'exécuter une besogne prescrite d'en haut, d'être soumis dans son travail à la contrainte d'autorités extérieures.

Oh ! j'entends bien que Besnard s'en défendra vigoureusement; il dira que l'administration qu'il envisage n'a pour mission que de coordonner, non de commander, et que cette administration sera basée sur le système « fédératif » dans lequel l'autorité part de la base, à la différence des systèmes « centralisés » où l'autorité vient d'en haut.

Mais voyons ! lorsque les différents organes que prévoit Besnard auront proposé, organisé, coordonné..., si les producteurs n'exécutent pas ce qui a été proposé, organisé, coordonné, qu'est-ce qui se passera ? Ceux qui ne sont pas d'accord avec les directives données auront-ils le droit de se refuser de s'y conformer ? Si oui, alors tout est à vau-l'eau ! Toute l'organisation, la coordination, les prévisions seront détruites; tout ce travail est condamné à ne rester qu'à l'état de beaux rapports, sans passer dans les faits. Si non, si les organes prévus ont pouvoir de faire exécuter leurs décisions, alors c'est purement et simplement le système autoritaire.

En fait, ce sera cette seconde alternative qui prévaudra rapidement. Car *primum vivere*, il faut d'abord vivre ! et pour vivre, produire. Or, pas de production possible dans le système décrit par Besnard, si les organes qu'il prévoit ne sont pas dotés d'autorité. Dès lors, par la force des choses, ils seront amenés à la prendre, même si on avait entendu les en priver à l'origine. L'organe aura créé la fonction. Ce que l'on pensait ne devoir être qu'agent de liaison deviendra organe de commandement, et constituera précisément le « moteur » qu'on avait oublié de prévoir.

D'ailleurs, au fond, Besnard s'en rend compte car s'il dit bien que les membres de tel ou tel organisme « n'exercent ni pouvoir ni autorité » (page 81), il déclare ensuite, à propos du même organisme, que celui-ci « *indique la besogne* » à effectuer et en « *contrôle l'exécution* », ou que tels autres organes sont « *responsables de l'exécution* » (page 86), ce qui entraîne nécessairement pour ces organismes, qu'on le veuille ou non, c'est-à-dire pour les personnages qui les constituent, « *pouvoir et autorité* ».

◇◆◇

Besnard, d'ailleurs, le comprend si bien qu'il a soin de prendre des précautions contre cette autorité en spécifiant que les membres de ces organismes seront élus selon le système « fédératif », c'est-à-dire, si je comprends bien (car la définition de ce terme manque souvent de précision), que ces membres seront élus pour peu de temps, et selon le système du vote à plusieurs échelons, chaque organe élisant les membres de l'organe supérieur.

Ce système est certainement celui qui donne le maximum de garanties pour que l'élu reste un simple mandataire, fidèle au mandat qu'on a voulu lui donner, et *il est absolument nécessaire de prendre ces garanties*, mais l'expérience prouve qu'elles

sont toujours insuffisantes. Malgré toutes les mesures de contrôle, un mandataire est toujours, en fait, plus ou moins indépendant de ses mandants, dès que le mandat s'applique à une tâche à laquelle le mandant ne participe pas lui-même personnellement et activement.

L'actionnaire de la société anonyme a théoriquement tout pouvoir sur ceux qu'il a délégués pour administrer la société; ceux-ci doivent lui rendre compte de leur mandat annuellement, et il a pouvoir de les révoquer à tout moment. Or, tout le monde sait que le contrôle des actionnaires est complètement illusoire; les assemblées générales sont pure formalité. De même, quel contrôle a le citoyen français sur ses députés, malgré la « publicité des séances », le « scrutin public », le *Journal officiel*, etc... ? Contrôle non moins illusoire. Tout juste comme le précédent, il consiste à révoquer... après faillite. Certes, il le serait un peu moins si les députés étaient rééligibles chaque année, mais pas tellement moins! Et enfin, faut-il rappeler que le Sénat est élu selon un autre des principes du système fédératif... puisque élu par les conseils municipaux, qui sont élus eux-mêmes par les simples citoyens !

Je ne veux pas insister, d'autant plus que je suis convaincu, je le répète, que le système fédératif est celui qui donne le plus possible de garanties, mais ce « plus possible » est encore très peu de chose. Dans la mesure où on est obligé de déléguer des fonctions, il faut prendre les précautions indiquées par Besnard, mais déléguer des fonctions en dehors du lieu où l'on travaille, c'est-à-dire du lieu où, de par son propre travail, on est nécessairement amené à contrôler constamment celui que l'on a délégué, est toujours et en tout état de cause une chose très dangereuse, qu'il faut faire le moins possible. Garder l'autorité pour soi-même au maximum, et la déléguer au minimum.

Donc, en ce qui concerne l'économie, si l'on veut réduire au minimum le pouvoir et l'autorité (et *a fortiori* les supprimer totalement, mais j'avoue que, pour ma part, je ne suis pas si gourmand), il ne faut pas confier à des organismes délégués le soin de diriger, c'est-à-dire de commander, la production; il faut conserver pour soi-même, c'est-à-dire pour le producteur individuel si la tâche peut être faite par un travailleur isolé, ou pour le groupe de producteurs si le travail ne peut être exécuté que collectivement, le pouvoir de diriger et d'organiser sa production.

Mais cela implique nécessairement la responsabilité de ce que l'on produit, responsabilité qui ne peut se manifester que par la liberté des échanges. L'échange libre qui fait qu'en échange de ce qu'on a produit, selon sa quantité et sa qualité, on vous donne peu ou beaucoup.

En un mot, pas de liberté dans la production sans liberté des échanges ! D'autre part, comme l'homme est lié à la société avant tout par sa vie productive, pas de liberté tout court sans liberté dans la production ! Liberté de production qu'il ne s'agit de réglementer et de contrôler que dans la mesure où elle entraverait cette même liberté pour les autres, ou permettrait à certains de se constituer des privilèges aux dépens des autres (2).

(2) Je sais combien ces expressions : « liberté économique », « liberté des échanges » sonnent bourgeois. Mais il ne faut pas se méprendre sur le sens de notre critique de la liberté bourgeoise. La bourgeoisie ayant assuré sa propre liberté économique, c'est-à-dire la liberté économique des possesseurs de moyens de production, prétendit avoir ainsi assuré la liberté de tous. Elle prétendait assimiler la liberté à la liberté des propriétaires. Mystification grossière que le socialisme, un siècle durant, a dénoncé! Mais cela n'empêche pas qu'il est vrai qu'en assurant sa liberté économique, la bourgeoisie s'est assuré la liberté. Jamais classe n'a été aussi libre que l'a été la bourgeoisie. Il s'agit aujourd'hui de donner à tous, par la libre disposition des moyens de production, cette liberté dont la bourgeoisie a été seule jusqu'ici à jouir, et on n'y parviendra pas par d'autres moyens que ceux par lesquels elle se l'était à elle-même assurée.

Entre les deux grands systèmes socialistes ou dits « socialistes », celui de la production et de la distribution bureaucratique et celui de la production et de l'échange libre, il n'y a pas de moyen terme. On ne peut, à mon sens, bâtir, comme l'a fait Besnard, une construction identique de toutes pièces au régime économique russe actuel, et penser qu'il pourra fonctionner autrement que celui-ci parce qu'on aura mis « syndicat » et « commune » au lieu de « conseil économique » et de « soviet », ou qu'on aura refusé sur le papier tout pouvoir et toute autorité à ceux sans l'autorité omnipotente desquels tout le système serait immédiatement frappé de paralysie.

◇◆◇

Qu'on ne se méprenne pas sur l'esprit de ces critiques. Je répète ce que je disais au début : je pense que des études comme celle de Besnard sont du plus haut intérêt, car elles posent un problème qui est actuellement capital, et qu'il est urgent de résoudre. Mais, précisément, on ne le résolvera que si chacun dit franchement, voire même brutalement, ce qu'il en pense. Et dans ce cas-ci, cela me semble encore plus particulièrement nécessaire : Besnard a une influence très forte sur une grande partie des forces syndicales espagnoles; celles-ci sont peut-être à la veille d'un effort décisif; puissent-elles ne pas, croyant partir vers l'anarchie, aboutir au système le plus autoritaire qui soit !

R. Louzon.

Si vous avez peur de la vérité,
ne lisez pas
CE QU'EST DEVENUE LA RÉVOLUTION RUSSE

A NOS LECTEURS

NOTA. — *Prière à nos abonnés de noter que la* R. P. *du* 10 *juin* (*numéro double*) *devait porter les numéros* 223-224, *au lieu de* 224 *seulement, comme cela a été indiqué par erreur.*

◇◆◇

EXCUSES. — *Une fois de plus nous donnons une revue de* 32 *pages, pour nous faire pardonner la non-parution du* 25 *juin et aussi pour nous permettre de grouper dans le même numéro les articles sur les grèves de juin et les enseignements qu'elles comportent.*

Cela a nécessité de la part de nos rédacteurs un gros effort, en raison des multiples tâches auxquelles ils ont à faire face. Car non seulement ils se sont dépensés sans compter au cours des grèves, mais ils sont obligés de continuer à se dépenser pour consolider les victoires acquises.

Nous espérons donc que nos lecteurs ne nous en voudront pas trop, d'autant plus qu'avec ce numéro nous reprenons notre parution régulière ayant déchargé Chambelland des soucis de la cuisine.

◇◆◇

RENOUVELLEMENTS DE JUIN. — *Nous demandons aux camarades qui viennent de recevoir la circulaire de fin d'abonnement, de vouloir bien utiliser notre compte de chèques postaux pour leur renouvellement. Nous les prions de nous éviter des frais de recouvrement et un travail inutiles.*

◇◆◇

AUX ABONNES DE SOUTIEN. — *Aux camarades abonnées de soutien, qui n'ont encore rien versé en* 1936, *nous leur demandons de ne pas nous oublier.*

FAITS ET DOCUMENTS

L'accord « Matignon »

Voici le texte de l'accord signé dans la nuit du 7 au 8 juin entre la C.G.T. et la Confédération Générale de la Production française :

Les délégués de la Confédération Générale de la Production française et de la Confédération Générale du Travail se sont réunis sous la présidence de M. le président du Conseil et ont conclu l'accord ci-après, après arbitrage de M. le président du Conseil :

Article premier. — La délégation patronale admet l'établissement immédiat de contrats collectifs de travail.

Art. 2. — Ces contrats devront comprendre notamment les articles 3 à 5 ci-après.

Art. 3. — L'observation des lois s'imposant à tous les citoyens, les employeurs reconnaissent la liberté d'opinion, ainsi que le droit pour les travailleurs d'adhérer librement et d'appartenir à un syndicat professionnel constitué en vertu du Livre III du Code du Travail.

Les employeurs s'engagent à ne pas prendre en considération le fait d'appartenir ou de ne pas appartenir à un syndicat pour arrêter leurs décisions en ce qui concerne l'embauchage, la conduite ou la répartition du travail, les mesures de discipline ou de congédiement.

Si une des parties contractantes conteste le motif du congédiement d'un travailleur comme ayant été effectué en violation du droit syndical ci-dessus rappelé, les deux parties s'emploieront à reconnaître les faits et à apporter aux cas litigieux une solution équitable. Cette intervention ne fait pas obstacle aux droits pour les parties d'obtenir judiciairement réparation du préjudice causé.

L'exercice du droit syndical ne doit pas avoir pour conséquence des actes contraires aux lois.

Art. 4. — Les salaires réels pratiqués pour tous les ouvriers à la date du 25 mai 1936 seront, du jour de la reprise du travail, rajustés suivant une échelle décroissante commençant à 15 % pour les salaires les moins élevés pour arriver à 7 % pour les salaires les plus élevés, le total des salaires de chaque établissement ne devant, en aucun cas, être augmenté de plus de 12 %. Les augmentations de salaires consenties depuis la date précitée seront imputées sur les rajustements ci-dessus définis. Toutefois, ces augmentations resteront acquises pour leur partie excédant lesdits rajustements.

Les négociations pour la fixation par contrat collectif de salaires minima par régions et par catégories, qui vont s'engager immédiatement, devront comporter en particulier le rajustement nécessaire des salaires normalement bas.

La délégation patronale s'engage à procéder aux rajustements nécessaires pour maintenir une relation normale entre les appointements des employés et salaires.

Art. 5. — En dehors des cas particuliers déjà réglés par la loi, dans chaque établissement comprenant plus de 10 ouvriers, après accord entre organisations syndicales, ou, à défaut, entre les intéressés, il sera institué deux (titulaires) ou plusieurs délégués ouvriers (titulaires et suppléants) suivant l'importance de l'établissement. Ces délégués ont qualité pour présenter à la direction les réclamations individuelles qui n'auraient pas été directement satisfaites, visant l'application des lois, décrets, règlements du Code du Travail, des tarifs de salaires, et des mesures d'hygiène et de sécurité.

Seront électeurs tous les ouvriers et ouvrières âgés de 18 ans, à condition d'avoir au moins trois mois de présence à l'établissement au moment de l'élection et de ne pas avoir été privés de leurs droits civils.

Seront éligibles les électeurs définis ci-dessus, de nationalité française, âgés d'au moins 25 ans, travaillant dans l'établissement, sans interruption depuis un an, sous réserve que cette durée de présence devra être abaissée si elle réduit à moins de 5 le nombre des éligibles.

Les ouvriers tenant commerce de détail, de quelque nature que ce soit, soit par eux-mêmes, soit par leur conjoint, ne sont pas éligibles.

Art. 6. — La délégation patronale s'engage à ce qu'il ne soit pris aucune sanction pour faits de grève.

Art. 7. — La délégation confédérale ouvrière demande aux travailleurs en grève de décider la reprise du travail dès que les directions des établissement auront accepté l'accord général intervenu et dès que les pourparlers relatifs à son application auront été engagés entre les directions et le personnel des établissements.

Le président du Conseil, Léon Blum.

Pour la C.G.T. : Léon Jouhaux, René Belin, B. Frachon, Semat, H. Cordier, Milan.

Pour la C.G.P.F. : Duchemin, Dalbouze, Richemond, Lambert-Ribot.

Les contrats collectifs de travail

Nous donnons ci-après les conventions collectives de travail signées à Paris entre les délégués ouvriers et les représentants des patrons, à la suite de l'accord Matignon.

LE CONTRAT COLLECTIF DE LA METALLURGIE

Article premier. — Le présent contrat règle les rapports entre employeurs et ouvriers des industries métallurgiques, mécaniques et connexes de la région parisienne, pour la région définie ci-après : Seine et Seine-et-Oise.

Toutefois, en ce qui concerne le barème de salaires annexé à l'article 19 ci-après, les avenants prévus en fin dudit article 19 préciseront les adaptations qu'il y a lieu de faire subir au barème de base pour les différents centres de la périphérie du département de Seine-et-Oise. Ces adaptations seront fixées selon les prévisions du décret du ministère de l'Armement du 17 février 1917.

Art. 2. — Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an et se poursuivra ensuite pour une période indéterminée sauf dénonciation dans les conditions prévues par l'article 31 m. du Livre 1er, titre II, chapitre IV *bis*, du Code du Travail.

Droit syndical

Art. 3. — L'observation des lois s'imposant à tous les citoyens, les employeurs reconnaissent la liberté d'opinion, ainsi que les droits pour les travailleurs d'adhérer librement et d'appartenir à un syndicat professionnel constitué en vertu du Livre III du Code du Travail.

Les employeurs s'engagent à ne pas prendre en considération le fait d'appartenir à un syndicat pour arrêter leurs décisions en ce qui concerne l'embauchage, la conduite ou la répartition du travail, les mesures de discipline ou de congédiements.

Si une des parties contractantes conteste le motif du congédiement d'un travailleur comme ayant été effectué en violation du droit syndical ci-dessus rappelé, les deux parties s'emploieront à reconnaître les faits et à apporter aux cas litigieux une solution équitable. Cette intervention ne fait pas obstacle au droit pour les parties d'obtenir judiciairement réparation du préjudice causé.

L'exercice du droit syndical ne doit pas avoir pour conséquence des actes contraires aux lois.

Délégués ouvriers

Art. 4. — Dans chaque établissement occupant plus de dix ouvriers, il est institué, dans chaque atelier ou fraction d'atelier, des délégués ouvriers, titulaires et suppléants.

Art. 5. — Le délégué est le représentant de son groupe d'ouvriers auprès de la direction.

Les délégués ont qualité pour présenter à la direction les réclamations individuelles qui n'auraient pas été directement satisfaites, visant l'application des lois, décrets, règlements du Code du travail, des tarifs de salaire et des mesures d'hygiène et de sécurité.

Art. 6. — Les attributions des délégués sont nettement délimitées par l'article 5 précédent.

Art. 7. — Les délégués sont reçus par la direction ou son représentant au moins une fois par mois, aux heures fixées par la direction et affichées dans l'atelier.

Les délégués sont reçus individuellement.

Toutefois, lorsque les questions intéressent à la fois plusieurs ateliers, les délégués de ces ateliers peuvent être convoqués en même temps.

En dehors de ces réceptions périodiques, les délégués sont reçus en cas d'urgence sur leur demande.

Le délégué titulaire sera toujours reçu avec son délégué suppléant lorsque la réception portera sur un seul délégué.

Art. 8. — Chaque délégué recevra une indemnité égale au salaire moyen perdu du fait de l'exercice de ses fonctions de délégué du personnel, avec un maximum de dix heures par mois, sauf cas exceptionnel.

Chaque délégué continuera à travailler normalement dans son emploi.

Sauf, cas exceptionnel, la durée du travail du délégué ne devra pas être inférieure à 75 % de la durée journalière moyenne de sa catégorie.

Les délégués ne peuvent en aucun cas être congédiés pour exercice de leurs fonctions de délégués.

Art. 9. — Les ouvriers restent libres de présenter eux-mêmes leurs propres réclamations à leurs chefs ou à la direction.

Art. 10. — Les délégués sont élus pour un an. Ils sont rééligibles.

Art. 11. — Sont électeurs :

Tous les ouvriers et ouvrières âgés de 18 ans, à condition d'avoir au moins trois mois de présence à l'établissement au moment de l'élection et de ne pas avoir été privés de leurs droits civils.

Art. 12. — Sont éligibles :

Les électeurs définis par l'article précédent, de nationalité française âgés d'au moins 25 ans, travaillant dans l'établissement sans interruption depuis un an, sous réserve que cette présence devra être abaissée si elle réduit à moins de cinq le nombre des éligibles.

Les ouvriers tenant commerce de détail de quelque nature que ce soit, soit par eux-mêmes, soit par leur conjoint ne sont pas rééligibles.

Procédure de l'élection

Art. 13. — La date et les heures de commencement et de fin du scrutin seront déterminés pour chaque atelier par la direction après avis des délégués sortants.

Cette date doit être placée dans le mois qui précède l'expiration du mandat des délégués.

Elle sera annoncée au moins quatre jours pleins à l'avance par un avis affiché dans l'atelier et accompagné de la liste des électeurs et des éligibles.

Les réclamations au sujet de cette liste devront être formulées par les intéressés deux jours avant l'élection. Les éligibles qui voudront poser leur candidature devront se faire connaître au plus tard trois jours avant la date fixée pour l'élection. Le vote a lieu immédiatement après la fin du travail. Dans les ateliers ayant équipes de jour et de nuit, l'élection aura lieu entre la sortie et la reprise du travail afin de permettre le vote simultané des deux équipes en présence.

Un emplacement sera réservé pendant la période prévue pour les opérations électorales pour l'affichage des communications concernant celles-ci.

Art. 14. — Le bureau électoral sera composé des deux électeurs les plus anciens dans l'atelier et du plus jeune, présents à l'ouverture et acceptant.

La présidence appartiendra au plus ancien.

Le bureau sera assisté, dans toutes ses opérations, notamment pour l'émargement des électeurs et le dépouillement du scrutin, par un employé de la feuille de paye, ou un marqueur. Si le bureau avait à prendre une décision, l'employé préposé aux émargements aurait simplement voix consultative.

Art. 15. — Le vote aura lieu à bulletins secrets, dans une urne dans l'endroit le plus favorable de l'atelier et en présence du bureau de vote.

Les ouvriers mettront leur bulletin dans une enveloppe de modèle uniforme qui leur sera remise à l'avance. Toute enveloppe contenant plusieurs bulletins à noms différents sera détruite, après la signature du procès-verbal par le bureau ainsi que son contenu.

Dans le cas de plusieurs bulletins au même nom, il ne sera compté qu'une seule voix.

Les bulletins ainsi que les enveloppes d'un modèle uniforme devront être fournis par la direction.

Art. 16. — Les délégués seront ceux ayant obtenu le plus grand nombre de voix, celui ayant le plus de voix étant le délégué titulaire.

En cas d'égalité de suffrages, le plus ancien dans l'établissement sera le délégué titulaire.

Le dépouillement du vote a lieu immédiatement après l'heure fixée pour la fin du scrutin, et ses résultats sont consignés sur un procès-verbal en trois exemplaires. Un de ces exemplaires sera remis au délégué ouvrier élu, le second affiché dans l'atelier intéressé, le troisième restera entre les mains de la direction.

Art. 17. — Les établissements comptant de onze à cinquante ouvriers auront un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Les établissements comptant de cinquante et un à deux cent cinquante ouvriers auront deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Les établissements comptant de deux cent cinquante et un à mille ouvriers auront trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.

Les établissements comptant plus de mille ouvriers auront quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants plus un délégué titulaire et un délégué suppléant par mille ouvriers ou fraction de mille.

Art. 18. — En cas de vacance du délégué titulaire par démission ou autrement, le délégué suppléant deviendra titulaire et une élection aura lieu pour la désignation d'un délégué suppléant.

En cas de vacance du délégué suppléant, une élection aura lieu pour le remplacer.

Le nouvel élu sera nommé pour le temps restant à courir jusqu'au terme qui était assigné aux fonctions de celui qu'il remplacera.

SALAIRES

Art. 19. — a) *Définitions.* — 1° On entend par *ouvrier qualifié* ou par *ouvrier professionnel,* un ouvrier possédant un métier dont l'apprentissage peut être sanctionné par un certificat d'aptitudes professionnelles et ayant satisfait à l'essai professionnel d'usage;

2° On entend par *ouvrier spécialisé,* un ouvrier exécutant sur des machines-outils, au montage, à la chaîne, au four, etc., des opérations qui ne nécessitent pas la connaissance d'un métier dont l'apprentissage peut être sanctionné par un certificat d'aptitudes professionnelles.

b) *Travaux à l'heure.* — Le salaire horaire minimum pour les travaux à l'heure sera conforme au salaire minimum, prévu au présent contrat.

Ce salaire minimum ne s'appliquera cependant pas pour les ouvriers que leurs aptitudes physiques mettent dans un état d'infériorité notoire, suivant la définition donnée par le dernier alinéa de l'article 3 du Décret du 10 août 1899 sur les conditions de travail dans les marchés passés au nom de l'Etat.

c) *Travail aux pièces, à la prime, au rendement, etc...* — Les tarifs des travaux exécutés aux pièces, à la prime, à la chaîne, et au rendement, devront être calculés de façon à assurer à l'ouvrier ou à l'ouvrière travaillant normalement un

salaire supérieur au salaire minimum de cette catégorie. L'ouvrier ou l'ouvrière travaillant aux pièces, à la prime, à la chaîne et au rendement, a la garantie de son salaire horaire correspondant au taux de sa catégorie pendant une période considérée comme normale pour permettre son adaptation à un travail nouveau.

Au cas de perte de temps due à une cause indépendante de la volonté de l'ouvrier pendant l'exécution de travaux aux pièces, à la prime, à la chaîne ou au rendement (arrêt de courant, attente de pièces ou de matières, arrêt ou accident de machines, etc...) le temps passé à l'atelier est payé à l'ouvrier au taux du salaire horaire minimum fixé par le présent contrat.

Si la direction juge devoir faire partir les ouvriers pendant le temps nécessaire à la remise en route du travail, elle sera habilitée à le faire après avoir permis aux ouvriers de faire jouer toutes les clauses du présent contrat.

d) *Jeunes ouvriers.* — Au-dessus de 18 ans, les jeunes ouvriers et ouvrières professionnels et ouvriers spécialisés seront considérés comme adultes et recevront le salaire de leur catégorie à condition de justifier d'une capacité professionelle suffisante.

Les jeunes ouvriers manœuvres âgés de plus de 18 ans seront considérés comme adultes et recevront le salaire de leur catégorie.

Salaires horaires minima garantis

OUVRIERS TOUTES CATÉGORIES

Ajusteurs	7 »
Chaudronniers cuivre	7 50
Chaudronniers fer	6 90
Chaudronniers formeurs et tôliers formeurs	8 »
Chauffeurs chaudière	6 20
Ciseleurs et monteurs en bronze	7 »
Décapeurs, dérocheurs, sableurs	6 50
Décolleteurs professionnels	7 »
Ebénistes, menuisiers d'étude	6 70
Electriciens	6 80
Emailleurs (émaux au four)	6 75
Etireurs, lamineurs, tréfileurs	6 20
Ferblantiers	6 90
Ferreurs	6 80
Forgerons à main	7 50
Horlogers	7 »
Magasiniers	6 »
Manœuvres femmes	4 25
Manœuvres hommes (gros travaux)	5 40
Manœuvres hommes (ordinaires)	5 »
Mécaniciens metteurs au point	7 »
Menuisiers	6 40
Modeleurs sur bois	9 »
Modeleurs métal	7 75
Mouleurs main	7 »
Mouleurs ornement :	
Frise	6 50
Rassortiment	7 »
Figure	7 50
Monument	8 »
Mouleurs mécanique petites pièces	6 50
Mouleurs grosses pièces	7 75
Noyauteurs	6 50
Noyauteuses	6 »
Os. homme (sur machines)	6 25
Os. femme (sur machines)	5 30
Os. homme (montage et divers)	6 10
Os. femme (montage et divers)	4 90
Peintres rechampisseurs	7 15
Plombiers et briqueteurs four	6 50
Polisseurs nickeleurs	6 80
Professionnels machines fabrication (tourneurs, fraiseurs, rectifieurs, aléseurs mortaiseurs, raboteurs)	7 20
Professionnels d'outillage (traceurs outilleurs, graveurs outilleurs, tourneurs outilleurs, fraiseurs outilleurs, rectifieurs outilleurs, ajusteurs outilleurs)	7 75
Régleurs sur machines automatiques	7 75
Régleurs machines et divers	7 50
Repousseurs	7 50
Selliers	6 90
Serruriers	6 70
Soudeurs étain, étameurs	6 50
Soudeurs possédant licence	7 20
Tôliers	7 20

JEUNES OUVRIERS EMPLOYÉS A LA PRODUCTION ET NE BÉNÉFICIANT PAS D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Ages :	
14 à 15 ans	3 »
15 à 16 ans	4 »
16 à 18 ans	5 »

NOTA

Apprentis :

Les deux délégations sont d'accord pour décider qu'une commission mixte établira les tarifs particuliers aux apprentis ainsi que les conditions d'apprentissage. Cette commission mixte sera tripartite et sera composée des représentants des organisations signataires de la présente convention et du ministère du travail.

Travail en équipes :

Le personnel travaillant en équipe continue bénéficie d'une demi-heure d'arrêt payée à un taux horaire de salaire minimum garanti.

Autres catégories

Les salaires qui ne sont pas prévus ci-dessus seront fixés ultérieurement et immédiatement par catégories professionnelles selon le taux des majorations que comporte le présent tarif dont ils suivront le sort en ce qui concerne la date d'application.

A cet effet, la sous-commission des salaires continuera de siéger en s'adjoignant les compétences indispensables. Elle aura également à connaître des questions connexes aux salaires, telles que heures supplémentaires, etc...

Les avenants nécessaires seront apportés au présent tarif en vue d'y inclure lesdits salaires au fur et à mesure de leur établissement.

Embauchage

Art. 20. — Les employeurs feront connaître leurs besoins de main-d'œuvre aux offices publics paritaires de placement qui s'efforceront d'y satisfaire ainsi qu'aux syndicats professionnels ouvriers et patronaux constitués conformément au Livre 3 du Code du Travail.

Ils pourront en outre recourir à l'embauchage direct.

Toutefois, les offres d'embauche par affiches et annonces ayant donné lieu à des abus auxquels les parties contractantes désirent mettre fin, il est entendu que ces affiches ne devront être apposées que dans un rayon de 10 kms autour de l'entreprise.

D'autre part, les affiches et annonces devront comporter la durée de leur appel et préciser que les postulants ne devront pas se présenter mais écrire. Le timbre leur sera remboursé avec la réponse.

Dans les entreprises dont la marche est sujette à des fluctuations il sera fait appel de préférence, lorsqu'il sera procédé à des réembauchages, aux ouvriers et ouvrières qui auraient été licenciés précédemment pour manque de travail. Cette disposition ne peut faire échec aux obligations résultant de la loi sur l'emploi obligatoire des mutilés.

Délai-congé. — Période d'essai

Art. 21. — La durée du délai-congé réciproque en application présentement, sauf les cas de faute grave ou de force majeure sera équivalente à celle du travail hebdomadaire dans l'entreprise.

Dans le cas d'inobservation du délai-congé par la partie qui aura pris l'initiative de la rupture, l'indemnité sera au moins égale au salaire minimum correspondant à la durée hebdomadaire de travail prévue par la législation en vigueur, tel que ce salaire minimum est fixé pour la catégorie par la présente convention.

Pendant la période de délai-congé, les ouvriers et ouvrières seront autorisés à s'absenter chaque jour pendant deux heures pour leur permettre de trouver du travail. Ces absences seront fixées alternativement un jour au gré de l'ouvrier ou de l'ouvrière, un jour au gré de l'employeur.

Conformément à l'usage, les absences des travailleurs ayant un salaire forfaitaire hebdomadaire, mensuel, ou d'autre durée, ne donneront pas lieu à réduction de salaire. Les absences des ouvriers et ouvrières dont le salaire est fixé à l'heure ou au rendement ne donneront pas lieu à rémunération.

Art. 22. — Les absences justifiées par l'incapacité résultant de maladie ou d'accident ne constituent pas une rupture de contrat de travail. Toutefois, dans le cas où ces absences imposeraient le remplacement effectif des intéressés, ceux-ci auront droit de préférence au réembauchage.

La notification de l'obligation du remplacement éventuel sera faite aux intéressés par lettre recommandée.

Art. 23. — L'exécution d'une épreuve préliminaire ne constitue pas un embauchage ferme. Toutefois, le temps passé à cette épreuve, lorsqu'il excédera trois heures, sera payé au taux minimum de la catégorie fixé par la présente convention.

La durée de la période d'essai n'excédera pas 96 heures de travail. Les cas exceptionnels dans lesquels les nécessités techniques de la profession exigeraient une période d'essai d'une durée supérieure feront l'objet d'un accord ultérieur entre les parties contractantes. Les négociations en vue de cet accord s'engageront immédiatement après la signature de la présente convention.

Pendant la période d'essai, et quel que soit le mode de rémunération, les parties peuvent résilier le contrat de travail sans préavis.

Organisation de l'apprentissage

Art. 24. — Dans les entreprises où l'apprentissage sera organisé, il ne pourra l'être que conformément aux lois des 25 juillet 1919 et 20 mars 1928 incorporées au Livre Ier du Code du Travail.

Dispositions finales

Art. 25. — Dans tous les cas de réclamations collectives, les parties contractantes s'engagent à respecter un délai d'une semaine franche en vue de l'examen en commun desdites réclamations, et avant toute mesure de fermeture d'établissement ou de cessation de travail.

Art. 26. — Le présent contrat sera établi en un nombre suffisant d'exemplaires pour remise à chacune des parties contractantes, au ministère du Travail, et pour le dépôt au secrétariat des Conseils de prud'hommes dans les conditions prévues à l'article 31 C du Livre Ier du Code du Travail.

Fait à Paris, le 12 juin 1936.

Additif

En dehors de l'adaptation des salaires, qui sera effective, conformément au protocole d'acceptation, les avantages prévus au présent contrat ne pourront être la cause de la réduction des avantages acquis antérieurement dans les différents établissements.

Pour les techniciens

La délégation patronale confirme l'engagement qui a été pris par l'accord du 7 juin 1936 de procéder, sans retard, au rajustement nécessaire pour maintenir une relation normale entre les appointements et les salaires, et déclare :

1° Que les techniciens et employés doivent être dorénavant payés au mois;

2° Qu'elle est prête à entreprendre dans les cinq jours un contrat collectif relatif aux ouvriers, des pourparlers en vue de la conclusion de contrats collectifs par les techniciens et les employés, avec faculté de conclure un contrat collectif distinct pour chacune des deux catégories de collaborateurs, les clauses générales du contrat collectif relatif aux ouvriers devant être adaptées aux conditions spéciales de travail des techniciens et des employés.

Les pourparlers devront être poursuivis dans le même esprit de collaboration que celui qui a conduit à la signature du contrat collectif relatif aux ouvriers, et cela en vue d'aboutir avant le 1er juillet, les accords qui interviendront devant s'appliquer aux émoluments à échéance de fin juin 1936.

Les deux délégations (patronale et ouvrière) s'engagent à ce que, comme conséquence de la grève, aucune sanction ni vexation ne soit exercée de part ni d'autre.

⁂

NOTE IMPORTANTE

Pour éviter toute erreur d'interprétation des accords du 7 juin 1936 et du contrat collectif en date de ce jour, les deux délégations (patronale et ouvrière) sont d'accord sur le processus suivant :

1° *Chaque établissement aura d'abord à rajuster les salaires réels, y compris toutes les primes à la date du 25 mai 1936, en appliquant aux salariés ainsi définis la fourchette 7 à 15 % prévue dans l'accord du 7 juin, sans dépasser le plafond de 12 %;*

2° *Le nouveau barème de salaires ainsi établi sera comparé au barème des salaires minima prévus au contrat collectif en date de ce jour. Les salaires réels, y compris toutes les primes calculées comme il est dit au pragraphe 10, qui seraient inférieurs à ceux fixés au barème des salaires minima seront rajustés au niveau de ce barème.*

◇◆◇

LE CONTRAT COLLECTIF DE L'AVIATION

Le contrat collectif de l'aviation de la région parisienne contient des points particuliers que nous publions ci-dessous; les autres articles sont les mêmes que ceux de la métallurgie.

Congés payés

Un congé annuel de deux semaines légales au minimum sera accordé et payé aux ouvriers et ouvrières sur la base d'un jour par mois de présence dans l'établissement, au salaire horaire minimum.

Heures supplémentaires

Les heures supplémentaires sont supprimées; les dérogations ne seront autorisées qu'après accord avec les délégués et donneront lieu à une majoration de 33 à 50 %. Les heures devront être récupérées.

Délai-congé

Le délai-congé de huitaine est maintenu après 96 heures de période d'essai. Deux heures seront payées par jour pour la recherche du travail, au salaire horaire minimum.

SALAIRES HORAIRES MINIMA GARANTIS

Aviation

Modeleurs mécaniciens	9 »
Traceurs bateau (aviation)	8 50
Chaudronniers formeurs	8 50
Chaudronniers tôliers, tuyauteurs	8 10
Professionnels qualifiés d'outillage (ajusteurs et machines) : toupilleurs, forgerons, outilleurs, traceurs	8 »
Professionnels études, machines, ajustage, laboratoire	7 70
Soudeurs autogène brevetés	7 50
Héliciers métal finisseurs	8 05
Héliciers métal ébaucheurs	7 40
Héliciers bois	7 75
Menuisiers d'études	7 25
Professionnels machines, fabrication cellules	7 50
Ajusteurs fabrication, ajusteurs-monteurs, électriciens aviation, câbleurs-épisseurs, soudeurs, étameurs, scieurs au trait, mécaniciens de piste, forgerons de fabrication, riveurs professionnels main et mécaniciens volants	7 25
Peintres en lettres	7 75
Peintres, menuisiers, monteurs fuselages et ailes et de champ, sableurs	7 »
Enduiseurs, vernisseurs pistolet	6 70
Ouvriers spécialisés sur machine et découpeurs	6 50
Ouvriers spécialisés sans machine	6 30
Régleurs	8 40
Soudeuses brevetées	6 60
Entoileuses professionnelles	5 50
Ouvrières spécialisées sur machine	5 30

Ouvrières spécialisées sans machine, aides-magasinières et contrôleuses	5 »
Manœuvres gros travaux	5 30
Manœuvres petits travaux	5 »
Aides-magasiniers réceptionnaires hommes	5 70
Femmes de ménage	4 60
Apprentis première année	2 »
Apprentis deuxième année	3 »
Apprentis troisième année	4 50
Jeunes ouvriers spécialisés (14 à 15 ans)	3 25
Jeunes ouvriers spécialisés (15 à 16 ans)	4 25
Jeunes ouvriers spécialisés (16 à 18 ans)	5 25
Gardiens et veilleurs de nuit	4 75

Les ouvriers d'entretien sont assimilés à leurs catégories professionnelles.

MOTEURS D'AVIATION

Outillage (machines et ajustage)

1. Ouvriers professionnels, 1re catégorie	8 40
2. Ouvriers spécialisés, 2e catégorie	7 50
3. Manœuvres spécialisés	6 90

Fabrication (machines et ajustage et mise au point)

1. Ouvriers professionnels	8 40
2. Ouvriers spécialisés travaillant sans régleur	7 50
3. Manœuvres spécialisés ou ouvriers de fabrication, ayant besoin d'un régleur	6 90

Chaudronnerie

1. Chaudronniers formeurs	8 40
2. Chaudronniers tôliers et tuyauteurs	7 50
3. Manœuvres spécialisés	6 90

Forgerons

1. Forgerons à la main, 1re catégorie	8 40
2. Forgerons, 2e catégorie	7 50
3. Aides-forgerons ou frappeurs	6 90

Traitement thermique

1. Trempeurs outilleurs	8 40
2. Trempeurs, cémenteurs	7 30
3. Manœuvres spécialisés (chauffeurs de gazo, etc.)	6 90

Vérification

1. Contrôleurs	8 40
2. Vérificateurs	7 50
3. Manœuvres spécialisés	6 90

Ouvrières

1. Ouvrières travaillant sur machine	6 25
2. Ouvrières vérificatrices et divers	5 50
3. Manœuvres	5 45
4. Régleurs (1/2 heure de battement)	8 75

Entretien

1. Assimilés aux 2es catégories	7 50
2. Manœuvres spécialisés	6 90

FONDERIE. — MOTEUR D'AVIATION

Remouleurs, mouleurs, noyauteurs professionnels, 1re catégorie	8 70
Mouleurs, noyauteurs professionnels, 2e catégorie	8 25
Mouleurs machine sur grosse machine	7 50
Mouleurs machine sur petite machine	7 25
Sableurs et fondeurs	7 25
Aides-fondeurs	6 75
Mouleurs, ébarbeurs professionnels, manœuvres spécialisés étuve et lingotière	7 25
Manœuvres spécialisés sablerie, refroidisseur, étuve, fours	6 75
Noyauteuses	6 25
Manœuvres pontonniers	6 »
Manœuvres	5 45

FONDERIE ÉLEKTRON

Supplément de 0 fr. 25 pour toutes les catégories ci-dessus.

MODELEURS MÉTAL

Ouvriers professionnels, 1re catégorie	8 40
Ouvriers spécialisés, 2e catégorie	7 50
Manœuvres spécialisés	6 90
Traceurs	8 75
Modeleurs mécaniciens bois	9 »

LE CONTRAT COLLECTIF DE L'INDUSTRIE TELEPHONIQUE

I. — Le contrat collectif de l'industrie métallurgique et mécanique étant accepté par les deux parties, il est apparu nécessaire, conformément à l'art. 19 de ce dit contrat, de le compléter en ce qui concerne les modalités spéciales de l'industrie téléphonique.

Dans ces conditions, M. le Ministre des P.T.T. a arbitré les chiffres s'appliquant aux différentes catégories de travailleurs de l'industrie téléphonique, suivant le barème ci-dessous :

Professionnels d'outillage: traceur outilleur, graveur outilleur, rectifieur outilleur, ajusteur outilleur, tourneur outilleur, fraiseur outilleur (1re main)	8 20
Professionnels d'outillage: traceur outilleur, graveur outilleur, rectifieur outilleur, ajusteur outilleur, tourneur outilleur, fraiseur outilleur (2e main)	7 75
Trempeur outilleur	7 75
Forgeron main	7 50
Tôlier planeur	8 20
Serrurier traceur	7 60
Serrurier (ajusteur perceur)	6 70
Aide-serrurier (jeune) 3, 4 et	5 »
Régleur sur machine automatique	7 75
Régleur machine, semi-auto et divers	7 50
Ouvrière spécialisée : femme sur machine, y compris découpeuse et soudeuse électrique, décolleteuse	5 30
Soudeuse autogène (licenciée) et à l'arc	6 »
Cisailleur	6 75
Magasinier (pouvant tenir fiches et documents)	6 »
Manœuvre homme gros travaux, aide-chauffeur	5 40
Homme de four, émailleur, cuisson et recuit magnétique	6 75
Electricien et ouvrier professionnel d'entretien	6 80
Professionnels machine fabrication 1re main: tourneur, fraiseur rectifieur, aléseur, mortaiseur, raboteur, ajusteur	7 75
Professionnels machine fabrication 2e main: tourneur, fraiseur rectifieur, aléseur, mortaiseur, raboteur, ajusteur	7 20
Affûteur outilleur	7 25
Décolleteuse sur bourel	6 »
Décolleteur régleur	7 75
Magasinière emballeuse	4 60
Câbleur travaillant sur schéma et plan	8 »
Câbleur formeur	6 50
Peintre en lettres	8 »
Peintre au pistolet et en finition	7 15
Câbleuse sur formes	5 »
Ouvrier spécialisé montage	6 10
Régleur d'organes et sur baies	7 25
Monteuse	5 »
Soudeuse	5 25
Ebéniste	7 25
Menuisier	6 70
Emballeur	6 70
Vernisseur	7 »
Polisseur professionnel	7 50
Nickeleur professionnel	7 50
Ouvrier spécialisé aide aux baies, polisseur, sableur	6 50
Ouvrière spécialisée aide aux baies	5 25
Ouvrière polisseuse	6 25
Monteur tableaux, baies, équipement	7 25
Bobineuse sur tours auto	5 »
Bobineuse à main	5 25
Attacheuse	4 60
Régleuse d'organes	5 25
Vernisseuse au tampon et au pistolet	5 25
Horloger	7 »
Testeur (1re catégorie)	8 »
Testeur (2e catégorie)	7 50
Vérificateur d'organes	7 25
Vérificateur d'outillage 8 20 et	7 75
Vérificateur d'atelier	7 »
Compteur de pièces, contrôleur auxiliaire	6 10
Contrôleuse en mécanique	4 90
Contrôleuse étalonneuse (contrôle électrique)	5 25
Manœuvre femme (femme de ménage)	4 25

Chauffeur chaudière (jour)	6 20
Vérificateur mécanicien, salle d'essai (1re catégorie)	8 »
Vérificateur mécanicien, salle d'essai (2e catégorie)	7 50
Modeleur mécanicien	7 75
Modeleur sur bois	9 »
Machiniste sur bois (toupilleur, raboteur, etc.)	7 25

Extérieur

Testeur dépanneur, 1re catégorie	8 »
Testeur dépanneur, 2e catégorie	7 50
Monteur, 1re catégorie	7 50
Monteur, 2e catégorie	7 »
Aide-monteur, ouvrier spécialisé	6 10
Poseur de câble	5 40

Déplacements

6 francs pour un déplacement dans Paris pour le personnel travaillant habituellement dans les ateliers.

Quant aux déplacements en banlieue ou en province, leur rétribution fera l'objet d'un accord ultérieur.

N. B. — Il est entendu que les taux ci-dessus sont des taux minima.

II. — *Contrat collectif provisoire des employés et techniciens*

Comme suite aux recommandations de l'accord Lebas, les parties contractantes acceptent l'arbitrage de M. le Ministre des P.T.T. :

a) Dans un délai de cinq jours à dater du 13 juin, une sous-commission de la Commission paritaire siégeant au ministère du Travail devra se réunir et arrêter les clauses du contrat collectif relatif aux techniciens et employés de l'industrie téléphonique.

Il est entendu que le barème d'appointements qui y sera adjoint sera appliqué aux traitements payés à la fin du mois de juin;

b) D'ores et déjà, il est accepté de part et d'autre que les salaires en vigueur au 25 mai seront immédiatement augmentés dans les conditions de l'accord Matignon, dont une des modalités pourrait, par exemple, être la suivante :

Les salaires au-dessous de 1.200 francs : augmentation de 150 francs par mois;

Les salaires compris entre 1.200 et 2.500 francs : augmentation de 175 francs par mois;

Les salaires au-dessus de 2.500 francs : augmentation de 7 %;

c) Les appointements minima ne pouvant être fixés aujourd'hui pour *toutes* les catégories de techniciens et employés, il est néanmoins indiqué que les minima pour les catégories suivantes devront être au moins égaux à :

Ingénieur stagiaire (débutant)	1.500 »
Ingénieur qualifié	2.150 »
Dessinateur d'outillage	1.900 »
Dessinateur d'étude	1.800 »
Dessinateur d'exécution	1.500 »
Calqueur	1.250 »
Contremaître	1.950 »
Employés aux écritures (hommes)	1.200 »
Employés aux écritures (femmes)	825 »
Mécanographe	1.400 »

Ces prix sont considérés provisoirement comme tenant compte de l'accord Matignon.

III. — *Paiement des jours de grève*

M. le Ministre des P.T.T. a arbitré cette question comme suit :

Les parties contractantes acceptent que les ouvriers, employés et techniciens toucheront, pour les journées de grève, une somme correspondant à :

50 % de leur salaire pratiqué le 25 mai compté pour tous les jours ouvrables depuis le début de la grève jusqu'à ce jour inclus.

Toutefois, il est bien entendu que cette somme ne devra jamais être inférieure à celle qui serait allouée à chaque intéressé d'après les taux quotidiens spécifiés par l'accord Lebas, c'est-à-dire :

10 francs (célibataire);
15 francs (marié);
20 francs (marié avec enfant),
par jour ouvrable de grève.

L'accord des grands magasins

Après dix-sept jours de grève, un accord, qui donne aux employés de sérieux avantages, a été signé, le 21 juin, par les délégués ouvriers et patronaux :

L'accord reproduit les clauses de l'accord Matignon en ce qui concerne : 1° l'établissement immédiat des contrats collectifs de travail; 2° le libre exercice du droit syndical; 3° *l'institution de délégués élus par le personnel;* 4° l'annonce d'aucune sanction pour fait de grève.

En ce qui concerne le paiement des journées de grève, les allocations seront accordées sur les bases minima suivantes :

1° Franchise de deux journées de grève;

2° Limitation aux jours ouvrables des journées de grève retenues pour calcul de l'allocation.

Dans ces limites : 10 francs pour les célibataires au-dessous de 21 ans; 12 francs pour les célibataires au-dessus de 21 ans; 15 francs pour l'employé marié; 20 francs pour le chef de famille ayant des enfants.

Les congés payés

Le personnel ayant un an de présence bénéficiera, dès sa promulgation, de la loi sur les congés payés. Le personnel ayant plus de six mois et moins d'un an de présence bénéficiera d'une journée de vacances par mois de présence dans l'établissement. Le personnel travaillant dans les sous-sols bénéficiera d'une semaine de vacances payées supplémentaire après un an de présence dans l'établissement.

Dans les dernières dispositions de l'accord, la délégation patronale accepte de mettre à l'étude : 1° la fixation de salaires minima pour les employés des deux sexes de moins de 17 ans; 2° le paiement au mois des ouvriers et ouvrières de l'habillement appartenant au personnel des magasins et travaillant dans l'établissement.

Les conseils de discipline

Dans chaque entreprise sera constitué un conseil de discipline, comprenant en nombre égal des représentants de la direction et des délégués titulaires du personnel, et chargé de formuler un avis sur les sanctions à donner aux fautes professionnelles susceptibles d'entraîner la révocation.

En cas de partage des voix, la sanction proposée sera soumise à l'examen du représentant qualifié du ministre du Travail.

Les salaires minima

Dans les magasins à prix uniques, les salaires mensuels minima varieront de 700 francs à 17 ans à 1.000 francs à 21 ans.

Les salaires mensuels minima pour les femmes varieront, selon la catégorie, dé 625 francs à 17 ans à 825 francs à 21 ans.

Pour les grands magasins, les salaires mensuels minima varieront, pour les vendeurs, de 800 francs à 18 ans à 1.275 francs à 24 ans.

Les salaires mensuels minima des vendeuses varieront de 750 francs à 18 ans à 1.075 francs à 23 ans.

Les salaires minima des hommes affectés à l'entretien ou aux courses varieront de 675 francs à 17 ans à 1.175 francs à 24 ans.

Les salaires mensuels minima du service administratif varieront, pour les hommes, de 675 francs à 17 ans à 1.275 francs à 24 ans.

Pour les femmes affectées à l'entretien et aux courses, ils varieront de 675 francs à 17 ans à 950 francs à 23 ans.

Les salaires mensuels minima varieront, pour les femmes affectées au service administratif, de 675 francs à 17 ans à 1.075 francs à 23 ans.

Enfin, la hausse pour tous les salaires des employés des grands magasins variera de 25 % pour les salaires jusqu'à 6.000 francs, à 5 % pour les salaires de 18.000 à 20.000 francs.

Dans les maisons qui nourrissent actuellement leur personnel, le prix du déjeuner à déduire des salaires est fixé à 6 francs, soit 150 francs par mois.

Au sujet des salaires pour les vendeurs et vendeuses, il faut entendre « minimum garanti, guelte comprise ».

Le gérant : M. CHAMBELLAND.

LA CEOTYPOGRAPHIE - COURBEVOIE - DÉF. 02-60

UN LIVRE INDISPENSABLE

Alfred ROSMER

Le Mouvement ouvrier pendant la guerre

■ ■ ■

De l'Union sacrée à Zimmerwald

■ ■ ■

Un volume in-8 carré de 600 pages. Prix : **45** fr.
LIBRAIRIE DU TRAVAIL, 17, rue Sambre-et-Meuse, PARIS-Xe. - Chèque postal : Paris 43-08

Editions de la LIBRAIRIE DU TRAVAIL
17, RUE DE SAMBRE-ET-MEUSE, PARIS-Xe

Marcel MARTINET

Culture prolétarienne

« ...Certains symptômes annoncent que la classe ouvrière commence à se ressaisir. Mais il faut que ses hommes soient des hommes : non des machines, non des soldats, non des esclaves. »

Un volume : **12** francs
Envoi franco contre mandat au compte postal de la LIBRAIRIE DU TRAVAIL - PARIS 43-08.

LA R. P. est vendue au numéro...

... à PARIS

Librairie du Travail, 17, rue de Sambre-et-Meuse;
Marchand de journaux, 25, rue de la Grange-aux-Belles ;
Kiosque, angle de la rue de la Douane et de la place de la République;
Librairie de la Poste, angle de la rue Coypel et de l'avenue des Gobelins;
Kiosque, angle du boulevard de Port-Royal et de la rue Saint-Jacques;
Kiosque, angle de la rue Soufflot et du boulevard Saint-Jacques;
Kiosque, 17, boulevard Saint-Michel;
Ancienne Librairie Delesalle, 16, rue Monsieur-le-Prince;
Kiosque, angle du quai Conti et du quai de Corse;
Librairie de « La Lumière », 69, boulevard Saint-Germain.
Librairie Picard, boulevard Saint-Michel.
Librairie des Travailleurs, 47, rue Bénard (14e).

... en PROVINCE

ALGER. — Chez Crespo, 7, rue Berthézenne;
AMIENS. — Chez Barbet, 3, rue Dom-Grenier;
DIJON. — Chez Mad. Hérard, 35, rue Sambin;
FIRMINY. — Navant, à la Bourse du Travail;
MARSEILLE. — Kiosque de la Bourse du Travail, rue de l'Académie;
MONTPELLIER. — Chez Louman, 23, rue de la Valfère;
NARBONNE. — Chez Pierre Albert, maison Gaillard, route de Carcassonne.
TOULON. — Chez Cambier-Roscius, avenue de Verdun;

MUSÉE DU SOIR

CERCLE CULTUREL PROLÉTARIEN

Sous le patronage de l'Union des Syndicats de la Région Parisienne et du Groupe des Ecrivains Prolétariens

BIBLIOTHEQUE
CLUB
EXPOSITIONS

15, rue de Médéah, PARIS-XIVe

Camarade syndiqué,
Tu seras cordialement accueilli à la

Bibliothèque

*que l'*Union des Syndicats *et le* Groupe des Ecrivains Prolétariens *ont ouverte*

15, Rue de Médéah (14e)

TU Y TROUVERAS :
Des milliers d'ouvrages, brochures, collections de journaux et revues et dossiers de documents.
Ouvrages techniques et littéraires.
Ouvrages de Sociologie et de Philosophie.

TU Y VERRAS :
Des Expositions de peinture, photographies et documents.

ET TU Y CONNAITRAS :
Des amis.

HEURES D'OUVERTURE :
Tous les soirs (sauf dimanches et fêtes) de 8 h. 1/2 à 11 heures, et le samedi après-midi, de 2 heures à 6 heures.

Bibliothèque
15, rue de Médéah (14e)

Ce qu'est devenue la Révolution Russe

par YVON

paraît en même temps que ce numéro

Nous sommes persuadés qu'il n'est pas un des amis, des abonnés ou des lecteurs de la « R. P. » qui ne prendra à cœur, non seulement de lire, mais de répandre au maximum cet ouvrage court mais magistral qui n'a, à l'heure actuelle, son équivalent dans aucune langue.

Une première partie expose d'une façon remarquablement concrète le niveau de vie matérielle de l'ouvrier russe; une seconde partie indique son degré de liberté, de liberté non seulement politique et intellectuelle, mais de liberté dans les actes les plus courants de la vie de chaque jour.

Enfin, dans une troisième partie qui est un véritable modèle d'analyse marxiste, si on osait encore employer cette expression après tous les ignobles emplois qui en ont été faits, Yvon trace de main de maître le tableau des nouvelles classes qui se constituent et se renforcent chaque jour davantage au sein de la société dite « soviétique ».

Pour donner à cet exposé plus d'autorité morale encore si possible, Pierre Pascal, qui a passé, dans le rang lui aussi, quinze années en U.R.S.S. et qui, au début de la Révolution, a rendu à celle-ci des services décisifs, alors que les complots terroristes de l'Ambassade et de la Mission militaire françaises menaçaient chaque jour le nouveau régime dans son existence et ses dirigeants dans leur vie — Pierre Pascal a bien voulu faire précéder l'œuvre d'Yvon d'une préface : **Ceux qu'il faut croire.**

Commandez-nous donc sans désemparer autant d'exemplaires de cette brochure qu'il vous faudra.

L'exemplaire est au prix de **2 francs (2 fr. 25 franco),** mais ne vous contentez pas d'en commander un seul exemplaire. Nous vous enverrons franco :

5 exempl. : **10 fr.** - *10 exempl. :* **18 fr.** - *50 exempl. :* **75 fr.**- *100 exempl. :* **130 fr.**

Utilisez pour votre commande notre Compte de Chèques Postaux : *Révolution Prolétarienne,* 54, rue du Château-d'Eau. Compte N° 734-99, Paris

COLLECTION DE "LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE" - II

R. LOUZON

L'Economie Capitaliste

PRINCIPES D'ÉCONOMIE POLITIQUE

D'abord, comprendre !

Un volume, envoyé franco contre 12 francs versés à notre Compte postal : "LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE" 734-99 Paris